



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

INSTITUT DE GEOGRAPHIE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
(IGATE)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

MASTER INTEGRATION REGIONALE ET DEVELOPPEMENT (MIRD)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Mémoire de Master

Option: Hôtellerie-Tourisme

Sujet :

**GESTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES CULTURELLES
DANS LA COMMUNE D'ABOMEY : CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES TOURISTIQUES**

Réalisé et soutenu par :

Gildas ADJAHO

Sous la direction de :

Prof. Léon Bani BIO BIGOU

Professeur Titulaire des Universités CAMES

Et la codirection de :

Dr Hervé KOMBIENI

Maître-Assistant des Universités-CAMES

Membres du jury

Président : Prof Léon Bani BIO BIGOU

Rapporteur : Dr Hervé KOMBIENI

Examineur : Dr Toussaint VIGNINOU

Mention : Très-Bien

Note : 16/20

Soutenu, le 06/05/2019

SOMMAIRE

In mémorium.....	ii
Dédicace.....	iii
Sigles et acronymes.....	iv
Lexique.....	v
Remerciements.....	vi
Résumé/Abstract	viii
Introduction	1
Chapitre I : Cadre théorique et Approche Méthodologique.....	3
1.1. Cadre théorique.....	5
1.2: Approche méthodologique.....	14
Chapitre II : Ressources patrimoniales culturelles : fondement et essais de valorisation.....	21
2.1: Présentation de la commune d'Abomey.....	22
2.2: Contraintes liées à l'émergence du tourisme dans la commune d'Abomey.....	40
Chapitre III : Politique de gestion des ressources patrimoniales culturelles et approches de solution	62
3.1: Politique patrimoniale et décentralisation	63
3.2:Analyse fonctionnelle de la gestion du patrimoine culturel d'Abomey et perspectives touristiques	74
Conclusion.....	102
Références bibliographiques.....	105
Liste des figures.....	110
Liste des photos et planches.....	110
Liste des tableaux.....	111
Annexes.....	112
Table des matieres.....	117

IN MEMORIUM

Michel Hounnou ADJAHO

DEDICACE

A

Bertrand ADJAHOUINOU

*Puisse Dieu, le Tout Puissant vous préserver du mal, vous combler de santé, de
bonheur et vous procurer longue vie.*

-

SIGLES ET ACRONYMES

AIMF	: Association Internationale des Maires Francophones
ANPT	: Agence Nationale de promotion du Patrimoine et de développement du Tourisme
ANT	: Agence Nationale du Tourisme
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CL	: Collectivités Locales
EPA	: Ecole du Patrimoine Africain
FASHS	: Faculté des Sciences Humaines et Sociales
HT	: Hôtellerie et Tourisme
ICOMOS	: Conseil International des Monuments et des Sites
IGATE	: Institut de Géographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
MCAAT	: Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme
MIRD	: Master d'Intégration Régionale et de Développement
OCI	: Organisation de la Coopération Islamique
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
OT	: Office du Tourisme
OUA	: Organisation de l'Unité Africaine
PAG	: Programme d'Action du Gouvernement
PDC	: Plan de Développement Communal
PNT	: Politique Nationale du Tourisme
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LEXIQUE

<i>Akɔnhun (rythme)</i>	: Rythme-torse
<i>Afitin (moutarde locale)</i>	: Condiment à base de néré
<i>Aïzan (divinité)</i>	: Divinité tutélaire du marché <i>Houndjro</i> au <i>Danxomè</i>
<i>Danxomé (Abomey)</i>	: Nom issu de l'histoire entre <i>AKABA</i> et <i>DAN</i>
<i>Egunun (revenant)</i>	: Esprits des morts, revenants au <i>Danxomè</i>
<i>Kpododji</i>	: Première cour intérieure d'un palais.
<i>Lisa (divinité)</i>	: Dieu du soleil, de la chaleur, du ciel et du pouvoir au <i>Danxomè</i>
<i>Mankpo</i>	: Récade
<i>Nensuxwé (divinité)</i>	: Représentants des ancêtres, Dieu de la virilité
<i>Sakpata (divinité)</i>	: Dieu de la terre au <i>Danxomè</i>
<i>Xwetanu</i>	: Fêtes annuelles
<i>Singbo (étage)</i>	: « sur l'étage », appellation du palais de <i>Guézo</i>
<i>Tolegba (divinité)</i>	: Dieu de la croisée des chemins, gardien de la propriété
<i>Vodoun (divinité)</i>	: Culte animiste originaire de l'ancien royaume de <i>Danxomè</i>
<i>Vodounsi (adepte)</i>	: Adepte de <i>vodoun</i>
<i>Zenli (rythme)</i>	: Rythme funéraire sur le plateau d'Abomey présentant aujourd'hui un caractère beaucoup plus festif
<i>Zomadonu (divinité)</i>	: Divinité prônant le respect des lois naturelles

REMERCIEMENTS

J'adresse humblement mes remerciements à tous les adjuvants de la concrétisation de ce mémoire. Mes remerciements ne suffisent jamais pour témoigner toute la reconnaissance à leurs augustes personnes car comme l'a dit Georges SNYDERS « Il n'y a pas d'ascension sans guide ». Ainsi, toutes mes excuses vont à l'endroit de tous ceux qui feraient ici l'objet d'une omission.

Je tiens en premier lieu à exprimer ma profonde gratitude à mes encadreurs :

* Docteur Bani Léon BIO BIGOU, Professeur titulaire de Géographie humaine des universités (CAMES) qui m'a accompagné tout au long de mon cheminement. Ses conseils, observations, et remarques, ont nourri ma réflexion, orienté mes travaux, et très largement contribué à l'achèvement de ce mémoire. Au Docteur Hervé KOMBIENI, Maître-Assistant des Universités (CAMES) pour sa disponibilité, son encouragement et la pertinence de ses observations.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de :

*Docteur Expédit Wilfrid VISSIN, Professeur Titulaire des Universités Enseignant-Chercheur (CAMES), à l'Université d'Abomey-Calavi, tous les enseignants du Master Intégration Régionale et Développement (MIRD). Un regard spécial au corps enseignant de l'option Hôtellerie et Tourisme de l'Université d'Abomey-Calavi pour m'avoir outillé en la matière malgré leurs multiples occupations ; Dr Luc DOUGNON, coordonnateur de l'option Hôtellerie et Tourisme (HT) et ses collaborateurs ; toutes les autorités administratives, politiques et religieuses, ainsi que les personnes rencontrées sur le terrain,

*Au personnel de l'ONG Groupe Nature Culture Découvertes et son Directeur, j'adresse également mes remerciements.

*A Monsieur Georges LEGBA, j'exprime ma gratitude pour m'avoir orienté suffisamment dans le cadre de ma formation. A monsieur Romuald Adotévi AKUESON, j'exprime ma profonde gratitude pour ses conseils et soutiens. Aux Docteurs Janvier GUEDENON et Alban Gilles KAÏKAÏ, je témoigne ma reconnaissance.

Qu'il plaise aussi au Docteur Mohamed Ishola OUSMANE, d'accepter l'expression de ma reconnaissance pour les contributions scientifiques et le soutien dont j'ai bénéficié. A Monsieur Maurice KPOSSI, j'adresse ma reconnaissance pour sa touche particulière à ce travail sans oublier Madame Sandrine GUEDEGBE.

Je remercie aussi mes parents, Benoîte ADOUKONOU, Cossi Bertin ADJAHO et Mathilde ASSAN pour leur accompagnement combien sacrificiel tant sur le plan moral, financier que matériel tout au long de ma vie et de ma formation ; mon oncle Bernard ADJAHO, si infailible dans son rôle d'oncle depuis toujours ; mademoiselle Mahougnon Jeannette AGUESSIVOGNON, pour son soutien et son affection. Aux petites étoiles de l'espérance Sètonджи et Mèdèssè ADJAHO, pour toutes les joies et peines que nous avons endurées au quotidien et qui nous renseignent sur la vie ; à toute la descendance du feu père Michel ADJAHO pour l'harmonie ; tous mes amis dont je préfère taire le nom au risque d'en oublier, pour ces moments passés ensemble de fort belle manière ; tous mes camarades du master Hôtellerie et Tourisme pour cette exaltante aventure que nous avons vécue pendant ces deux années.

Enfin, mes reconnaissances à tous les membres du jury pour le temps consacré afin d'apprécier les résultats de cette recherche.

RESUME

La commune d'Abomey regorge de plusieurs ressources naturelles et culturelles qui subissent des contraintes dont la présente recherche va tenter d'analyser ces contraintes et les perspectives touristiques de la gestion de ces ressources patrimoniales culturelles dans la commune d'Abomey. Les différentes investigations ont permis de faire l'inventaire du patrimoine culturel ; d'appréhender le cadre juridique et réglementaire ; et de faire ressortir les résultats de la politique de gestion en matière du patrimoine culturel tout en mettant en relief les perspectives touristiques. Les résultats montrent des difficultés de valorisation et ont souligné des problèmes liés à la gestion. La collecte des données sur le terrain associée à l'observation permet de constater par 100% des enquêtés que la ville regorge des richesses touristiques. Si 17% pensent que les sites manquent d'infrastructure, 21%, 27%, 16% et 17% des enquêtés affirment respectivement que c'est dû au manque de capacité à gérer les sites, le manque de moyens techniques et financiers, l'inadaptation aux standards modernes et les actes de vandalisme.

Mots-clés : Abomey, patrimoine, tourisme, perspective, culture.

ABSTRACT

The town of Abomey is full of several natural and cultural resources that are subject to constraints whose present research will attempt to analyze these constraints and tourism opportunities for the management of these cultural heritage resources in the town of Abomey. The various investigations made it possible to make an inventory of the cultural heritage; to understand the legal and regulatory framework; and to highlight the results of the cultural heritage management policy while highlighting tourism opportunities. The results show valuation difficulties and highlighted management issues. The collection of field data associated with the observation shows that 100% of the respondents said that the city is full of tourist riches. If 17% think that the sites lack infrastructure, 21%, 27%, 16% and 17% of the respondents respectively say that it is due to the lack of capacity to manage the sites, the lack of technical and financial means, maladjustment to modern standards and acts of vandalism.

Keywords: Abomey, heritage, tourism, prospect, culture.

INTRODUCTION

La bonne exploitation du patrimoine culturel à des fins de tourisme peut contribuer au bien-être des populations locales. Le patrimoine culturel détermine l'identité des Nations du monde. Il est le socle de tout développement véritable. Il représente un ensemble de biens et d'éléments hérités du passé, transmis de génération en génération. Du fait de son utilité, la conscience collective des hommes se donne des exigences pour assurer sa conservation sans pour autant manquer de le valoriser. « La valorisation du patrimoine à des fins touristiques peut avoir des effets indéniables sur le développement d'un territoire » (M. G. Moussa, 2016). Dans cette perspective, les conditions de vie des populations locales peuvent être améliorées significativement. Le patrimoine, s'assimile, dans une certaine mesure, au passé des communautés humaines. Dans le cadre d'un projet touristique, il donne du sens, contribue à l'identité du lieu, à sa notoriété. L'activité touristique peut prendre de l'ampleur, devenir un secteur d'activité susceptible d'impulser le développement économique, social et durable d'un territoire donné, devenir « un secteur économique majeur qui, avec la santé et l'éducation, peut contribuer au développement multiforme des sociétés à condition que ses potentialités soient exploitées et managées rationnellement dans la perspective du tourisme et du développement durable » (J. M. Dewailly et E. Flament, 2000).

Les enjeux autour du développement touristique sont importants pour l'avenir de la Commune ; ils sont mis en avant régulièrement par les autorités locales lors de leurs interventions publiques. C'est donc un secteur porteur d'espoirs tant sur le plan économique que social. Les autorités nationales ont établi un programme axé sur sept (07) points, identifiant les sites touristiques majeurs, sollicitant des chercheurs en sciences humaines et sociales pour mener des investigations sur les éléments constitutifs du patrimoine touristique. Cette démarche a permis de mettre en exergue la diversité naturelle et culturelle du pays et par commune. La grande diversité du paysage peut constituer un socle dans le cadre d'une stratégie de développement touristique.

La culture reste souvent dans l'ombre des priorités économiques et sociales qui sont bien plus alarmantes et largement prioritaires dans les planifications budgétaires. Elle est souvent marginalisée par rapport aux préoccupations économiques et les gouvernants et autorités locales ne prennent pas en compte la réalité selon laquelle la réussite du développement, même économique, dépend de l'intégration des aspects culturels (X. Dupuis, 1991).

C'est ce même sort qui a été réservé au tourisme dans la commune d'Abomey du fait qu'il n'a pas connu un développement significatif. Les choix de développement hypothèquent l'avenir du tourisme. Et malgré les discours itératifs sur les effets bénéfiques du tourisme sur le mieux-être de la population, dans les faits, il n'y a pas de réels engagements. Il convient donc d'interroger, dans une perspective historique, la politique nationale du tourisme dans la commune d'Abomey pour identifier les raisons de cet échec.

Pour conduire cette réflexion, dans un premier temps, il s'agit de préciser le potentiel touristique de la commune d'Abomey, ensuite d'analyser les effets de la politique béninoise du tourisme dans cette commune afin de cerner les priorités politiques. Par ailleurs, au-delà des potentialités établies et des discours, il convient d'identifier les contraintes actuelles à l'émergence du tourisme dans ce territoire. Pour ce faire, le présent mémoire est structuré en trois (03) chapitres : le premier définit le cadre théorique et l'approche méthodologique de la recherche ; le deuxième chapitre se focalise sur les fondements et essais de valorisation des ressources patrimoniales culturelles ; et enfin le troisième chapitre est consacré à la politique de gestion des ressources patrimoniales culturelles, les approches de solution ainsi que les perspectives touristiques issues de l'analyse des données, des contraintes dans la commune d'Abomey.

***CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET
APPROCHE METHODOLOGIQUE***

Il est question de la définition de l'approche théorique utilisée dans la démonstration des faits en observation, de cerner les différents concepts clés relatifs à la problématique et de présenter la problématique, la justification, les objectifs et les hypothèses de recherche. Il présente également l'approche méthodologique adoptée pour étudier les ressources patrimoniales dans la commune d'Abomey, les perspectives touristiques et les contraintes.

1.1.: Cadre théorique

Il comprend la revue de littérature, la problématique et la clarification des concepts.

1.1.1.: Revue de littérature

Pour mieux appréhender le sujet et conduire convenablement la présente recherche, le recours à quelques ouvrages traitant du tourisme permet de constater que l'analyse des questions relatives aux ressources patrimoniales en général et du tourisme culturel en particulier dans un pays n'est pas une préoccupation nouvelle. Très peu d'ouvrages s'intéressent de façon spécifique au développement du tourisme culturel dans la commune d'Abomey, objet de la recherche. Ces ouvrages se résument en ce qui suit:

P. Douglas (1993) souligne que le tourisme est un secteur en pleine croissance dans plusieurs régions du monde et son étude sur le plan théorique et pratique s'avère indispensable. De même, il fait une étude du flux touristique à l'échelle nationale et internationale. Il met aussi l'accent sur des modifications spatiales et les retombées économiques liées au tourisme.

J. M. Breton (2009), quant à lui, établit le double constat des impacts socio-économiques du tourisme sur les composantes patrimoniales de l'environnement et, en sens inverse, de l'attrait déterminant des ressources d'un patrimoine dûment valorisé sur la demande et l'offre touristiques. Cette relation dialectique a des conséquences sur les effets de l'activité touristique, en termes de croissance et de développement des territoires, dans les pays industrialisés comme dans ceux des pays du Sud. Un tourisme durable, assis sur une gestion appropriée des ressources du patrimoine culturel en particulier, constitue à cet égard un facteur puissant de durabilité et de viabilité.

C. Origet du Cluzeau (2007) fonde son analyse sur le tourisme culturel français en particulier. Il explique dans son ouvrage les marchés et l'offre du tourisme culturel. Il décrit également le cycle de vie des produits du tourisme culturel et leurs perspectives d'évolution en montrant que toutes les actions du tourisme culturel sont significativement en faveur du développement local.

Dans ce même registre, D. Bayle et M. S. Humeau (1992) abordent tous les aspects nécessaires au développement et à la réussite du tourisme culturel : évaluation des atouts touristiques - établissement d'une politique de tourisme culturel - mise en œuvre de cette politique. Ils rassemblent les principes réglementaires relatifs au tourisme, à la culture, à l'environnement, à l'aménagement du territoire.

On dit d'ailleurs que « le développement du tourisme d'une région dépend d'abord de ses richesses touristiques, qu'elles soient naturelles, historiques ou culturelles » (CENAGREF, 2009).

A cet effet, le « Plan d'Action Environnementale » élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du Bénin classe les activités touristiques au 2^{ème} rang des activités économiques génératrices de devises après le coton en 1994 avec une recette qui se situe entre treize et quinze milliards. Il est aussi retracé les potentialités touristiques que regorge le Bénin.

Malheureusement, le tourisme souffre de son manque de visibilité. C'est ce qui justifie l'expression « l'Afrique se vend mal ! ». Au Bénin, le développement du tourisme « reste un problème majeur, que ce soit au niveau interne qu'externe » (G. Chabi, 2013). Le rapport d'auto-saisine du Conseil Économique et Social du Bénin (2010) apporte plus de clarification sur la faible exploitation des potentialités touristiques du pays en expliquant que « le tourisme est une activité peu développée au Bénin qui dispose pourtant de nombreuses potentialités ». Le « Passeport pour le Bénin » réalisé par le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme vient renchérir en décrivant la géographie du Bénin. Il présente le Bénin comme l'un des rares pays de l'Afrique de l'Ouest à disposer des vestiges historiques. Il dresse la carte touristique du Bénin. Il mentionne aussi l'influence de la culture afro-brésilienne sur la population autochtone.

Par ailleurs, le Bénin est présenté comme le berceau du *vodoun* et offre beaucoup d'atouts touristiques naturels, riches et variés qui couvrent tout le territoire national.

Par ailleurs, une recherche de la fondation Friedrich Ebert STIFTUNG en juillet 2006 sur « Le tourisme au Bénin : Etat des lieux et perspectives » a diagnostiqué les problèmes du secteur touristique et présenté les stratégies de correction durable. Au nombre de ces problèmes, figure l'insuffisante valorisation du potentiel touristique et celle de la qualité des équipements et services touristiques. Les principales orientations sont, entre autres, la réglementation touristique, le renforcement du cadre institutionnel, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement facilitatrices et incitatives, l'aménagement des sites, la restauration des patrimoines, la promotion touristique, la mise en valeur des produits touristiques et la formation professionnelle. Ce rapport montre que le tourisme est un phénomène économique et social. Il crée des valeurs ajoutées, emplois, et engendre l'entrée de devises. Il faut souligner que de nombreuses réflexions ont été conduites, faites sur le patrimoine. N. A. LAO (2008), pour montrer l'importance du patrimoine et de la culture dans le contexte de la décentralisation à Abomey, s'est basée sur les enjeux et défis du festival de *Danxomè*. Ces ouvrages visaient surtout à montrer les atouts incontestables du patrimoine touristique.

1.1.2. : Problématique

Patrimoine et tourisme constituent aujourd'hui un « couple de la mondialisation » (O. Lazzarotti, 2000). Ces deux atouts bien exploités peuvent permettre de lutter efficacement contre la pauvreté et le chômage, aider à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus des habitants (C. Ashley *et al.*, 2000 ; F. Célimène et F. Vellas, 2013 ; O. Dehoorne *et al.*, 2013) comme dans certains pays africains, à l'image de l'Afrique du Sud, du Maroc, de l'Égypte, de la Tanzanie, du Sénégal, de l'Algérie, de la Tunisie (M. Berriane, 1983 ; Hillali, 2003 ; O. Dehoorne et K. Diagne, 2008 ; T. Dagabri et S. El Omari, 2015). Si les flux restent modestes à l'échelle de toute l'activité mondiale, il faut considérer leur impact économique à l'échelle de chacun des pays considérés qui découle sur les communes, au regard de leurs enjeux de développement

et de leurs perspectives (O. Dehoorne *et al.*, 2013). Les ressources patrimoniales culturelles sont alors mobilisées pour promouvoir la destination et enrichir l'activité touristique (J. M. Breton, 2009). Au Bénin, quatre principaux types de tourisme peuvent être pratiqués. Il s'agit du tourisme de congrès ou d'affaire, l'écotourisme, le tourisme balnéaire et le tourisme culturel qui vise à promouvoir de façon durable le pluralisme culturel et préserver la diversité culturelle ainsi que l'authenticité du patrimoine vivant et monumental. A propos de ce dernier type de tourisme, M. Berriane (1999) souligne qu' « il faut soutenir la culture pour développer le tourisme, développer le tourisme pour soutenir la culture ».

Le patrimoine culturel dans la commune d'Abomey repose sur de longs siècles d'expériences d'hommes et de femmes qui ont su allier savoir, savoir-faire et savoir-être dans le souci de vivre en bonne santé et en harmonie avec leur environnement immédiat. Ces ressources patrimoniales devraient constituer les premières richesses de l'activité touristique (M. G. Moussa, 2016).

Mais ce patrimoine demeure presque en l'état et ne participe pas vraiment au développement tant prôné par les autorités locales. Dans cette commune dotée de potentialités touristiques remarquables, tout tarde à se mettre en place, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de l'aménagement des sites touristiques que des actions promotionnelles.

La valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires. Ces actions contribuent à lutter contre la pauvreté, à améliorer la qualité de vie des habitants et à renforcer la cohésion sociale à travers le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales, la création d'emplois, la génération de revenus dans les filières de la construction, du tourisme, de la restauration, de l'artisanat, etc. Si l'engagement de l'Etat reste fondamental, la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin accorde aux communes des compétences en matière de développement local (notamment maîtrise d'ouvrage de projets urbains et projets de développement touristique). L'implication des collectivités locales est donc essentielle et l'articulation entre les différents niveaux

administratifs est aujourd'hui une nécessité. A cet effet, P. Teisserenc (2002) soutient que le développement local d'un territoire fait appel à d'autres données qu'à des éléments purement économiques. La dimension culturelle y est prépondérante, et son influence est énorme.

Le constat est alors dressé comme suit: la culture et le patrimoine culturel dans la commune, sont un réservoir potentiel de développement encore largement inexploité, particulièrement dans l'espace urbain ; dans le processus de décentralisation en cours, les autorités municipales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de stratégies destinées à protéger le patrimoine urbain, à valoriser l'identité culturelle et, plus largement, à améliorer la qualité de vie dans la commune à travers une bonne politique touristique ; la prise en compte du patrimoine doit être intégrée dans tous les outils et projets d'aménagement du territoire et d'amélioration des conditions de vie de la population par des approches de solution.

En se référant en particulier au milieu urbain, les effets de la faible prise en compte du patrimoine dans les politiques locales sont importants et assez prescriptibles : pertes irrémédiables pour les habitants et dépositaires du patrimoine en termes d'espaces publics, lieux d'activités sociales, lieux de mémoire, rupture d'équilibre entre l'urbain et le rural, dilapidation de l'espace et notamment des terres cultivables, ruptures d'échelles spatiales, pratiques culturelles mises en péril, lieux de mémoire bafoués.

A partir de cette remarque, dans une perspective touristique durable, le patrimoine culturel doit être conservé et valorisé. Cette situation décrite a suscité trois (03) questions essentielles à savoir :

- ✓ Quelles sont les potentialités du patrimoine culturel et touristique pour le développement de la commune d'Abomey ?
- ✓ Quelles analyses peut-on faire de la politique de gestion des ressources patrimoniales pour propulser le développement du tourisme dans la commune d'Abomey?

- ✓ Quelles sont les stratégies de valorisation et de gestion des ressources patrimoniales culturelles issues de l'analyse des contraintes et perspectives envisagées dans la commune d'Abomey ?

C'est dans le but d'apporter des éléments de réponses à ces préoccupations que le présent sujet, intitulé « **Gestion des ressources patrimoniales culturelles dans la commune d'Abomey : contraintes et perspectives touristiques** », a été choisi. La réponse à ces questions passe par la formulation des hypothèses de travail

1.1.3. : Hypothèses de travail

Les hypothèses qui sous-tendent le présent travail sont :

- les potentialités du patrimoine culturel et cultuel sont constituées des ressources patrimoniales culturelles de la commune d'Abomey ;
- l'interaction des acteurs nationaux et autorités locales sur la mise en œuvre de la politique du patrimoine culturel reste faible ;
- des stratégies existent pour une meilleure gestion des ressources patrimoniales culturelles dans la commune d'Abomey.

Pour vérifier ces hypothèses, des objectifs de recherche ont été formulés.

1.1.4. : Objectifs de recherche

L'objectif global de cette recherche est d'analyser les contraintes et les perspectives touristiques de la gestion des ressources patrimoniales culturelles dans la commune d'Abomey.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'inventorier le patrimoine culturel disponible de la commune d'Abomey ;
- d'Analyser les résultats de la politique de gestion en matière du patrimoine culturel en mettant en relief les perspectives dans la commune d'Abomey ;

- de proposer des stratégies de valorisation et de gestion du patrimoine culturel suivies des approches de solution aux obstacles (non attractivité) liés au tourisme dans la commune.

L'intérêt de la revue de littérature dans le cadre de toute recherche est de s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises à partir de la documentation mobilisée. Mais il serait difficile d'appréhender les contours de ce travail si aucune clarification de certains concepts n'est faite.

1.1.5. : Clarification conceptuelle

Par rapport aux axes de réflexion ayant trait aux questions de recherche, quelques concepts clés doivent être clarifiés.

La gestion

Selon l'UNESCO, (2003) la gestion du patrimoine consiste à trouver un équilibre entre le développement de la dynamique touristique et l'exploitation des sites et monuments d'intérêt culturel, tout en veillant à la préservation des traditions, des arts des rituels, des savoirs et des savoir-faire constituant le patrimoine immatériel local. A A. M. Tchoma (2013) de renchéir dans le cadre des entreprises comme étant un ensemble des procédures, des pratiques et des politiques mises en œuvre dans les entreprises et qui vise à assurer un fonctionnement satisfaisant ; ses points d'application principaux sont la vente, le financement, l'organisation, la ressource humaine, le marketing, la comptabilité et le contrôle des résultats. La Charte de 1999 expose, en six principes, un double tournant. Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) (dont le rôle est la conservation et la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel) ne s'interroge plus sur le fait de savoir s'il faut ou non des touristes, mais part du constat que les touristes sont là et qu'il faut désormais les gérer. C'est le tournant gestionnaire. Désormais, l'enjeu de la gestion n'est ni comptable, ni matériel. Il porte sur le contenu. C'est au nom de la signification du site que le programme de conservation, donc de contrôle du tourisme, trouve sa pleine justification. Cette définition est appropriée à cette recherche pour approfondir la gestion du patrimoine culturel.

Le patrimoine

Selon A. Ardessi (2010) ; chef du projet patrimoine culturel et développement local de l'AIMF, le terme « patrimoine » dont le champ s'est élargi dans le temps pour englober aujourd'hui beaucoup de catégories différentes, renvoie à un concept très simple. Il dérive étymologiquement du latin "*patrimonium*", composé de *pater*, 'père', et de "*munus*", 'devoir', et indique le devoir du père de soutenir sa famille et de léguer à ses enfants les moyens de perpétuer la vie.

La Charte de conservation du patrimoine québécois, (La déclaration de Deschambault) -(1982) définit le patrimoine comme l'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme, qui constituent le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace ; et à A. Desvallées (1991) de nous préciser que « le patrimoine est l'ensemble de tous les biens naturels ou culturels créés par l'homme sans limite de temps ou de lieu. C'est l'ensemble des biens culturels hérités des ascendants que nous avons le droit d'utiliser mais aussi le devoir de conserver et de transmettre aux générations futures ». Cette recherche s'appesantit sur ces biens culturels qui constituent le patrimoine.

La culture

Selon l'UNESCO (1982), « la culture est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vies, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes des valeurs, les traditions et les croyances ». Le Manifeste Culturel Panafricain (1969) quant à lui, affirme que « la culture est la somme des expériences et des expressions concrètes liées à l'histoire des peuples ». Le concept de culture est une notion polysémique qui charrie plusieurs définitions et acceptions. Celles de l'UNESCO et du Manifeste Culturel Panafricain sont retenues ici.

Le patrimoine culturel

La culture peut être aussi employée avec le patrimoine. On parle de patrimoine culturel. L'adjectif « culturel » n'est pas restrictif par rapport au patrimoine naturel. En

effet, les deux composantes du patrimoine, nature et culture, sont souvent complémentaires et indissociables et cela d'une manière particulière en Afrique.

Les premiers contours de la définition du patrimoine culturel ont été mis en avant par l'article 12 de la loi 91-006 de 1991 en précisant que les biens culturels qui font l'objet d'une protection juridique doivent présenter « un intérêt du point de vue de la préhistoire, de l'archéologie, de l'histoire, de l'anthropologie, de l'art contemporain, de la science, de la technique et de l'architecture ».

Pour A. Ardessi et *al.* (2012), le patrimoine culturel est l'expression des valeurs et des idées d'un peuple. Connaître son patrimoine, c'est avant tout s'approprier son histoire et son identité pour la mettre au cœur d'un projet collectif. Le patrimoine constitue un lien entre le passé et l'avenir, un élément de stabilité et de continuité. Il offre un support d'éducation et de transmission aux générations futures. Source de fierté, il permet aussi à un peuple de se faire connaître, de manifester son génie propre auprès des autres cultures.

Aux termes de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (*UNESCO, 1982*), « le patrimoine culturel d'un peuple s'étend aux œuvres de ses artistes, de ses architectes, de ses musiciens, de ses écrivains, de ses savants, aussi bien qu'aux créations anonymes, surgies de l'âme populaire, et à l'ensemble des valeurs qui donnent un sens à la vie. Il comprend les œuvres matérielles et non matérielles qui expriment la créativité de ce peuple : langue, rites, croyances, lieux et monuments historiques, littérature, œuvres d'art, archives et bibliothèques ». Il résulte de cette déclaration que le patrimoine culturel regroupe des aspects, à la fois matériels et immatériels, qu'il convient de mettre en valeur.

Contrainte

Le dictionnaire Larousse (2010) l'a défini comme l'obligation créée par les règles en usage dans un milieu, par les lois propres à un domaine, par une nécessité, etc. Dans le cadre de notre recherche, la contrainte s'explique alors par les faiblesses, problèmes, menaces, limites. Cette étude démontre que le patrimoine culturel et le secteur du tourisme à Abomey souffrent d'un déficit de gestion rationnelle des ressources. Une

approche méthodologique est appliquée pour l'atteinte des objectifs de la présente recherche.

1.2.: Approche méthodologique

L'approche méthodologique utilisée pour conduire cette recherche est à la fois quantitative et qualitative Elle s'articule autour de trois (03) points essentiels à savoir : la collecte des données, le traitement des données et l'analyse des résultats.

1.2.1: Collecte des données

La collecte des données aborde les données utilisées et la recherche documentaire

- **Données utilisées**

Les données utilisées dans le cadre de cette étude, se rapportent essentiellement aux:

- ✓ informations quantitatives sur les sites patrimoniaux ;
- ✓ données issues des divers échanges avec les autorités en charge des ressources patrimoniales et touristiques lors des enquêtes de terrain;
- ✓ informations qualitatives sur la perception des populations (occupants des sites) sur les ressources patrimoniales et la politique du tourisme ;
- ✓ informations qualitatives relatives aux actions des autorités locales en matière de perspectives touristiques

- **Recherche documentaire**

La recherche documentaire a servi à la triangulation avec les données orales, pour mieux s'assurer de la validité des informations recueillies. Le recueil des données est fait au niveau de plusieurs structures telles que les centres de documentation et bibliothèques universitaires, les sites internet, et quelques structures de recherche installées sur le territoire national. Les centres de documentation visités à cet effet et les types d'informations recueillies sont présentés dans le tableau I.

Tableau n° I: Centres de documentation et types d'informations collectées

Bibliothèques ou centres de documentation	Ouvrages consultés	Types d'informations
<i>Bibliothèque Centrale de l'UAC</i>	Livres et mémoires	Informations sur le patrimoine de la commune d'Abomey
<i>Centre de Documentation de la FLASH</i>	Thèses, mémoires et revues	Informations générales à caractères méthodologiques
<i>Centre de documentation de la mairie d'Abomey</i>	Livres et rapports d'étude	Informations sur les communes. Orientation , stratégie et objectif de développement touristique de la commune
<i>Institut Français de Cotonou</i>	Rapports des études	Ouvrages réalisés sur le patrimoine et tourisme
<i>Laboratoire d'Analyse Régionale et d'Expertise Social (LARES)</i>	Livres, mémoires; thèses	Données liées aux potentialités touristiques de la zone d'étude
<i>Bibliothèque Patrick VIEYRA de l'ENAM</i>	Mémoires	Données liées à la gestion du patrimoine culturel
<i>Centre de Documentation et d'Informations Juridiques</i>	Livres, revues publications,	Données liées aux textes et lois en la matière
<i>Infothèque de l'Ecole du Patrimoine Africain (EPA)</i>	Livres, revues publications,	Données liées au patrimoine culturel

Source : Enquête de terrain, juin à décembre 2018.

La recherche documentaire a permis de dégager les principaux centres d'intérêt et de cerner davantage les contours du sujet. Cette recherche a conduit aux travaux de terrain

1.2.2. : Travaux de terrain

Les travaux de terrain ont été possibles grâce aux techniques d'échantillonnage, de collecte de données et les outils et matériels utilisés dans le cadre de la recherche.

- **Techniques d'échantillonnage**

Sur la base des objectifs que vise le présent mémoire, une estimation de sept (07) cadres est faite au niveau des principaux acteurs du tourisme dans la commune d'Abomey, qui, compte tenu de leurs rôles respectifs, sont capables de se prononcer sur la question. L'Etat qui élabore et met en œuvre la Politique Nationale du Tourisme et qui est représenté par l'Administration Nationale du Tourisme. Le personnel du musée est très capital dans la recherche ; ne pouvant les tenir tous en compte, 10 agents ont été pris pour connaître les procédures de gestion et de conservation du patrimoine. Pour connaître l'intérêt et l'importance des sites et le besoin des touristes,

12 opérateurs privés qui produisent et commercialisent les services ou produits touristiques ont intervenu ; 05 autorités des collectivités locales qui, selon la législation internationale appliquée au tourisme, ont cinq champs d'action à savoir : la promotion et les aides à la commercialisation, l'accueil et l'information, les aménagements et équipements touristiques, l'animation, les études. Les populations locales qui entretiennent les sites, servent de main-d'œuvre et assurent l'accueil des touristes ; les touristes qui inspirent les opérateurs touristiques privés dans la conception des produits touristiques en leur faisant part de leurs besoins, motivations (des touristes rencontrés sur des sites, 27 ont donné leur accord de se prêter à l'enquête); les partenaires techniques et financiers qui assurent l'appui au renforcement des capacités techniques des acteurs et le financement des projets touristiques et/ou culturels sont environ une dizaine à enquêter. L'achat de souvenir et d'autres biens amènent à interroger 23 commerçants choisis parmi tant d'autres dans le cadre de la recherche pour comprendre davantage le rôle du tourisme dans la promotion des activités artisanales. En somme, l'échantillonnage regroupe 94 enquêtés soit 100 % de la population dont 86 soit 91 % ont été exploités et traités. Le tableau II en donne une illustration.

Tableau n° II : Effectifs et fréquences des populations enquêtées

Population cible	Effectif choisi	Réponses obtenues	Pourcentage
Cadres de l'ANPT	07/10	5	71.42%
Personnel spécialisé du musée	10/19	8	80%
Autorités locales	05/07	3	60%
Agents de voyages et animateur d'ONG	12/20	10	83%
Promoteur et gérants de réceptifs hôteliers	10/10	10	100%
Touristes	27/27	27	100%
Commerçants autochtones	23/23	23	100%
TOTAL	94/116	86	91.4%

Source : Données de l'enquête, septembre 2018.

La méthode qualitative utilisée vise à analyser le contenu du propos des personnes impliquées dans le domaine du tourisme tant au niveau local que national. Pour les touristes, c'est un choix raisonné qui est utilisé du fait qu'ils sont les mieux placés pour dire comment ils ont été informés de l'existence des attraits touristiques.

- **Techniques de collecte des données**

L'observation directe: elle était nécessaire et consistait à faire de la réalité des terrains d'enquête quelques faits apparents et non-dits significatifs. A cet effet, l'observation systématique du terrain d'étude a consisté à visiter un certain nombre de sites, à parcourir plusieurs localités et sillonner certains villages et quartiers du centre Abomey comme *Djimè, Hounli...* où certaines vues et informations ont été recueillies. Cette technique particulièrement discrète vise à aider à parvenir au moyen d'une grille d'observation, à relever et recueillir des données sur l'environnement, le patrimoine, les réactions des populations d'accueil par rapport aux propositions d'activités relatives au développement du tourisme culturel, etc.

L'enquête par questionnaire : sur la base des questionnaires, des cadres en charge du Tourisme, les cadres administratifs de la commune, des élus locaux, ont été interviewés pour cerner les contours de la gestion du secteur du tourisme lié au patrimoine culturel. Compte tenu des obligations administratives de certains qui primaient sur toutes autres activités, les questionnaires leur ont été laissés, pour leur permettre de disposer du temps pour leur remplissage en toute sérénité.

L'entretien : Il a permis de lancer les débats et de provoquer des réactions chez les acteurs concernés et l'outil utilisé est le guide d'entretien. L'entretien a concerné surtout les touristes, des commerçants autochtones, les cadres de l'administration communale et les populations compte tenu du fait qu'ils ne disposaient pas du temps matériel pour répondre aux questionnaires.

- **Outils et matériels de collecte des données**

Pour l'atteinte des objectifs fixés, les outils et matériels de collecte sont utilisés. Les outils concernent les fiches d'enquête, le guide d'entretien et les matériels sont l'enregistreur et l'appareil photo numérique.

- * les fiches d'enquête ont servi à faire des enquêtes au niveau des acteurs en charge du tourisme pour cerner les contraintes liées au développement du patrimoine touristique ;

- * le guide d'entretien a permis de collecter les données auprès des autorités (municipales et locales), les touristes, pour savoir leur vision, implication et contribution par rapport au développement du tourisme et le patrimoine ;

- * l'enregistreur a permis de recueillir les propos des interviewés afin d'avoir une deuxième source des données collectées oralement ;
- * quant à l'appareil photo numérique, il a été utilisé pour la prise de vues illustratives. Les réponses collectées ont toutes fait l'objet d'un traitement.

1.2.3. : Traitement des données

Ce traitement a été possible grâce au procédé de dépouillement manuel et de dépouillement informatique

- **Dépouillement manuel**

Après avoir nettoyé les fiches d'enquête, les données ont été catégorisées suivant les centres d'intérêt de la recherche. Elles ont été par la suite triangulées. Ainsi, l'analyse des différentes synthèses faites nous a permis de procéder à la vérification de nos hypothèses.

- **Dépouillement informatique**

Le dépouillement des données a été fait aussi de façon informatique avec les logiciels Word et Excel qui ont abouti à des résultats qui sont analysés.

1.2.4. : Analyse des résultats

- **Méthode d'analyse**

Le modèle d'analyse Force Faiblesse Opportunité Menace (FFOM en français/ SWOT en anglais) est utilisé pour l'analyse des résultats. C'est un outil d'analyse stratégique qui met en perspective les caractéristiques internes et externes de la zone d'étude avec l'état de l'environnement dans lequel elle évolue. Il servira donc à établir un diagnostic stratégique de première importance des contraintes liées à la gestion du patrimoine culturel et touristique dans la commune d'Abomey. La figure n°1 illustre le modèle appliqué aux facteurs internes et externes du tourisme dans la ville historique d'Abomey.

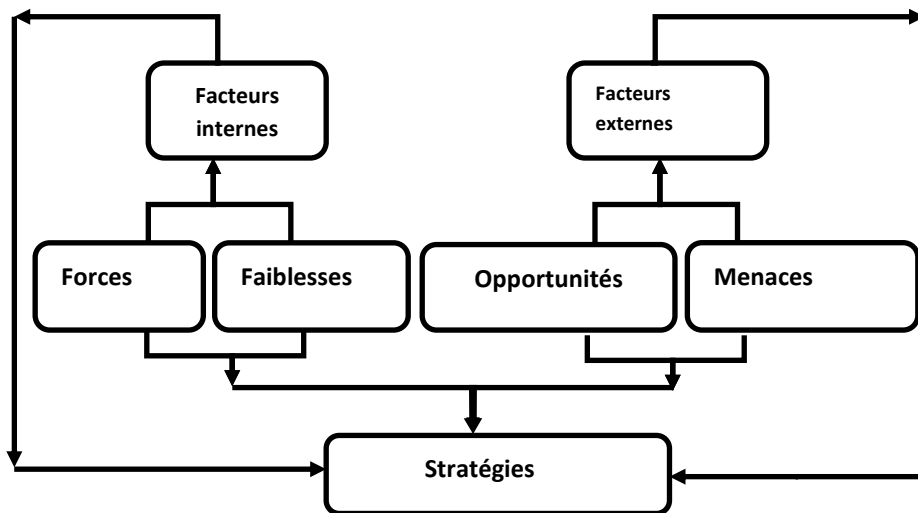


Figure n°1: Modèle d'analyse SWOT appliquée au développement du tourisme
Source : G. Johnson et al, 2008.

L'analyse de la figure permet d'identifier les facteurs internes et externes qui influencent le développement touristique de cette ville. En effet, le modèle SWOT de l'anglais Strengths (Force), Weaknesses (Faiblesses), Opportunities (Opportunités), Threats (Menaces) est un outil permettant de déterminer les options stratégiques envisageables au niveau d'un domaine d'étude. Pour ce faire, le présent SWOT est représenté par une matrice découpée en quadrants et offre quatre alternatives possibles liées à la relation entre les facteurs internes (forces et faiblesses) et les facteurs externes (opportunités et menaces). Enfin, l'identification des différents facteurs a permis de définir une stratégie efficace pouvant maximiser les forces et les opportunités, de minimiser l'impact des faiblesses et menaces.

1.2.5.: Difficultés rencontrées et stratégies adoptées pour surmonter

- **Difficultés rencontrées**

Les travaux de recherche sur le terrain ne se sont pas déroulés sans problèmes. Ils avaient été, lors des investigations, entravés par quelques difficultés. Les plus importantes étaient liées aux enquêtés (l'indisponibilité de certaines personnes ciblées à cause de leur mobilité et leurs multiples occupations) et aux contraintes d'accès à la documentation sur la question. A cela s'ajoute le problème de rendez-vous non respecté, surtout avec les opérateurs touristiques privés.

Il convient aussi de souligner que les visites de certains sites touristiques aménagés et non aménagés nous ont également obligé à effectuer des dépenses imprévues.

- **Stratégies adoptées pour surmonter**

S'agissant des stratégies, l'indisponibilité et la négligence de certains agents ciblés ont constitué une limite, fût-elle négligeable qui a amené à travailler finalement avec seulement quatre-vingt-six (86) enquêtés sur les quatre-vingt-quatorze (94) questionnaires distribués soit un taux de recouvrement de 91%. De plus, certains enquêtés ont choisi délibérément de ne pas répondre à certaines questions. En outre, la plus grande limite est que les questions liées à la gestion du patrimoine en général, restent un sujet peu développé au Bénin. Ce qui explique le peu d'intérêt ou le manque d'engouement observé de la part de certains enquêtés. Les documents lus à l'Institut Français et obtenus via internet ont pu combler cette insuffisance. Néanmoins, ces limites n'affectent pas l'intérêt des résultats recueillis qui permettront de vérifier la pertinence des hypothèses de départ. En dépit de tout ce qui précède, les recherches se sont déroulées de façon satisfaisante et ont donné lieu aux résultats qui sont présentés dans la suite de ce développement.

La problématique, la revue de littérature, la justification, les objectifs et les hypothèses de recherche sont développés tout au long de ce chapitre. Ce développement va conduire à aborder les fondements et essais de valorisation des ressources patrimoniales culturelles.

***CHAPITRE II : RESSOURCES
PATRIMONIALES CULTURELLES :
FONDEMENTS ET ESSAIS DE
VALORISATION***

Ce chapitre fait l'état des lieux, des richesses culturelles, naturelles et historiques dont dispose la commune et pouvant propulser le secteur du tourisme.

2.1. : Présentation de la commune d'Abomey

Situé au centre du Bénin dans le département du Zou à 130 km des berges de l'Océan Atlantique et de Cotonou, cité royale, la commune d'Abomey couvre une superficie de 142km² selon la mairie d'Abomey (2012) à travers le PDC et demeure la plus grande cité touristique du Bénin classée patrimoine mondial de l'UNESCO. De sa position centrale, la commune d'Abomey peut faire rallier aisément le Togo à l'Ouest, le Nigeria à l'Est, le Niger et le Burkina Faso au Nord. Située sur le plateau à 200m environ d'altitude, la commune d'Abomey jouit d'un climat merveilleux, de transition entre le climat chaud et humide de la côte et le climat chaud et sec du nord Bénin.

- **Le potentiel**

Le sous-sol de la commune d'Abomey regorge de nombreuses richesses minières : Marbre, eau minérale en voie d'exploitation. La ville calme et verte dispose d'une végétation de savane avec de nombreux arbres qui agrémentent le cadre de vie. Abomey est un grand bourg à la croisée de la tradition et de la modernité. Un nouveau plan de développement communal adopté au mois d'octobre 2017 couvrira la période 2017-2022. Sa population est de 92 823 habitants (2014) dominée par les groupes ethniques Fon (90 %), Adja (3 %), *Dendi-Bariba* (1,3 %), Yoruba (2 %) *Peulh* (1,1 %) et autres (1,4 %). On trouve dans la ville, une multitude de temples *vodoun*, la cathédrale saint Pierre et Paul, cinq (05) paroisses, un grand séminaire catholique, cinq (05) mosquées, un grand temple et diverses églises protestantes et évangéliques. Le Conseil Communal compte 19 élus dont le maire et 2 adjoints. Parmi les secteurs d'activités des populations d'Abomey, quatre (4) filières ont été identifiées comme potentiellement porteuses de bien-être individuel et collectif. Il s'agit du tourisme, du «afitin», de l'huile de palme et ses produits dérivés et enfin le tissage. Abomey partage avec la commune de Bohicon, une position carrefour stratégique pour les échanges commerciaux. Il draine les flux en provenance et en direction du Plateau *Adja*, et du *Togo*, d'*Agbangnizoun* et du *Djidja*, (E.Guidibi, 2006, p. 8). Il s'agit là aussi d'un atout qui devra retenir l'attention dans le cadre de l'étude des projets

touristiques, du développement de l'économie et favoriser aussi la promotion des filières porteuses. Il faut rappeler que le royaume fut fondé au 17^e siècle par le roi *Houébadja* (1645-1685) dont la photo l'illustre le palais.



Photo n° 1 : Palais du roi *Houébadja*
Source : capture d'écran, www.benin-tourism.com, 2018.

Aho Houébadja, traditionnellement le troisième roi d'Abomey, est considéré comme le fondateur du royaume du Dahomey. Il succéda à son oncle, *Dakodonou*, et régna de 1645 à 1685. *Houébadja* fonda la cité d'Abomey en y construisant son palais.

La commune contient de grandes richesses historiques et artisanales. On y trouve entre autres, sur près de 47 hectares les anciens palais des rois d'Abomey qui régnèrent de 1620 à 1900 (www.paurad.org). A Abomey, on peut aussi apprécier l'art du tissu. Il faut se rendre au centre des artisans et toiles d'Abomey pour apprécier l'art du tissu qui incite à découvrir l'histoire des douze rois d'Abomey.

Ancienne capitale du royaume du *Dahomey* (*Danxomè* en langue fon) la ville d'Abomey a été fondée selon la légende en 1625. Ce royaume militaire, remarquablement organisé, s'étendit vers la zone côtière (trafic des armes et des esclaves) et conquit le royaume d'*Allada* (www.benin-tourism.com).

De 1625 à 1900, douze rois se succédèrent à la tête du puissant royaume d'Abomey. A l'exception du roi *Houessou Akaba*, chacun fit édifier son palais à l'intérieur d'un enclos entouré de murs de pisé tout en conservant certaines caractéristiques de l'architecture des palais précédents dans l'organisation de l'espace et le choix des matériaux. Les palais d'Abomey fournissent un témoignage exceptionnel sur un

royaume disparu (www.benin-tourism.com). La photo 2 est celle de l'entrée principale du *Honnouwa*.



Photo n° 2 : Honnouwa : entrée portique du palais royal d'Abomey
Source : capture d'écran, www.benin-tourisme.com 2018.

Cette photographie présente l'entrée principale du palais royal, une sorte de portique avec des murs très épais en terre battue. Hostile à la pénétration européenne malgré la cession de certains comptoirs dont Cotonou, le roi *Glélé* (1854-1889) puis son fils *Behanzin* luttèrent contre les expéditions françaises. Abomey fut finalement pris en 1892 par les troupes du colonel *Dodds*. La photo 3 illustre le palais du Roi *Bêhanzin*.



Photo n° 3 : Palais du Roi Béhanzin
Prise de vue, ADJAHO, septembre 2018.

Cette photo illustre l'entrée portique du puissant roi *Bêhanzin* qui s'est opposé farouchement à l'occupation française de la terre de ses aïeux. Les palais royaux

d'Abomey, site de 47 hectares inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO en décembre 1985, constituent un haut lieu de l'histoire, de la culture vivante et du tourisme du Bénin.

2.1.2 : Ressources administrative, économique et touristique

L'environnement physique, humain, économique et touristique de la commune d'Abomey est mis en exergue sur les plans administratif, économique et touristique.

2.1.2.1 : Au plan administratif

La commune d'Abomey compte sept (7) arrondissements dont trois (03) arrondissements centraux (*Hounli, Vidolé et Djegbé*). Pendant que les arrondissements périphériques sont restés attachés à l'agriculture, malgré les problèmes de baisse de fertilité et les difficultés d'accès à la terre, ceux urbains se sont spécialisés dans le commerce et l'artisanat. La description du cadre administratif est suivie de la carte de la situation géographique de la commune (confer figure 2).

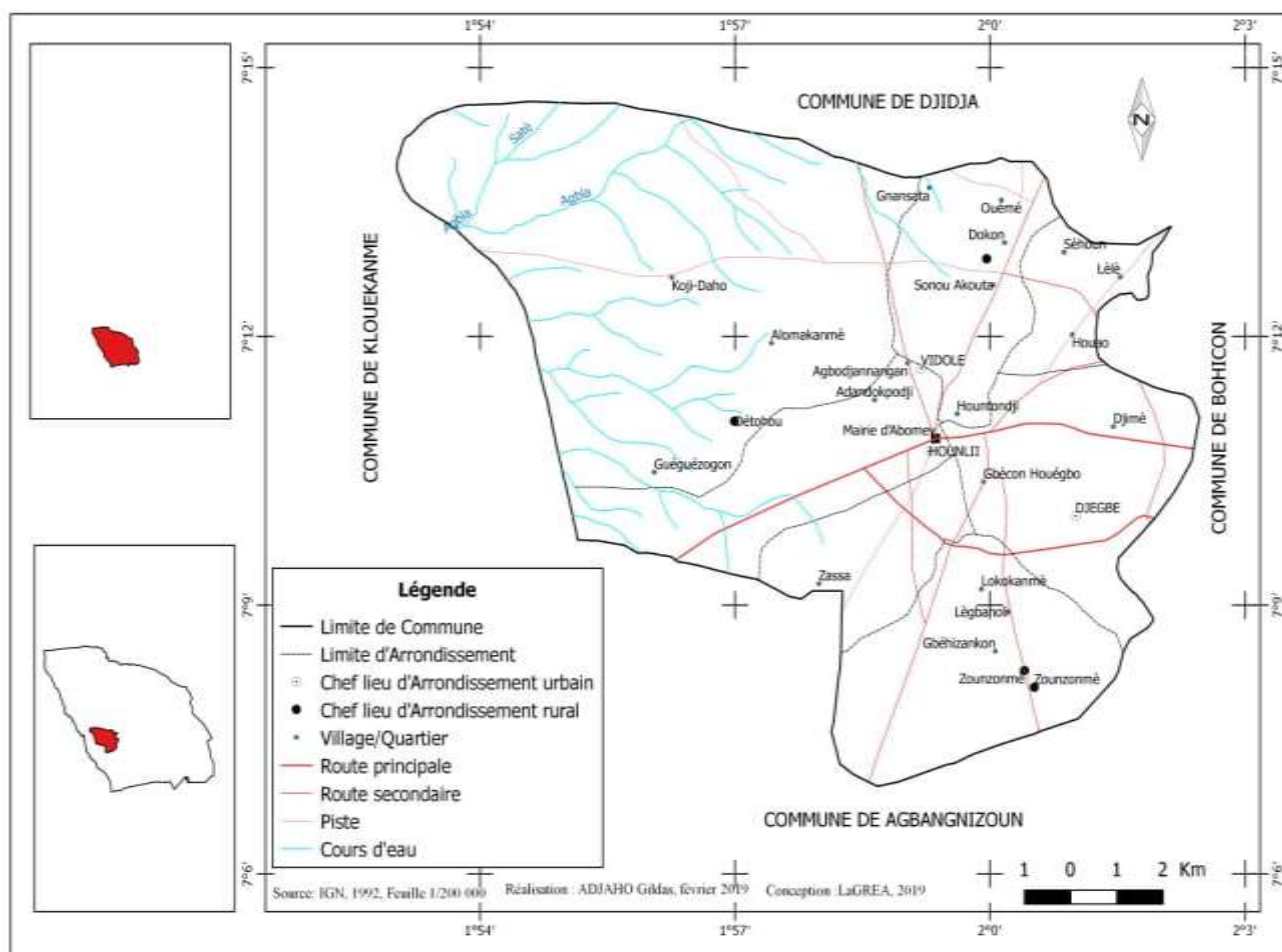


Figure n°2 : Carte administrative de la commune

La commune d'Abomey compte sept (07) arrondissements, 29 villages et quartiers de ville. Ses différents arrondissements sont : *Djègbé, Hounli, Vidolé, Agbokpa, Détohou, Sèhoun, Zounzonmè* (N. A. LAO, 2008). La commune couvre une superficie de 142 km² avec une population de 92 823 habitants en 2013 (RGPH⁴). Elle est limitée au Nord par la commune de *Djidja*, au Sud par celle d'*Agbangnizoun*, à l'Est par celle de *Bohicon* et à l'Ouest par la commune d'*Aplahoué* (Département du Couffo). Selon le découpage administratif, ces sept (7) arrondissements sont :

- trois (3) centraux à caractère urbain que sont *Djègbé, Hounli et Vidolé* ;
- et quatre (4) périphériques à caractère rural que sont *Agbokpa, Détohou, Sèhoun et Zounzonmè*.

2.1.2.2 : Au plan économique

La ville d'Abomey dispose de sept (07) marchés quotidiens, de deux (02) marchés périodiques dont un régional (N. A. LAO, 2008). Aussi, dispose-t-elle des ressources agricoles (maïs, niébé, arachide, tomate, manioc) des cultures de rente (coton, arachide), des ressources d'élevage (bovins, porcins, volailles, caprins), des ressources halieutiques (la pêche est peu valorisée). Elle dispose également sur son territoire aussi bien des ressources naturelles renouvelables que non renouvelables (gisements miniers, eaux souterraines), des ressources minières dans les arrondissements d'*Agbokpa* et de *Détohou* (argile, marbre, carrière de sable, de gravier et latérite, eaux souterraines). Un périmètre de reboisement de 173 ha et une forêt communale de 97,3 ha dans l'arrondissement de *Détohou* et de forêts sacrées destinées aux cérémonies rituelles dans les arrondissements d'*Agbokpa*, de *Détohou*, de *Hounli* et de *Sèhoun*.

2.1.2.3 : Au plan touristique

Le répertoire du patrimoine culturel et cultuel de la commune d'Abomey présente une multitude de curiosités parmi lesquelles, on note une grande diversité et richesse.

- **Le patrimoine culturel de la commune : diversité et richesse**

Le patrimoine culturel à caractère naturel qui concerne les ressources culturelles (des originalités exclusives) et les ressources naturelles (un patrimoine riche et diversifiée)

est un facteur de développement pour les pays du monde qui s'en approprient et le place au cœur des réalités conceptuelles et empiriques. N'a-t-on pas prôné la culture comme quatrième pilier de développement durable ? La pratique de faire de la culture, un outil de prospérité et d'épanouissement sociopolitique a un réel impact sur le PIB d'un Etat. Le cas de la Chine, pays profondément modernisé et fortement développé de nos jours alors qu'il était cité parmi les pays en voie de développement même dans les années soixante-dix, la Chine doit sans doute son essor aux valeurs culturelles héritées de ses ancêtres. Les valeurs de l'effort, de la ténacité et du travail consciencieux et bien fait constituent, un héritage culturel auquel s'ajoute l'immense patrimoine matériel (grande Muraille, les différentes cités du pays) et naturel (sites naturels). Ces données patrimoniales sont intégrées par la Chine dans la communauté et surtout dans le système de production au plan macroéconomique. Mieux, elles sont mises en exergue à travers les secteurs tels que le tourisme, l'industrie culturelle notamment le cinéma et les arts de la scène...

Mais quelle est la réalité constatée quant à la situation du patrimoine culturel de la commune d'Abomey ?

Elle est liée à la richesse et à l'immensité de ce qui constitue le patrimoine culturel béninois. Cette réalité est exposée par énumération, sans être exhaustive à travers les potentialités patrimoniales sur la base d'une distinction entre patrimoine culturel matériel, patrimoine culturel immatériel et patrimoine culturel à caractère naturel. Le tableau III met en exergue un trésor immense et diversifié du patrimoine touristique de la commune d'Abomey.

Tableau n ° III: Le patrimoine touristique : un trésor immense et diversifié

Patrimoine culturel matériel/immatériel	Patrimoine naturel à caractère culturel	Patrimoine culturel immatériel
Les objets paléontologiques : les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de géologie et d'anatomie.	Monuments naturels constitués par des formations ou groupes de formations physiques et biologiques ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique	Les traditions orales, les technologies et savoirs endogènes (l'art culinaire du <i>mantindjan</i> , du <i>fonman</i> ...)
Les biens qui représentent un caractère historique : l'histoire des sciences, des techniques et des technologies, l'histoire militaire et sociale, la vie des dirigeants, des penseurs, des sportifs, des savants et des artistes nationaux, les événements d'importance nationale.	Les formations géologiques et biologiques	Les chants et danses
Les objets provenant des fouilles archéologiques autorisées ou clandestines et des découvertes archéologiques.	Les aires ou zones délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées qui ont une valeur exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation	Les rituels, les us et coutumes, toute la littérature orale et tous les artefacts y afférents
Immeubles par destination : les objets provenant des monuments artistiques ou historiques.	Les sites ou zones naturels délimités ayant une valeur universelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle	
Objets d'antiquité ou anciens ayant plus de 50 ans d'âge		
Le matériel ethnographique ayant plus de 50 ans d'âge		
Les biens artistiques ayant plus de 50 ans d'âge : tableaux, peintures et dessins faits à la main sur tous les supports et en toutes matières		les savoir-faire artisanaux des tisserands (famille <i>Yemadjè</i>),

Productions originelles de l'art statuaire et de la sculpture en toutes matières		des forgerons et bijoutiers, (famille <i>Hountondji</i>),
Gravures, estampes et lithographie originales		
Tapisseries, tissages, assemblages et montages originaux de toutes matières		
Manuscrits rares et incunables, livres, documents et publications anciens d'intérêt spécial historique, artistique, scientifique, littéraire, isolés ou en collections ayant plus de 50 ans d'âge		
Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, isolés ou en collections ayant plus de 50 ans d'âge		
Archives y compris archives photographiques, télévisuelles et radiophoniques.		
Sites et monuments		
Biens meubles et immeubles de l'époque coloniale: les infrastructures scolaires et sanitaires, infrastructures de transport, les logements et résidences appartenant aux membres de l'administration coloniale.		
Eglises, mosquées, sanctuaires, temples et autres lieux de culte, les édifices culturels et confessionnels ou traditionnels, les lieux de pèlerinage.		
Les types d'architecture de retour		
Habitats d'architecture traditionnelle, isolés ou regroupés en voie de disparition et tout autre type de construction dont la préservation présente un intérêt historique, artistique, scientifique ou pittoresque.		

Sources : *Patrimoine culturel & développement local, UE et l'AIMF, page 16 et 17, avril 2012.*

Ce tableau fait le récapitulatif de toute la quintessence et l'immensité du patrimoine décliné en patrimoine naturel et culturel.

2.1.3.: Enumération de quelques potentialités touristiques

Il s'agit ici d'un inventaire sommaire des atouts et potentialités patrimoniaux de la commune au regard de son histoire, de sa réalité géographique, des pratiques sociales de ses populations. En lien avec l'*objectif spécifique n°1*, cette partie inventorie les potentialités du patrimoine culturel disponible de la commune d'Abomey. A cet effet, d'énormes collections sont constituées de sièges royaux, bas-reliefs, statuettes et objets cultuels *vodoun*, de toiles appliquées...

Au niveau du site des palais royaux publics qui couvre une superficie de 47 ha et qui abrite aujourd'hui le *Musée historique d'Abomey*. On découvre : la case à étage du Roi *Guézo (Singbo)*, la cour extérieure (*Kpododji*), la case-fétiche du Roi *Guézo (Boxo)*, la salle des armes (*Adanjeho*), le temple du Roi *Glèlè (Glèlè jeho)*, le village artisanal, lieu où le visiteur pourra s'approvisionner en objets d'art de toute qualité ; Les sites des palais royaux privés qui sont environ une dizaine constituent des lieux où les princes héritiers apprennent l'exercice du pouvoir avant d'accéder au trône. Ce sont entre autres *Gbendo, Djimè, Aglingonmè*, etc. On ajoute également les monuments aux morts, les musées et sites archéologiques dont l'effectif est présenté dans le tableau IV.

Tableau n° IV: Sites touristiques d'Abomey

Arrondissements	Palais royal	Monument aux morts	Musées	Site archéologique
<i>AGBOKPA</i>	1	1		0
<i>DETOHOU</i>	1	1		1
<i>SEHOUN</i>	0	1		1
<i>ZOUNZONMÈ</i>	1	1		0
<i>DJEGBE</i>	4	1		0
<i>HOUNLI</i>	1	1		0
<i>VIDOLE</i>	5	1	1	1
TOTAL	13	7	1	3

Source : Résultats des enquêtes de terrain, novembre 2018.

Les marchés publics : ils sont environ une dizaine dans la Commune avec chacun son histoire et sa spécificité. Parmi ces marchés figure celui de *Houndjro* qui est le plus grand et qui a été créé par le Roi *Guézo* entre 1830-1832 comme butin d'une guerre de conquête. En un acte de vengeance, il l'aurait transféré en pleine animation de

Thio ou *Monkpa*, dans le pays *Mahi*, avec tout ce qui s'y trouvait : commerçants, acheteurs, marchandises, produits, hangars.

Tableau n° V: Les différents marchés de la commune d'Abomey

Arrondissements	Marché central	Marché secondaire	Marché à bétail	Industrie
AGBOKPA	0	1	0	0
DETOHOU	0	1	0	0
SEHOUN	0	1	0	0
ZOUNZONMÈ	0	1	0	0
DJEGBE	0	1	0	1 <small>(IBB Tassor non fonctionnel)</small>
HOUNLI	1	1	0	0
VIDOLE	0	2	2	0
TOTAL	1	8	2	1

Source : Résultats des enquêtes de terrain, novembre 2018.

La place Goxo, lieu de rencontre entre le Roi *Béhanzin* et le Général *Dodds* lors de la déportation en 1894. C'est également le lieu de la proclamation du Marxisme Léninisme le 30 Novembre 1974 par le gouvernement militaire révolutionnaire du Bénin. La place abrite depuis lors la statue du Roi *Béhanzin* comme l'illustre la photo 4.



Photo n° 4: Statue du Roi Béhanzin à *Goxo* (place de libération)
Prise de vue : ADJAHO, novembre 2018.

Cette photographie est celle de la statue du Roi *Béhanzin* à la Place de *Goxo*, à l'entrée de la ville d'Abomey. On y remarque son architecture gothique qui peut susciter la curiosité des personnes qui en entendent parler.

**La place Ayidjosso* a été installée par le Roi *Guézo* (1818 – 1858) après une victoire dans le pays des *Mahi* (*Dassa, Savalou, Bassila*) pour montrer les difficultés

rencontrées lors des affrontements à cause de la résistance des peuples voisins, qui se retiraient dans les collines et jetaient des pierres contre les guerriers dahoméens. Après la victoire, le Roi fit obligation à chaque captif et à chaque guerrier du *Danxome* de porter sur soi un morceau de granite pour constituer à Abomey l'image symbolique de ses collines refuges. Les prisonniers de ces guerres devaient y prier, tenter et retourner pour oublier leur origine et la tentation du retour ;

**Le cimetière français* qui abrite la dépouille des soldats français ayant perdu leur vie au front lors de la guerre de résistance avec l'armée *danhoméenne*.

**Les abris souterrains de Didonou* qui servaient de refuge aux citoyens du royaume lors des guerres ;

**Le agbodo* qui est un vestige du fossé défensif qui ceinturait la ville sur 15 km environ ;

**Les prisons et lieux de regroupement* : ce sont des places qui reçoivent à la fois des prisonniers de guerre, les esclaves avant leur départ sur Ouidah ; la maison *Houinato* à *Hounli*, fut une prison pour les captifs de guerre et les esclaves établis par le *Roi Agadja* vers 1720. Cette prison a été restaurée par le *Roi Guézo* (1818 – 1858) ;

**Ahouangblétinsa (kpètèkpa- Détohou)* : place où Béhanzin aurait décrété l'arrêt des hostilités franco-dahoméennes et pris l'historique décision de rencontrer le président français ;

**La place Ayivèdji* à Agglomè-Leby qui rappelle la dernière escale du Roi Béhanzin sur la route de la reddition.

**Gbetinsa* : Siège des hauts dignitaires du *vodoun*. La construction de ce temple a été l'œuvre du *Roi Glèlè* (1858 – 1889). Fidèle aux attributs de son « *FA* », le monarque a réalisé ce temple qui fut et demeure le lieu de rassemblement de toutes les divinités « *Hounve* » à la fin des grandes cérémonies royales. La gestion de ce temple a été confiée à *Hinkati*.

A tous ces attraits, nous pouvons ajouter les danses, rythmes et chansons du *Danxomè* ainsi que les lieux de culte *vodoun* qui comprennent les temples et les couvents dédiés à des divinités *Sakpata, Lisa...*, les lieux sacrés tels que *sources et forêts, Zomadonou, Kpélu, Tolègba, Aïzan, Dido Guédévi et Oro* ; les eaux souterraines de *Codji-Adjaho*, le fossé d'enceinte (*Agbodo*) autrefois large de 6 mètres et profond de 8 mètres environ etc. Ce sont des lieux d'initiation, de cérémonies rituelles annuelles et de prières. Ces places sont chacune spécialisées. La photo 5 illustre une danse traditionnelle à *Djimè* à Abomey.



Photo n° 5: Danse *Houissodji* à Abomey
Prise de vue, ADJAHO, juillet 2018.

Cette photographie est celle de la danse *Houissodji* marquée par toute la beauté qu'elle projette. En confiant le royaume du *Danxomè* à son successeur, le roi *Glèlè* comme l'exige la tradition, a légué les vestiges et les biens à Béhanzin. Conscient de l'imminence de la guerre, *Glèlè* donna des coutelas à son fils, armes de guerre capables de percer les collines. Telle est l'origine de cette danse qui se fait avec le coutelas.

Les *Fon* d'Abomey étaient l'une des plus puissantes civilisations de l'Afrique de l'Ouest. Ce sont les *Fon* qui ont fondé le royaume du *Danxomè*, qui a dominé une grande partie de l'histoire du Bénin d'aujourd'hui avant la colonisation Française. Une visite à Abomey, l'ancienne capitale du royaume du *Danxomè*, constitue la meilleure manière d'en apprendre davantage sur les *Fon*. Et elle nous apprend que la ville est

très peu marquée par l'évolution des temps modernes. Ce qui frappe surtout, c'est la permanence de la tradition. Celle-ci est quotidiennement illustrée par des pratiques, des comportements et des modes d'existence, traduisant une identité culturelle dont les racines remontent à la création de la ville. On perçoit une société traditionnelle autour du *vodoun*.

A l'entrée de chaque agglomération, on trouve des *vodoun* : le *tolègba*. Au milieu de la cour se dressent aussi des *vodoun* ou des cases représentant les ancêtres défunts. Et jusque sous le lit se cachent certains *vodoun* qu'il n'est pas permis à tout le monde de voir. Sur la place du marché, c'est *Aïzan* qui trône et à qui les marchandes apportent leurs offrandes.

2.1.4 : VODOUN : l'autre patrimoine très peu exploité

Selon A. B. Akoha, (2017) «c'est la quête permanente du beau qui, dans la pédagogie de la culture *vodoun*, permet de fixer les savoirs, les savoir-faire et le savoir-être chez les adeptes. Par exemple, pour faire comprendre une valeur, on l'enseigne par des chants ; pour expliquer le bien-fondé de telle ou telle pratique à la communauté, on compose une chanson que la communauté s'approprie et mémorise. Mieux, une fois la chanson sue, il est tout aussi important de bien en maîtriser le rythme d'exécution qui débouche toujours sur la musique instrumentale et des pas de danse. Par cette option pédagogique, le *vodoun* s'inscrit comme l'inspirateur des pratiques culturelles. (...) Les *vodoun* "Lisa", "Sakpata", " Nensuxwé " et tous les autres sont sacrés. Mais quoi que sacrés, tous ces *vodounsi* ont l'obligation liturgique de venir danser sur la place publique pour les profanes. Même les "Egungun", représentations des esprits des ancêtres défunts doivent revenir danser pour la réjouissance, voire la jouissance des profanes. Ce qu'il faut exploiter dans le *vodoun* pour actionner davantage le tourisme, c'est donc ce côté dispensateur de prestations artistiques, les formes d'expression esthétique dont il gratifie les profanes sur la place publique. La planche 1 illustre les prestations artistiques *vodoun* lors du bicentenaire du sacre du Roi *Guézo* tenu du samedi 3 au samedi 17 novembre 2018 à Abomey.



Planche n°1 : Les fêtes : des manifestations riches en couleur à Abomey
 Prise de vue, ADJAHO, novembre 2018.

Cette planche illustre la danse des *vodounsi* lors d'une fête annuelle à *Djimè*. Des descendantes des anciennes amazones d'Abomey en pleine démonstration de danse traditionnelle. Les armées des rois d'Abomey étaient redoutées, notamment leurs célèbres amazones, réputées pour leur férocité au combat. «*Chaque amazone devait revenir de la guerre avec au moins cinq têtes d'ennemi. Si elle se présentait les mains vides devant le roi, c'est elle qui se faisait trancher la tête*».

C'est la preuve que la pratique du culte *vodoun* est omniprésente dans la commune comme révèle également le tableau VI.

Tableau n° VI: Culte *vodoun* à Abomey

Arrondissements	Divinité	Eglise	Place publique	Mosquée
AGBOKPA	5	4	1	0
DETOHOU	3	3	1	0
SEHOUN	7	3	1	0
ZOUNZONMÈ	9	4	1	0
DJEGBE	10	8	1	0
HOUNLI	7	7	1	1
VIDOLE	15	6	1	2
TOTAL	56	35	7	3

Source : Enquêtes de terrain, novembre 2018.

Le point des divinités par arrondissement montre clairement que la commune est dominée par le culte *vodoun* en comparaison aux églises et mosquées. Les pratiques *vodoun* instaurent une émulation /compétition entre les adeptes du *vodoun* qui se

livrent alors consciemment à une compétition de beauté, d'esthétique sur tous les plans (costume, chant, danse) lors de leurs prestations qui durent généralement une dizaine de jours. Dans les pays occidentaux, on va à l'Opéra voir des spectacles de bonnes factures conçus autour des œuvres de fiction. L'Opéra de Pékin met en scène des mythes chinois et se vante d'être « la vitrine de la Chine ». C'est de la même façon qu'on va à ces Opéra pour se divertir et se cultiver que les profanes béninois vont admirer les spectacles *vodoun*. Ce sont toujours de très jolis spectacles, très bien préparés et très bien exécutés. Sur le plan architectural, toutes les concessions des collectivités familiales des villes où s'exprime la culture *vodoun* (Abomey, Ouidah, Kétou, Allada, Porto-Novo, Athiémè, Azovè...) étaient organisées à l'origine de manière à avoir devant la maison (*xwé*) une grande place, une esplanade (*sato*) destinée à accueillir les spectacles *vodoun* lors des cérémonies annuelles (*xwetanu*). (...) C'est donc sur ces esplanades ombragées que s'organisaient les majestueux spectacles *vodoun* qui attiraient la population, les touristes et des curieux.

Une bonne organisation du tourisme devrait permettre à notre pays de tirer des revenus substantiels des touristes qui pourraient acheter en souvenir des objets d'art en marge de ces spectacles. L'essor de notre artisanat dépend donc en partie de la place accordée aux manifestations *vodoun*. Il faut alors changer la perception du *vodoun* pour que les appréciations négatives du cultuel *vodoun* cèdent place à une appréciation positive des aspects beaucoup plus culturels que véhicule ce dernier.

2.1.4.1 : Entre le culturel et le cultuel

Le *Hanyé* par exemple est un genre musical généalogique ; les panégyriques y sont récités, que ce soit à la cour royale ou dans les familles pour retracer la généalogie. Et, à chaque cérémonie annuelle, l'on a l'obligation dans le rituel de chanter un certain nombre de chansons *hanyé* : cela permet de ne pas perdre la chronologie de ceux qui ont dirigé la famille ou le royaume. Chaque fois que le nom d'un ancien est évoqué, on rappelle l'essentiel de ce qu'il a réalisé pour la collectivité. (...) Dans cette culture traditionnelle, le chant et la danse, (deux formes d'expression esthétiques) portent et supportent toute la démarche pédagogique et andragogique dans le processus de l'éducation de l'adepte au savoir, au savoir-faire, au savoir-être

et même au savoir-faire-savoir. C'est peut-être cette démarche holistique qui explique le rôle dominant que la culture *vodoun* joue dans notre société. En effet, il faut se rendre à l'évidence que ce sont les pratiques *vodoun* qui sont à la base et qui imprègnent la substance des pratiques culturelles ordinaires : modes vestimentaires, gastronomie, pharmacopée, littératures orales ; etc.

Il faut résoudre à mettre l'accent sur l'Education nationale qui promeut nos cultures béninoises en montrant que, les aspects culturels du *vodoun* véhiculent une esthétique et même une quête permanente des formes d'esthétiques achevées qui invitent/incitent à privilégier le savoir-être de bons Béninois. Malheureusement, toutes ces productions de notre littérature orale sont inconnues de nous et tendent à disparaître. C'est pour cette raison que le conservatoire de danses cérémonielles et royales d'Abomey a été créé en 1996 et s'est donné pour mission la sauvegarde et la redynamisation de deux éléments essentiels du patrimoine culturel de l'aire sociogéographique fon : la musique et les danses cérémonielles, royales ou populaires.

Cette institution s'est donné comme objectif de collecter, d'archiver et de promouvoir la quintessence de toutes productions artistiques du Bénin, avec un accent particulier sur les chants et les danses, véritables archives vivantes de notre histoire. La planche n°2 illustre les activités du conservatoire.



Planche n° 2: Manifestation culturelle du conservatoire à Abomey
Source : site du conservatoire.

A gauche, la danse *Akɔnhoun*, dont le principe est de n'utiliser d'autres instruments que le corps (le torse, la poitrine, les mains et la voix humaine) et à droite la danse

Zinli, hérité du prince *Gbéyin*, futur roi *Glélé* qui l'aurait créé à l'occasion des funérailles d'un des amis de son père (le roi *Guézo*) exhibées par le conservatoire. Des manifestations culturelles exhibent toute la valeur culturelle traditionnelle de la commune. La photo 6 illustre une manifestation à Abomey.



Photo n° 6: Manifestation culturelle à Abomey (bicentenaire du Roi *Guézo*)
Prise de vue, ADJAHO, novembre 2018.

Ces femmes sur la photo, vêtues du pagne consacré à la célébration de leur roi ancêtre sont celles de la lignée *Guézo*, en défilé lors de la commémoration du bicentenaire. Ces peuples, bien conscients que leur monde change de façon accélérée, croient en la tradition que leur a léguée leurs ancêtres et ils organisent leur vie suivant un modèle qui se trouve être dans le prolongement de ce qu'avaient coutume de faire les générations qui les ont précédé dans le temps.

En l'honneur des divinités, des rois, il se déroule des rituels mais également des cérémonies publiques. Aussi, organise-t-on des cérémonies annuelles ou périodiques dites *Xwétanù*. Une telle cérémonie est organisée récemment en l'honneur de l'illustre roi réformateur dont le parcours et l'œuvre ont été vantés aux populations lors de cette commémoration (le bicentenaire) de l'accession au trône du roi *Guézo* qui a libéré le *Danxomé* du joug du royaume d'Oyo. En effet, le pays devrait payer chaque année un lourd tribut composé de 41 jeunes filles, 41 garçons 41 milles cauris et 41 milles fûts d'huile de palme. *Danxomé* a payé ce lourd tribu pendant 110 ans jusqu'à l'accession au trône, en 1818, du roi *Guézo* qui a mis fin à cette humiliante domination pour son royaume. L'histoire rappelle, par ailleurs, que c'est ce roi qui a créé le corps des amazones. L'image suivante illustre une prestation de la danse des

amazones lors de la cérémonie du lancement du bicentenaire du sacre du roi *Guézo* en novembre 2018 à Abomey.



Photo n° 7: Célébration culturelle à Abomey, Prise de vue : ADJAHO, novembre 2018.

Cette chorégraphie est l'un des moments forts où des vaillantes femmes ont exécuté des pas de danse des amazones. Tous ces rituels et cérémonies donnent lieu à des chants, des danses, des battements de tambours et des spectacles qui sont souvent organisés sur la place publique (comme l'indique la photo 7) et pour des larges publics de profanes.



Photo n° 8: Exemple d'une place publique de spectacle (*Zomadonou*)
Prise de vue : ADJAHO, novembre 2018.

Zomadonou incarne l'esprit des enfants mal formés dans les familles royales. Ce miracle, non explicable, justifie le culte, qui leur est consacré depuis le règne du Roi *Tegbesou* (1742-1774). Ces enfants servent d'intermédiaire entre le monde visible et invisible. Périodiquement les adeptes célèbrent les rites dans et devant tous les

temples. *Zomadonou* dispose de 14 temples qui font office de ce culte. La place *Gbétinsa* aussi peut être évoquée. La photo 9 représente l'esplanade.



Photo n 9 : Esplanade de spectacle (*Gbetinsa*) ; Prise de vue : ADJAHO, août 2018.

Cette place fut créée par *Guézo* (1818-1858) pour rendre hommage à son fils, le futur roi *Glèlè* (1858-1889) pour des exploits de chasse. Mais *Gbetinsa* dévient surtout un lieu de rencontre des grandes cérémonies culturelles *vodoun*. Malheureusement ce fort potentiel touristique de la Commune d'Abomey énuméré est très peu valorisé de sorte qu'il attire très peu de touristes.

Malgré alors cette prédominance de ressources patrimoniales, des contraintes sont liées à sa gestion, qui piétine son attractivité. Il s'agit ainsi d'appréhender les résultats de la politique de gestion en matière du patrimoine culturel en mettant en relief les perspectives dans la commune d'Abomey à travers les diverses contraintes (*objectif spécifique n°2*).


2.1.5.: Contraintes liées à la gestion du patrimoine culturel et au tourisme

Ces contraintes concernent les secteurs du patrimoine, du tourisme et de l'artisanat





2.1.5.1 : Contraintes liées à la conservation du patrimoine culturel





La conservation du patrimoine rencontre d'énormes insuffisances et difficultés liées aux mauvais entretiens des sites royaux. Ces difficultés ont été recensées dans le tableau IX.


Tableau n° IX : Identification de quelques difficultés liées à la conservation du patrimoine touristique dans la commune d'Abomey




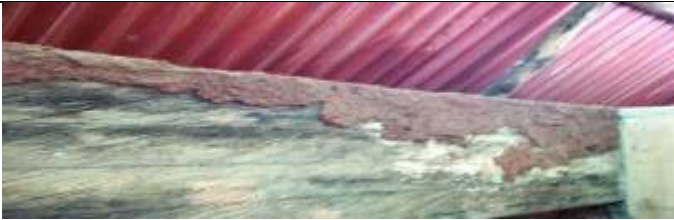
2.1.5.2 : Risques Naturels		
Facteurs de risques	Manifestations	Conséquences
<i>Les eaux de pluies (tornades, pluies diluviennes)</i>	<ul style="list-style-type: none"> *érosion, ruissellement, lessivage des sols favorables à la poussée des mauvaises herbes ; fragilité du sol ; *gonflement et affaiblissement des bases des murs ; *fissures et éclatement des murs des structures ; *apparition des moisissures ; *apparition de la rouille sur les tôles, les clous et les serrures ; *pourrissement des bois de la charpente et des menuiseries *développement incontrôlé de la végétation sauvage ; *humidité favorable à l'attaque des termites. 	
	<i>Vent (tornade, foudre....)</i>	<ul style="list-style-type: none"> * arrachage des toitures ; dépôt de poussière ; *décoloration des bas-reliefs *propagation du feu ; *attraction horizontale sur les murs ; *chute libre des branches ou des troncs d'arbres.

2.1.5.3 : Risques humains

<p><i>L'urbanisation anarchique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *la pression urbaine et foncière ; *les empiètements sur le site ; *la spéculation foncière. 	
<p><i>Le non-respect du règlement d'urbanisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *les constructions en disharmonie avec l'environnement architectural des palais royaux ; *la mauvaise utilisation des sites. 	
<p><i>Le dépôt d'ordures sur et aux abords du site</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *l'insalubrité ; *les problèmes d'hygiène ; *les incendies. 	
<p><i>La chasse aux rongeurs et aux reptiles</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *les incendies ; *les destructions des bases des murs servant de galeries ou terriers aux rongeurs 	

<p><i>La divagation des animaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *la dégradation des structures ; *l'érodage des murs par frottement ; *l'insalubrité ; *l'hygiène. 			
<p><i>Le mauvais usage du site des palais royaux</i></p>	<p>la coupe et le ramassage du bois de chauffe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> *la traversée anarchique du site (pistes) ; *l'exploitation agricole anarchique. 			
<p><i>L'abandon de gravas et de matériaux de chantier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *la défiguration du site ; *le risque d'inondation. 			
<p><i>Le vandalisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *le vol ; *l'insécurité ; *les incendies. 			

<p><i>Les incendies criminels</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *la destruction des objets de valeur ; *les dégâts matériels et humains *la destruction du patrimoine culturel 	
<p>Les interventions amatrices (<i>réhabilitations et aménagements</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> *l'accélération du processus de dégradation et la dénaturation du site *la mauvaise qualité des matériaux utilisés et l'accélération de la dégradation des structures ; *la fragilité et la vulnérabilité aux intempéries et aux attaques des insectes nuisibles. 	
<p><i>Les Insuffisances d'éducation et de sensibilisation de la population</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *l'exploitation anarchique ; * l'indifférence à la vie du site ; * la non adhésion aux principes du classement ; * la non appropriation du bien. 	
<p>2.1.5.4 : Autres risques</p>		
<p><i>L'absence de clôture (mur d'enceinte)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> *l'insécurité ; *le vol ; *les actes de vandalisme ; *le pillage ; *le mauvais usage. 	

<p><i>L'absence de fonctions au palais</i></p>	<p>l'insécurité ; *l'abandon ; *l'accélération de la dégradation ; *l'occupation anarchique du site.</p>	
<p><i>Le manque de documents graphiques et insuffisance des écrits sur le site Houébadja</i></p>	<p>*la mauvaise interprétation du site.</p>	
<p><i>Le manque de promotion</i></p>	<p>*l'insuffisance de matériels promotionnels ; *le manque de signalétiques hormis le panneau d'entrée ; *l'insuffisance d'intégration dans le circuit touristique.</p>	
<p><i>Les termites</i></p>	<p>l'Attaque de la charpente, des murs et de la menuiserie ; *la dégradation des murs ; *le pourrissement des matériaux (pailles, bois ...).</p>	

Source : Résultats des recherches, juillet-décembre 2018.

La conservation du patrimoine demeure l'une des difficultés majeures de la promotion du tourisme. Le tableau regroupe quelques photos de l'état des sites qui subissent la dégradation, l'urbanisation anarchique, l'insalubrité, le vandalisme et surtout les incendies criminels, le manque de sensibilisation, l'insécurité, le vol, l'insuffisance de promotion et d'éducation de la population.

Aux difficultés de conservation s'ajoutent les contraintes qui freinent l'émergence du tourisme dans la commune d'Abomey

2.2.: Contraintes liées à l'émergence du tourisme dans la commune d'Abomey

Ces contraintes concernent le plan politique, le plan organisationnel et le plan touristique

2.2.1 : Au plan politique

La meilleure gestion du patrimoine culturel relève davantage de l'accompagnement de la volonté politique.

- **La prédominance de l'informel dans la gestion du patrimoine culturel de la commune**

La gestion du patrimoine culturel au Bénin en général pose d'énormes problèmes. Elle succombe à des insuffisances dont la carence crée un environnement délétère qui plombe les politiques initiées et les actions menées. Du saupoudrage et du délayage, telle est la substance de cette réalité défailante. Cette réalité souffre des maux divers dont deux aspects nous intéressent :

- L'exploitation confuse et sauvage du patrimoine culturel

L'analyse sommaire des modes de gestion, de conservation, de valorisation et de promotion du patrimoine culturel révèle l'existence de diverses formes d'insuffisances. Il s'agit du manque de coordination et de contrôle, objectif des activités et des actions selon C. P. ALOMAKPE (2013). L'Etat ne détient plus la clé de maîtrise de tout ce qui se passe dans le secteur de la culture et du patrimoine pour envisager sa promotion en tourisme. On en veut pour preuve, l'inexistence de connaissance effective de l'ensemble des biens et éléments patrimoniaux. Le Bénin ne dispose ni d'un inventaire, ni d'une liste de biens et éléments classés d'où le degré élevé de l'informel. Le patrimoine et la culture sont animés par une kyrielle d'acteurs privés qui font référence à ce secteur par manque d'opportunité dans d'autres domaines. Trop d'amateurisme et d'improvisation s'observent à cet effet. La confiscation des biens et éléments patrimoniaux par des collectivités et/ou familles au détriment des collectivités locales, et donc de l'Etat. La communauté nationale bénéficie marginalement des bienfaits pécuniaires du patrimoine alors que

le folklore et le divertissant lui sont fournis en priorité du fait de l'appropriation sauvage du patrimoine par les acteurs privés qui sont parfois des communautés héritières ou détentrices. Ainsi, le principe de la domanialité publique des biens et éléments patrimoniaux est méconnu surtout par les acteurs privés qui, si la juridicité en la matière s'avère manifeste et rigoureuse devraient se conformer à l'éthique du patrimoine : la stricte protection, la sauvegarde et/ou la conservation renouvelée grâce au principe de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des biens et éléments du patrimoine.

La carence, la caducité et l'incohérence de la législation et/ou du cadrage normatif règlementant de façon judicieuse, objective et appropriée, les actions relatives au patrimoine dont les enjeux et les défis s'élèvent de volume et de pertinence face à la mondialisation culturelle.

L'étude de la législation béninoise relative au patrimoine culturel a déjà révélé que plusieurs domaines du secteur manquent d'une prise en compte juridiquement objective. C'est le cas des monuments et sites, du statut des lieux de diffusion, d'interprétation et/ou de promotion du patrimoine tels que les musées... Pire les normes existantes sont des textes qui existent par emprunt et/ou par empreintes (V. NEGRI, 2001). L'imitation ou la copie collée passe à côté de la réalité nationale et laissent ainsi, un profond vide juridique qui favorise et alimente les envahissements illégaux par des acteurs nationaux ou étrangers relevant du droit privé. Par ailleurs, les rares textes légiférés sont inexploitablement parce que les différentes étapes de la procédure pour l'adoption d'une loi en République du Bénin ne sont pas respectées. Le droit béninois de la culture et/ou du patrimoine n'a d'existence qu'à travers la loi 2007-20 du 23 Août 2007. Malheureusement, les décrets d'application de cette disposition ne sont pas pris jusqu'au moment de la rédaction de nos travaux. Dans le même registre, la charte culturelle est caduque et son nouveau projet en instance de validation manque de lucidité et de commodité par rapport à l'évolution du monde (C. P. ALOMAKPE, 2013).

A l'incohérence du contenu législatif en matière du droit béninois de la culture, s'ajoute l'incompatibilité des textes face aux enjeux de la mondialisation culturelle

fortement marquée par un système de management public, la dynamique entrepreneuriale et la présence manifeste des acteurs privés pour accompagner l'Etat dans ses attributions régaliennes. L'Etat seul ne peut plus tout faire pour viabiliser judicieusement les différents secteurs économiques. Le domaine de la culture ne fait pas une exception à cette règle.

Ces problèmes recensés de manière très sommaire, font du secteur de la culture et du tourisme au Bénin, un marché informel et sauvage, animé avec confusion et mépris des textes en vigueur et ce, au détriment des créateurs des biens culturels et/ou des activités culturelles et touristiques.

Pendant plusieurs décennies, la politique béninoise du tourisme dans la commune est restée marginalisée. La priorité pour les autorités étatiques fut l'exploitation agricole, artisanale et perception des recettes fiscales. Cette situation hypothèque les projets de valorisation des sites touristiques dont l'aménagement constituait l'un des objectifs clés du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) béninois dans le domaine du tourisme.

2.2.2 : Au plan socioculturel et organisationnel

Les aspects socioculturels et organisationnels qui entachent le patrimoine sont abordés

2.2.2.1 : Au plan socioculturel

Sur le plan culturel, il est interdit de toucher certains objets. Ils sont gardés dans leur état séculaire. On ne cherche pas à les étudier et voir s'il faut leur apporter une quelconque amélioration.

Un autre problème lié au développement du tourisme dans la commune est la faiblesse des dépenses afférentes aux loisirs par les autochtones. Cette faiblesse de dépenses consacrées au tourisme se justifie dans un certain sens puisqu'il existe de très grandes distorsions entre le pouvoir d'achat des populations et les coûts des produits touristiques. Mais une analyse minutieuse du phénomène permet de comprendre que le facteur pouvoir d'achat n'explique pas tout.

Il faut faire remarquer que le PDC révèle l'inexistence d'infrastructures de sports et loisirs (maison des jeunes d'arrondissements, de la commune, terrain de sport, etc.) ; or il n'y a pas de week-end où ne s'organisent des cérémonies traditionnelles dans la commune. Ces cérémonies sont aussi sources d'attraits touristiques surtout pour les internationaux. Il ne s'agit pas de renoncer à ces dernières mais de les réorganiser afin d'apporter une plus-value au tourisme.

Le manque d'intérêt aux produits touristiques est aussi imputable à la mentalité des populations qui accordent souvent peu de temps aux loisirs. Même si l'on pouvait croire que parfois ces cérémonies sont des occasions pour certains de se distraire, l'objectif premier de ces populations n'est pas la distraction mais plutôt le respect de la culture.

2.2.2.2 : Au plan organisationnel

Sur le plan organisationnel, il faut une vulgarisation des textes régissant les activités touristiques pour la mise en valeur des sites de la commune. En effet, les populations locales ignorent qu'il y a des réglementations en matière de tourisme. Même au niveau des gérants d'établissements accueillant les touristes, bon nombre d'entre eux ne connaissent pas parfaitement la réglementation du tourisme au Bénin. Ces faiblesses sont de nature à retarder le décollage touristique dans la commune. Il est à noter le décalage qui existe souvent entre les mesures administratives et juridiques et la situation réelle surtout économique des populations locales. Il y a souvent une inadaptation des textes aux réalités du milieu. Ceci ne fait que décourager les plus audacieux qui veulent se lancer dans le tourisme. C'est le cas des lenteurs dans le traitement des dossiers pour l'ouverture des établissements touristiques. Ceci provient en partie de la concentration des centres de décision à Cotonou en ce qui concerne le tourisme.

Le manque de personnel qualifié pour la promotion du tourisme constitue un goulot d'étranglement pour le développement du tourisme dans la commune d'Abomey et partant du tourisme au Bénin. Au niveau de la Direction Départementale du

Tourisme, de la Culture et des Sports (DDTCS), le manque de moyens matériels, humains et financiers est souvent utilisé pour expliquer ces problèmes. Car, il est illusoire de considérer le tourisme comme un appendice des activités commerciales et le voir se développer sans aide. A tous ces problèmes, viennent s'ajouter ceux des infrastructures routières et des moyens de communication.

2.2.3. : Au plan structurel et institutionnel

- **Le ministère en charge du Tourisme à travers l'ANPT (2016 à ce jour)**

Le tourisme aboméen souffre d'un mal profond parce que structurel (J. R. AHOYO, 1976). En l'absence d'une politique nationale structurée en matière de valorisation des sites touristiques, et surtout en l'absence d'un budget spécial alloué à leur aménagement, les responsables du tourisme s'attelèrent à faire un inventaire détaillé des sites de chaque département. Les premières actions sont ainsi marquées par des recensements destinés à faire la promotion de la destination. Mais comment faire une promotion lorsque les sites ne sont pas aménagés ? C'est comme concevoir une publicité sans produit à vendre ou faire du marketing sans repères publicitaires. La démarche des gestionnaires du tourisme sur ce plan apparaît hésitante et se limite encore à des déclarations d'intentions. Plus d'une dizaine de sites touristiques sont recensés. L'Agence Nationale de promotion du Patrimoine et de développement du Tourisme (ANPT) est ainsi créée pour agir conséquemment dans la valorisation et la vulgarisation de la destination touristique béninoise à travers les projets phares de la promotion du tourisme

De 2015 à ce jour, le nombre de sites aménagés progresse, mais le déficit d'infrastructures dignes de ce nom ne permet pas de soutenir l'activité touristique et d'envisager de véritables séjours (comme le confirment les données des établissements d'hébergement où le séjour dépasse rarement une nuitée).

2.2.4.: Au plan touristique, économique et environnemental

Plusieurs sites restent non aménagés ; plusieurs voies d'accès aux sites sont toujours en état de dégradation avancée voire impraticables. Le tableau X énumère quelques sites et palais royaux dans leur état de conservation.

Tableau n° X: Nature de quelques sites touristiques

Nature des sites	Nom des sites	Etat
Palais royal	Agonglo	Restauré
Palais royal	Guézo	Dégradé et abandonné
Palais royal	Agoli Agbo	Restauré
Palais royal	Aho Glèlè	Aménagé et occupé
Palais royal	Akaba	Dégradé et abandonné
Palais royal	Behanzin	Partiellement restauré et occupé
Palais royal	Glèlè	Partiellement restauré et partiellement occupé
Palais royal	Tégbessou	Dégradé et abandonné
Palais royal	Agadja	Dégradé et abandonné
Palais royal	Résidence Agonglo	Dégradé et abandonné
Place Goxo	Place Goxo	En cours de réhabilitation
Centre artisanal	Centre artisanal	Aménagé
Musée historique	Musée historique d'Abomey	Aménagé
Cimetière	Cimetière Militaire Français d'Abomey	Partiellement aménagé
Gbetinsa	Siège des hauts dignitaires du Vodoun	Partiellement aménagé
Palais privé	Roi Sagbadjou Glèlè	Aménagé
Place publique	Place Tenme	Aménagé partiellement

Source : Résultats des enquêtes, décembre 2018.

A partir de ce tableau, on peut affirmer que le produit touristique existe en quantité mais manque de valorisation. L'absence de diversité dans les attractions proposées aux visiteurs (J. R. AHOYO, 1976), le non aménagement de certains sites réduit la durée de visite du touriste si bien qu'en deux heures, pour reprendre les propos du coordonnateur adjoint du festival de *Danxomè*, le touriste a terminé la visite du géant royaume du *Danxomè*. Ceux-ci finissent par penser qu'en dehors du musée, la vieille cité des Rois ne présente plus d'autres centres d'intérêts. C'est cette absence de diversité, conjuguée avec la proximité de Bohicon voire de Cotonou (145 km) qui expliquent que plusieurs touristes ne restent pas longtemps à Abomey. Cet état de

choses, dû aussi à l'équipement hôtelier, ne permet pas de retenir les touristes dans la ville alors qu'en réalité, excepté les frais d'accès aux sites aménagés, ce qui profite à la Commune reste les nuitées. Plus le touriste passe de nuits, plus il dépense. Le tracé de nouveaux circuits touristiques aura donc comme conséquence, la retenue des touristes dans la ville, ce qui profitera aux populations et opérateurs économiques et par ricochet à la Commune d'Abomey. En outre, le festival de *Danxomè* par exemple qui peut drainer de touristes n'est pas bien connu à l'extérieur (N. A. LAO, 2008). Ce qui fait qu'il n'a pas encore réussi à attirer les opérateurs économiques étrangers qui par la mise en place de nouvelles activités, pourraient contribuer à la création de nouveaux emplois et participer ainsi au développement de la ville.

Se rendre dans la commune demande à la fois du courage et de la volonté, mais elle « marque les esprits de ceux qui font l'effort de s'y rendre » donc mérite un véritable contenu pour que le séjour des touristes ne se transforme point en cauchemar. Malgré son riche potentiel, la commune est enlisée dans une myriade de problèmes qui expliquent sa faible fréquentation touristique telles les routes en piteux état, les tracasseries administratives, des prestations approximatives, les voies entièrement poussiéreuses, l'absence de projets d'aménagement, de planification et de développement territoriaux, ce qui se traduit par des pertes en termes d'espaces urbains, de lieux de mémoire ou encore de traditions et pratiques sociales.

2.2.4.1. : Les déficits en infrastructures et superstructures touristiques

Les équipements spécifiquement touristiques englobent l'ensemble des infrastructures d'hébergement et de restauration ainsi que les organisations touristiques et les organismes officiels du tourisme.

La commune souffre d'une insuffisance criante d'équipements de base, notamment les routes, l'eau, l'électricité et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les travaux de pavage tant prônés pour aménager les voies viennent juste d'être achevés surtout sur l'axe place *Goxo*-Tribunal d'Abomey.

Le réseau viaire urbain en majorité très dégradé (*Bohicon – Carrefour Goxo – marché Houndjro* et la voie de contournement), *Détohou, Sèhoun* et *Zounzonmè* enclavés, la gare centrale non aménagée, le parc automobile de 100 vieux véhicules d'occasion, tous les arrondissements périphériques sont enclavés.

Les autres voies sont toujours inachevées ou non entamées. La praticabilité de ces routes est souvent difficile pendant la saison des pluies. Ce qui ne rend pas forcément le séjour des touristes agréable compte tenu aussi de l'emplacement des sites.

Les difficultés ne se limitent pas seulement aux infrastructures routières. Plusieurs localités ont des problèmes liés à l'absence de raccordement à l'eau et à l'électricité. Les insuffisances sont aussi importantes dans le champ des équipements culturels des musées, des maisons de la culture et des foyers culturels.

Par ailleurs, la ville d'Abomey ne dispose pas d'infrastructures d'accueil de luxe. Les quelques-unes existantes, de qualité peu moderne, sont objets d'une mauvaise répartition spatiale (dispersées et sans repères dans la capitale historique). Le tableau XI accompagné de la carte d'hébergement touristique expriment les infrastructures existantes d'accueil par auberge, hôtel et motel.

Tableau n° XI : Infrastructures hôtelières et les références dans la commune d'Abomey

Nature des établissements	Dénominations des établissements hôteliers	Promoteurs	Localités	Téléphones
Auberge	A LA LUNE	NONNONHOU Raymond	Adandokpodji (maire)	22500168/97383247
Auberge	ABOMEY	ADIDO Monique	Face préfecture	22500820
Auberge	AHOUILIKPONOUWA	GUY AIME CATHERINE	Sonou	95851527
Auberge	AUX DELICES	DASSI Adèle	Djimé	95403775/97434055
Auberge	BELLE FLEUR	TCHANOU Gaéton	Adandokpodji	96577102
Auberge	BIS HOTEL	GUEZO Lucien	Djègbé	97094194/97486678
Hôtel	BLEU BLANC BLEUE ANNEXE	ADJALLA Alexis	Goho	95565922
Auberge	CARFOU	BEHANZIN Jules	Goho	95855933
Résidence	CHEZ CRESPIN	SOTCHNOU Adolphe	Goho	96638749
Résidence	CITE ROYALE	FINHA B. Crespin	Goho (BOA Abomey)	94950595/22500184
Hôtel	CODE SECRET	VIGBE H. Christophe	Goho derrière CHD	95203488
Hôtel	ABOMEY	ADJAGODO Martin	Adjahito	22500075
Hôtel	ENTRE NOUS CHEZ ANDRE	AGONVONON Guillaume	Gbécon houni	96103636/95853517
Pension	ESSETCHIME CHEZ SABINE	DASSOU Sabine	Soglogon christ Roi	63136464/97158800
Auberge	GBEWEDO	DEGBO Thérèse	Adandokpodji	98099634/90932076
Auberge	GBODOUTAKIN	AHEHEHINNOU Michel	Djègbé	97775752
Auberge	GUEDEVY I	AYADJI G. Henri	Sonou	64086205/95845926
Auberge	GUDEVY III	AYADJI G. Henri	Sonou	64086205/95845926
Hôtel	GUEDEVY IV	AYADJI G. Henri	Goho	64086205/95845926
Hôtel	GUEDEVY V	AYADJI G. Henri	Goho	64086205/95845928
Hôtel	GUEZO	GLELE KAKAI Hervé	Gbécon Houni	96962838/95010774
Residence	Hotel MARIE EMMANUELLA	ADJOVI Marlène	Goho derrière BIBE	97873285/66946423
Auberge	JARDIN D'EDEN	AKPATA Nicolas	Agblomé Dola	94955979/95288807
Auberge	LA MONTAGNE	GANDO Christian Macaire	Légo	97556017/95854618
Auberge	LA SURPRISE	GOHOUNGO Benjamin	Djègbè	95396769
Auberge	LE BERCAIL	GUELY Dieudonné	Goho Djègbè	97092657
Auberge	LE PARADIS D'ABOMEY	ALLAVO Joseph	Goho	95852299
Hôtel	LE VAINQUEUR	BIAO Félix	Goho	22501233
Hôtel	MARIE JOSEE	ALLADAYE Candide	Azaly Agblomey	97720915/22500319
Auberge	MON PLAISIR	LANDEHOU A. Patrice	Adandokpodji	94348744

<i>Hôtel</i>	MON REPOS	<i>ZANNOU Alexandre</i>	<i>Goho Djégbè</i>	97528007/97984498
<i>Auberge</i>	PUSSY CAT	<i>HOUSSOU K. Christophe</i>	<i>Goho</i>	95 49 31 34/97
<i>Môtel</i>	SAINTE VERONIQUE 1ER	<i>TOHA SOGLO Lucien</i>	<i>Sogbo Aliho</i>	95959113/96 88 75 22
<i>Hôtel</i>	SAROX	<i>MONGBO Claire</i>	<i>Goho derrière stade</i>	97145709/97 42 83 94
<i>Auberge</i>	SIMBENIN	<i>SINDAGBE Bernard</i>	<i>Doguémé (tribunal)</i>	97424381/95 45 7041
<i>Auberge</i>	SORETO	<i>TOHUNGBA SOTHAS Rémi</i>	<i>Agblomé</i>	96448244/95813389
<i>Hôtel</i>	SUN CITY	<i>HOUEGBELO Gilbert</i>	<i>Adandokpodji</i>	95 09 70 75/97834315

Source : Enquête de terrain, novembre 2018.

Ce tableau fait ressortir le déficit constaté dans la logistique hôtelière. Les auberges et motels ne respectent pas les normes de construction. Les hôtels n'ont pas vraiment de luxe pour héberger les touristes surtout internationaux ni les attirer à s'intéresser à la ville.

Cette situation occasionne également la non attractivité de la commune. La répartition des centres d'hébergement dans la commune constitue une autre difficulté d'accès pour les touristes. Pour mieux l'appréhender, la figure 5 de la carte des hébergements touristiques dans la commune est réalisée. La couleur verte désigne les auberges, en rouge les hôtels et les motels en noir.

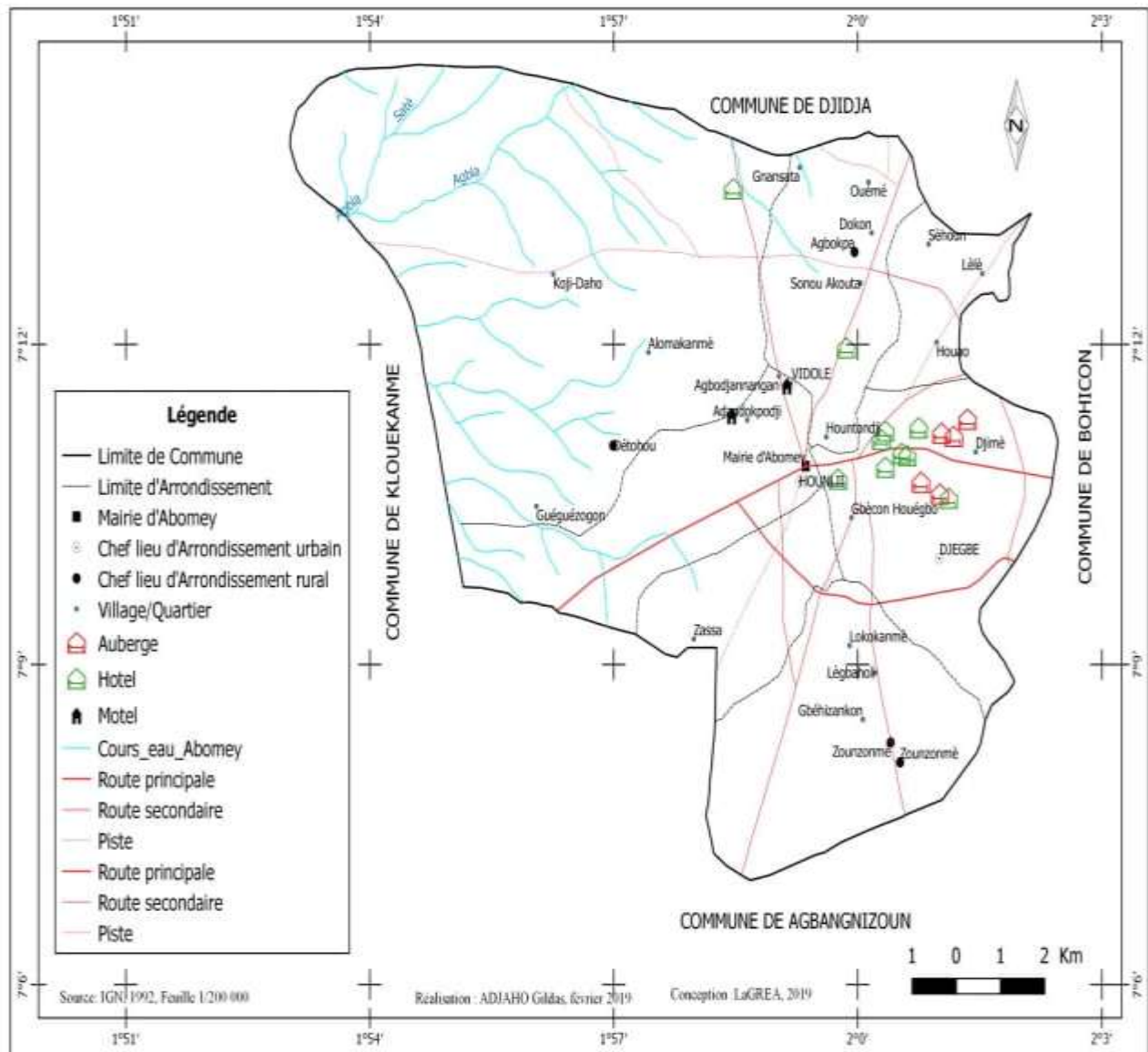


Figure n° 5: Carte des hébergements touristiques

Il ressort de l'analyse succincte de cette figure, une concentration des maisons d'accueils dans l'arrondissement de *Djègbé* (10 auberges, 2 hôtels et 3 motels) alors que les attraits touristiques sont dispersés dans tous les arrondissements.

De plus, les promoteurs n'investissent pas dans leur entreprise (à dominance auberge et motel) pour combler l'attente des étrangers s'il faut emprunter les termes du Directeur de l'OT (Office du tourisme). Le manque de confort dans les hôtels souvent dépourvus d'électricité et d'équipements de secours électriques, sans eau courante parfois, l'insuffisance du personnel et la faible qualification professionnelle de celui existant sont autant de facteurs qui ne sont pas de nature à favoriser le tourisme dans cette commune.

On peut citer en exemple l'attrait peu enviable de l'hôtel « La Belle Fleur » qui « accueille » le client épuisé par le trajet puisque se trouvant derrière la prison civile. Peinture défraîchie par les intempéries successives, mousses et lichens, manque de personnels (qui se consacrent uniquement à l'entretien des chambres et de la cour). Dans la localité et aux dires des populations, cet hôtel est pourtant considéré comme une structure dite de « haut-standing » au regard des autres établissements. La planche 3 illustre bien le décor lugubre de cet hôtel.



Planche n° 3: Hôtel "La belle fleur " Prise de vue : ADJAHO, août 2018.

A gauche, l'accueil de l'hôtel mal aménagé et à droite la vue d'ensemble de l'hôtel. Cette photographie donne l'image de la présentation physique des lieux d'hébergement dans la commune.

L'autre situation concerne les taxis et autres transporteurs qui contribuent à assombrir le séjour des touristes. Les conducteurs de taxi, généralement très âpres au gain, n'hésitent pas à faire des surcharges pour, dit-on, « pointer » leur journée (c'est-à-dire, gagner un maximum d'argent en un laps de temps). Ces conditions de transport collectif difficiles quotidiennement pour la population locale sont totalement inadaptées pour un projet touristique. Le projet de *TAXI-BENIN* qui a pris corps déjà dans plusieurs communes du pays serait une solution sine qua non pour booster, régler et agrémenter le séjour des touristes dans la commune.

2.2.4.2 : La question de l'insécurité, les tracasseries policières et le braconnage

Le tourisme se développe dans un environnement pacifique et bien sécurisé où règne la simplicité des formalités administratives. La question de l'insécurité mérite donc d'être abordée.

2.2.4.3. : La question de l'insécurité

L'insécurité dans la commune est un phénomène qui s'observe tant au cœur de la ville que dans les campagnes. Les malfrats choisissent leurs sites de « travail » en fonction du niveau de vie des populations et profitent des difficultés de circulation pour mieux évoluer dans leur prédation, jouant habilement sur la porosité des populations et opèrent en toutes situations. La sécurité des touristes est parmi les facteurs essentiels pour toute industrie touristique réussie et devrait ainsi être l'un des objectifs principaux de la planification et des dispositions prises en matière du tourisme. Les problèmes liés à la sécurité dans le domaine du tourisme, qu'ils soient réels ou imaginaires, ont un impact négatif sur la destination. A cet égard, les perceptions négatives semblent nuire aux perspectives du tourisme. Même des facteurs tels que les rumeurs peuvent porter préjudices à des saisons touristiques entières. Le gouvernement béninois, conscient de cet état d'insécurité, a déployé les éléments de la Police Républicaine installés dans les périphéries ; la sécurité constitue une condition essentielle pour le développement du tourisme car « *les touristes veulent se sentir en sécurité totale* ».

2.2.4.4.: Les tracasseries policières

Le système policier et douanier n'épargne pas les touristes confrontés à des tracasseries diverses et aléatoires. Les contrôles routiers sont permanents, même dans les zones les plus enclavées. Les agents de la police républicaine, de la douane désormais très fréquents sur tous les axes, coins et recoins « à la recherche de potentiels malfrats », profitent des occasions qui leur sont offertes pour perdre du temps à tous les usagers de la route. Les nombreuses barrières de police et de

douane sont levées depuis l'année 2016 afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, mais les contrôles aléatoires sont fréquents.

2.2.4.5.: Le braconnage

Le braconnage est l'une des difficultés majeures à laquelle est confrontée l'administration responsable des forêts et de la faune, notamment avec l'attrait croissant pour le tourisme sportif de chasse. Le riche potentiel faunique de la commune est constamment menacé par un braconnage exacerbé qui, à la longue, aura raison des ressources de la faune. Rappelons que les populations de la localité sont traditionnellement chasseresses. Dans chaque groupe ethnique, les chasseurs sont des hommes respectés et la chasse est une activité consacrée depuis des siècles. Toutefois, il convient de relever que, d'année en année, le braconnage prend des proportions incommensurables. Deux formes de braconnage méritent d'être distinguées : le braconnage de subsistance et le braconnage à but commercial.

Le braconnage de subsistance désigne la chasse pratiquée par les ruraux dans le but de se procurer des protéines animales. Les méthodes et outils qui y sont utilisés sont très efficaces, tels des pièges, des assommoirs, des arcs, des arbalètes... Cette pratique peut être considérée comme un « droit d'usage » des populations, mais le phénomène prend de l'ampleur et des réseaux commerciaux s'organisent pour écouler leurs produits, d'où de sérieux différends opposant par moments les braconniers et les agents des forêts et de la faune surveillant les circuits d'approvisionnement des marchés urbains. Ce phénomène s'est accéléré depuis la crise économique avec l'essor d'un braconnage à but commercial où toutes les espèces animales sont visées. Le braconnage menace le patrimoine faunique de la commune et détériore son potentiel à l'inverse du tourisme cynégétique qui s'effectue dans un cadre réglementaire, avec un suivi des ressources faunistiques, et apporte des revenus à l'État notamment par le biais de diverses taxes (comme les permis de port d'armes et de chasse, le droit d'abattage).

2.2.4.6. : L'absence de culture touristique et de ressources humaines

A l'image d'autres régions, la commune est confrontée à de sérieuses difficultés en matière de culture touristique. Les populations ont du mal à intégrer le tourisme dans leur quotidien dû au manque de connaissance et de conscience, manque de savoir-faire technique et insuffisance de l'activité publicitaire, manque de diversification touristique, manque de stratégies et de politique cohérente en matière du tourisme, manque d'investissement dans le domaine du tourisme. Le tourisme reste assimilé à une activité pratiquée par les « Blancs fatigués de rester chez eux ». Dans ce sens, les populations, confrontées à la pauvreté et au chômage, considèrent que le tourisme est une activité élitiste qui concerne des privilégiés qui ont les moyens financiers pour entreprendre des voyages aux quatre coins du pays. Cette conception va évoluer avec le développement de pratiques touristiques intérieures, même si ces dernières restent modestes pour le moment.

La commune est également confrontée au manque de ressources humaines en charge du tourisme. Le manque d'investissements et le déficit d'encadrement qui en découlent permettent de mieux comprendre le nombre de difficultés basiques telles que l'absence d'une stratégie de promotion spécifique et ciblée, le manque de professionnels dans les établissements d'accueil, l'absence de synergie entre différents acteurs du secteur...

Toutefois, il convient de préciser que la vision du gouvernement béninois est de faire du tourisme, appuyé sur les patrimoines, un levier économique créateur d'emplois. Ceci sans pour autant manquer d'insister néanmoins, tel qu'il a été mentionné plus haut, bien qu'elle soit un facteur essentiel, à elle seule, la potentialité du patrimoine n'est pas suffisante pour une industrie du tourisme réussie. C'est pour cette raison que le gouvernement veut investir pour le tourisme et récolter les fruits à long terme. *“Et c'est parce qu'il y a une conviction du gouvernement que le tourisme développé, articulé et ces patrimoines mis en tourisme peuvent être le pétrole du Bénin”* a déclaré le Directeur de l'ANPT, José PLIYA lors du lancement de la phase de démarrage des projets touristiques dans l'après-midi du jeudi 14 juin

2018 a Semé city. Au cœur de ce qu'offre le Bénin dans le secteur touristique, nous avons le patrimoine historique et culturel qui fait la singularité de la destination Bénin. Et selon le Directeur de l'ANPT, "sur ces projets phares, cinq (05) sont construits autour du patrimoine historique et culturel en l'occurrence : Esclavage, vodoun, histoire de Ouidah, rois d'Abomey et les amazones." Ainsi, ABOMEY pourra bénéficier du "Musée thématique les rois d'Abomey et une arène d'expression et de sortie des vodoun non masqués"¹ ;

2.2.5 : Importance de l'industrie du tourisme dans le développement communal

La commune d'Abomey, dispose d'un riche patrimoine culturel et cultuel à haute valeur touristique jusque-là mal valorisé. Outre les secteurs du tourisme et de l'agriculture, ceux du commerce (surtout avec le marché *Houndjro*), et de l'artisanat ... constituent l'essentiel des secteurs potentiellement pourvoyeurs de richesses individuelles et collectives. Dans cette énumération de sites touristiques ayant fait l'objet de la présente recherche, elle est illustrée par une carte touristique.

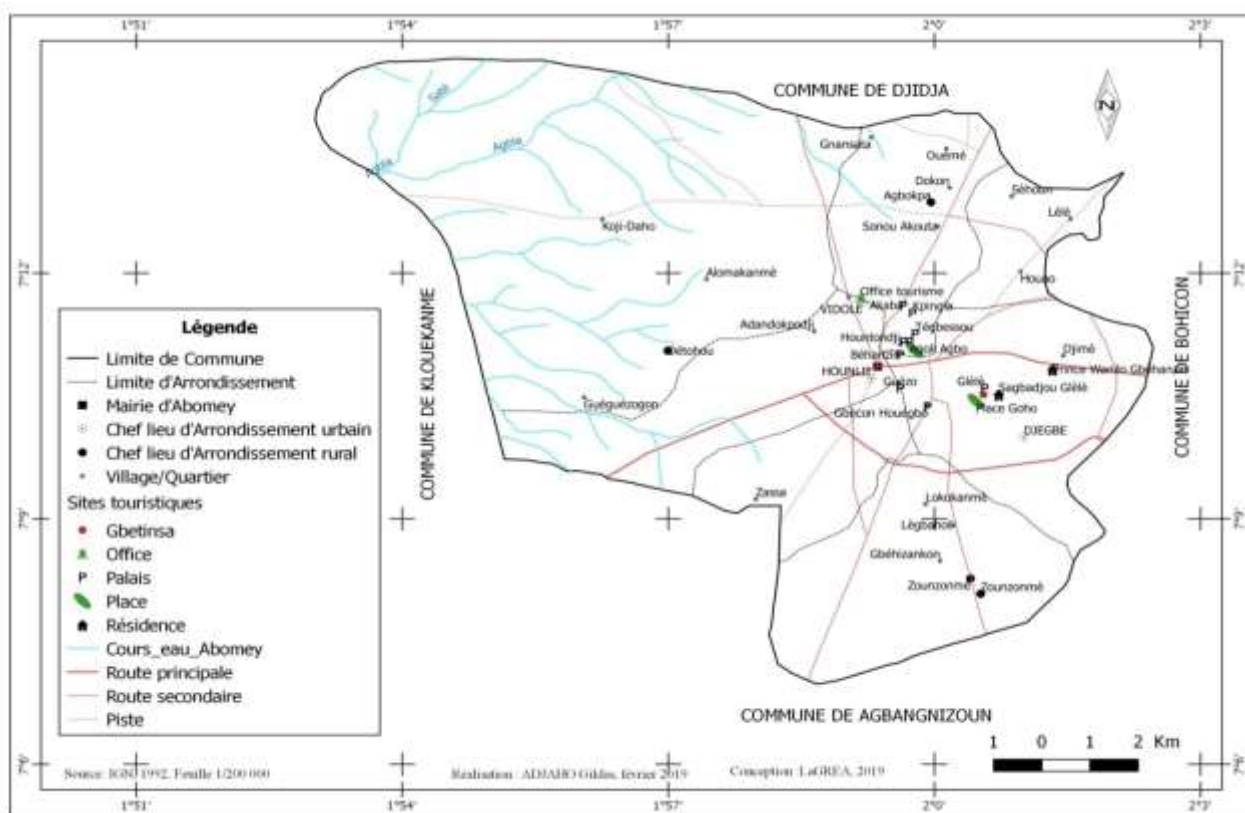


Figure n° 3: Carte touristique de la commune d'Abomey

¹ Stratégie de la destination Bénin 2017-2027, Le pari gagnant du tourisme préparé par Entrepreneurial Solutions Partners, page 19

Comme l'annonce la figure n°3, le tourisme a des impacts directs, indirects et sectoriels sur plusieurs autres domaines activités génératrices de revenus. Ainsi, une plus grande promotion du tourisme à Abomey entraînera son développement, ce qui induira une mobilisation de ressources financières nécessaires au développement de la ville. L'effet catalyseur du tourisme sur une économie, sa nature multisectorielle et son succès dépendent de nombreux acteurs locaux, nationaux et internationaux, ayant des intérêts très divers. La figure 4 montre les différents secteurs touchés par l'industrie du tourisme.

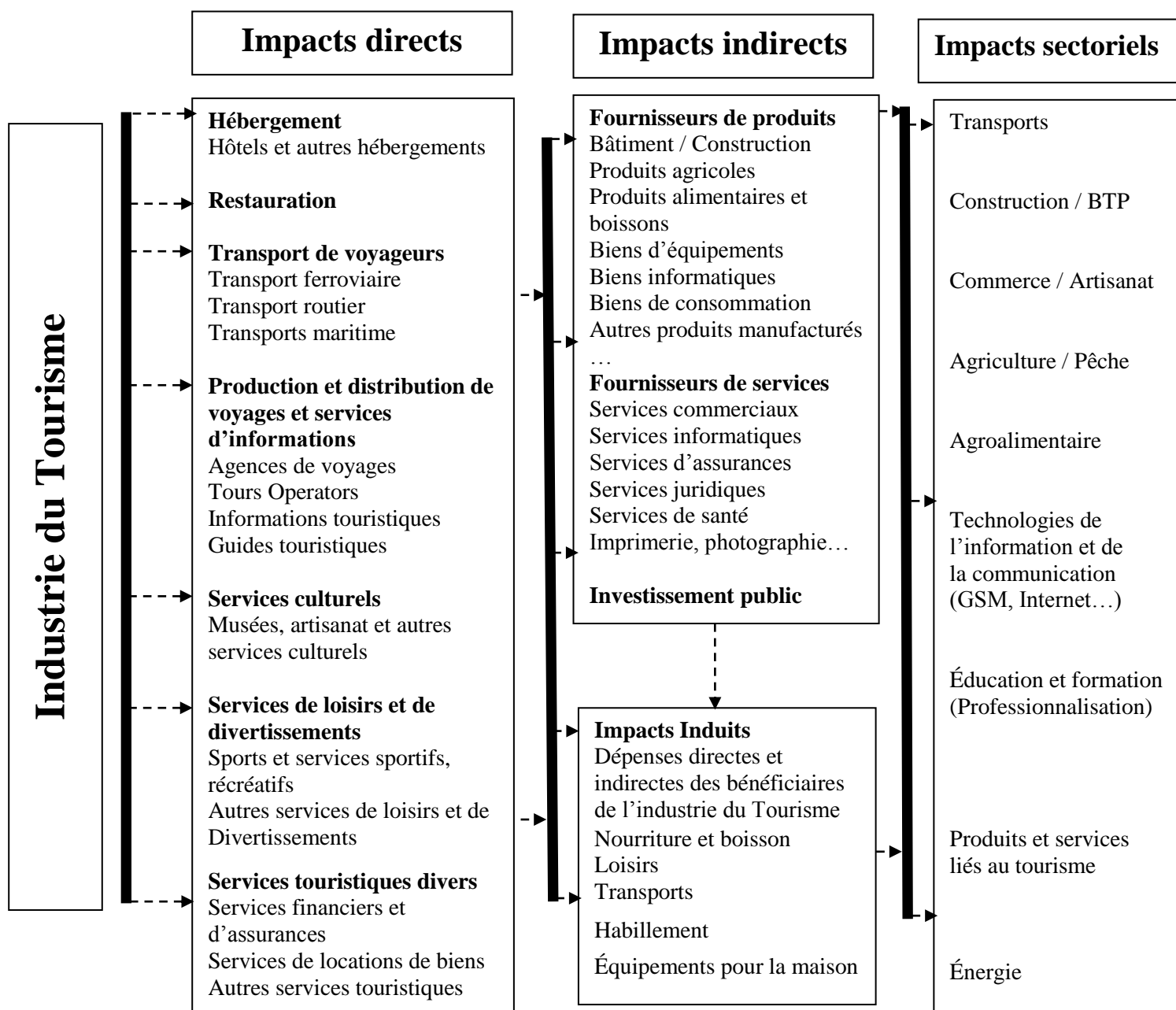


Figure n° 4: Les impacts directs, indirects et sectoriels du secteur du tourisme
Source : Adjidehou, 2015.

En définitive, on peut dire qu'en exploitant de façon optimale l'offre touristique de la commune, plusieurs autres secteurs seront impactés induisant alors une plus grande mobilisation de ressources financières. Avec autant de secteurs d'activités impactés par le tourisme, le chapitre suivant va se consacrer à relever les insuffisances de la PNT pour amorcer le développement du tourisme dans la commune et proposer des approches de solution.

***CHAPITRE III : POLITIQUE DE GESTION
DES RESSOURCES PATRIMONIALES
CULTURELLES ET APPROCHES DE
SOLUTION***

3.1: Politique patrimoniale et décentralisation

Cette partie aborde les contraintes liées à la politique de gestion en ce qui concerne le cadre administratif et institutionnel

3.1.1 : Le tourisme culturel dans les politiques nationales du patrimoine : hypothèque et fragilité

Au Bénin, l'État demeure le principal acteur des politiques et stratégies patrimoniales, (O. B. Agbaka, 2017). Cette prédominance des pouvoirs publics dans les processus de patrimonialisation ne permet pas souvent de considérer réellement les sensibilités patrimoniales des communautés béninoises, pour cerner leur patrimoine culturel. La focalisation, souvent à outrance, des politiques patrimoniales nationales orientées sur les conceptions internationales promues par l'UNESCO et autres organismes internationaux relègue au second plan l'attachement des Béninois à leurs patrimoines, quelles qu'en soient les formes.

Outre ces difficultés de mise en valeur des sites culturels destinés au tourisme, c'est toute la problématique de la place trop importante accordée à l'impact du tourisme dans la construction des politiques nationales pour la conservation des sites patrimoniaux qu'il convient de nuancer. Par ailleurs, d'après les statistiques de la direction du développement et de la promotion touristique en 2012, les visiteurs du Bénin en provenance de l'Afrique représentent 63,78 % du total des arrivées enregistrées, avec une durée moyenne de séjour d'environ deux jours. Ce pourcentage s'explique par le fait que le tourisme international – tant présenté comme source principale de revenus autour des sites patrimoniaux et avancé comme le pivot de l'argumentaire pour obtenir l'adhésion des populations locales à la mise en valeur du patrimoine – est dominé par le tourisme d'affaires. Ces touristes d'affaires et participants à des conférences, des ateliers, des séminaires, colloques, etc., visitent très peu les sites patrimoniaux du fait de la courte durée de leur séjour et restent généralement tout le temps à Cotonou. Le flux touristique annoncé aux populations ne se déploie donc pas réellement autour des sites patrimoniaux qui se

dégradent avec le temps. La commune, n'ayant pas les ressources financières nécessaires pour procéder à des rénovations de grande envergure, a par conséquent des difficultés à limiter cette vague de destruction et de délabrement.

Toutefois, le discours des professionnels du patrimoine néglige généralement de prendre en compte la fragilité des institutions qui, en dehors des problèmes de stabilité administrative, doivent faire face à des problèmes de fonctionnement et de disponibilité d'infrastructures (O. B. Agbaka, 2017).

En déduction, les politiques patrimoniales au Bénin ont non seulement des difficultés à s'émanciper des racines coloniales, mais elles ont également tendance à se focaliser sur les conceptions internationales du patrimoine. La prédominance des aspects matériels du patrimoine dans les politiques patrimoniales nationales, au détriment des éléments immatériels, pourtant très répandus dans l'univers culturel béninois est l'expression de cette fracture entre les instances nationales et le quotidien des populations en matière de patrimoine dont la réduction nécessite une réelle contribution des communautés.

Le Bénin est un Etat unitaire et son organisation est décentralisée. L'avènement de la décentralisation en 2003 offre une nouvelle configuration administrative qui permet aux 77 communes issues du découpage territorial de participer à la gestion administrative du patrimoine à la base.

3.1.2. : Cadres institutionnel et réglementaire de la gestion du tourisme et du patrimoine culturel

3.1.2.1 : Cadre institutionnel

Au niveau international, le cadre du tourisme a été tracé par les Nations Unies à travers la création de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dont les statuts ont été adoptés le 27 septembre 1970 à Mexico par l'Union Internationale des Organismes Officiels de Propagande Touristique (UIOOT). Au niveau régional, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), accorde une grande importance au secteur du tourisme. Dans son Traité révisé l'instituant,

l'article 22 a été consacré à la création de la Commission Technique : Transports, Communications et Tourisme. De même, l'Union Economique et Monétaire ouest Africaine (UEMOA) s'est intéressée au tourisme en créant en son sein, un Commissariat chargé de l'aménagement du territoire communautaire, des transports et du tourisme. Au niveau national, l'organisation de l'activité touristique est aujourd'hui effective et animée par des Directions Techniques et des structures connexes à savoir :

Sous tutelle de la présidence :

· l'Agence Nationale de promotion du Patrimoine et du développement du Tourisme

Sous le Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports :

- la Direction du Développement du Tourisme ;
- le Fonds des Arts et de la Culture ;
- la Direction du Patrimoine Culturel ;
- le Fonds National de Développement et de Promotion Touristiques ;
- les Directions Départementales du Tourisme, de la Culture et des Sports.

3. 1.2.2 : Cadre réglementaire

A ce niveau, la réglementation du tourisme a été rendue effective sur le plan international, régional, sous régional et national par :

- le Code Mondial d'Ethique du Tourisme adopté en juillet 2001 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) et entériné par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa Résolution A/RES/56/212 du 21 décembre 2001 ;
- l'Article 34 du Chapitre VII du Traité révisé instituant la CEDEAO précisant les attributions du tourisme ;
- la Politique Commune du Tourisme et du Code d'Investissement Touristique de l'UEMOA adoptée lors de la Conférence des Experts tenue à Ouagadougou du 12 au 15 décembre 2007 ;
- la Convention N°004/CE/98 relative à l'institution du Visa Touristique Entente (VTE) signée à Cotonou le 13 août 1998 par le Conseil de l'Entente ;
- la Revue de la législation en matière de tourisme au Bénin

3.1.2.3. : Un cadre administratif peu fonctionnel entre les organes centraux et organes décentralisés

Les difficultés du patrimoine culturel au Bénin, au-delà des controverses de l'héritage colonial, reposent également sur le caractère fortement exogène des textes législatifs et la fragilité de l'organisation administrative. La Loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, consacre l'État comme le principal acteur de la sauvegarde et de la valorisation des valeurs culturelles traditionnelles.

La Loi N° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin, issue des résolutions des États généraux de la culture, de la jeunesse et des sports tenus en mai 1990, souligne que l'État béninois est le principal responsable de la promotion du développement culturel à l'échelle nationale. L'élaboration du document de politique nationale de la culture en mai 2013 exprime une volonté manifeste des gouvernants à forger une vision du secteur de la culture, longtemps resté dans l'ombre des préoccupations primordiales liées à la santé, à l'éducation, à la réduction de la pauvreté, etc. Ce document qui se présente sous la forme d'un cadre de réflexion pose un diagnostic du secteur culturel béninois en général confronté à : une faible professionnalisation des acteurs culturels, une dégradation évolutive du patrimoine culturel, une insuffisance des infrastructures adéquates, un faible taux d'investissement dans les industries culturelles, une prédominance de l'informel, etc. Toutefois, les réflexions émises dans cette feuille de route ressemblent plus à une émanation des visions expertes du patrimoine largement focalisées sur des tendances exogènes. À la suite de la Charte culturelle, ce document de politique culturelle nationale préconise l'effectivité de la décentralisation de la vie culturelle. Si la Charte culturelle énumère les obligations de l'État béninois qui doit favoriser un accès équitable de toutes les couches de la société à l'éducation, à la culture par la mise en place de financements et la création d'opportunités visant à favoriser une proximité entre les Béninois et les biens culturels, le principal fondement de cette charte est le respect de la pluralité culturelle de la nation béninoise. Ceci implique un engagement des pouvoirs publics

à faciliter l'expression de la diversité culturelle au niveau national. Cette diversité ne peut effectivement s'exprimer en matière de patrimonialisation que si les communautés définissent elles-mêmes ce qui est patrimoine et si elles contribuent à la construction des discours sur les biens patrimoniaux.

Le cadre administratif de la gestion du patrimoine culturel est présenté au Titre II de la Loi N° 2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, dans les articles 7, 8, 9 et 10. Le ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports est l'organe étatique faîtière en matière de gestion de la culture en général à l'échelle nationale. Toutefois, cette loi précise la responsabilité des collectivités locales à participer à la gestion du patrimoine à la base. L'article 7 précise que « la gestion, la protection et la sauvegarde des biens culturels locaux incombent à la commune et aux communautés locales régulièrement constituées ». Le Ministère par l'intermédiaire de ses structures déconcentrées apporte directement ou indirectement son concours aux communes ou aux communautés locales. La Commission nationale de protection du patrimoine culturel conseille le gouvernement sur la politique patrimoniale. L'ANPT est une agence du Ministère. Elle est la plaque tournante des politiques nationales en matière de patrimoine culturel. Cette agence est responsable de la collaboration avec les communes béninoises en matière de patrimoine culturel. La réalité de l'animation culturelle dans les communes béninoises surtout celle d'Abomey semble encore assez éloignée d'une décentralisation concrète qui mettrait sur le devant de la scène le vrai visage du patrimoine des communautés. Les municipalités disposent généralement au sein de leur administration d'un service culturel. Le fonctionnement effectif de ces services est une autre réalité. Les directions départementales du Tourisme, de la Culture et des Sports sont chargées de mettre en œuvre la politique nationale. Elles soutiennent la mise en œuvre des attributions de toutes les structures techniques nationales au niveau départemental. Les attributions des différentes directions et institutions sont parfois difficiles à cerner concrètement et clairement. Les liens de coopération et de collaboration entre

les directions départementales, l'ANPT et les municipalités ne sont pas très bien définis ; il en résulte souvent des conflits de gestion. Le cadre administratif de gestion du patrimoine reste encore assez généraliste et sommaire.

3.1.3.. : Cadre législatif et transfert des compétences dans les domaines afférents au patrimoine

3.1.3.1: Le cadre législatif (la compétence institutionnelle)

En ce qui concerne le cadre juridique, le système béninois de gestion du patrimoine culturel est organisé par divers textes. Il y a des textes nationaux et des textes internationaux ratifiés. Tandis que les textes nationaux se retrouvent et dans la constitution béninoise, et dans les lois votées à l'Assemblée Nationale, et dans les décrets pris par le Président de la République, et dans les arrêtés pris par les Ministres, les textes internationaux relèvent du fruit de la coopération culturelle entre le Bénin et des organisations internationales notamment l'UNESCO.

Ainsi, la constitution du 11 décembre 1990 a pris en compte la culture en ses articles 10, 11 et 23. Aux termes de l'article 10, la loi fondamentale stipule : « Toute personne a droit à la culture. L'Etat a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation tant matérielles que spirituelles, ainsi que les traditions culturelles ». Dans l'article 11, on note que « toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres ». Quant à l'article 23, il dispose « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion, de culture, d'opinion et d'expression dans le strict respect de l'ordre public établi par la loi et les règlements. L'exercice du culte et l'expression des croyances s'effectuent dans le respect de la laïcité de l'Etat ».

La conscience collective de la nation béninoise inscrit donc la culture dans la catégorie des privilèges dont jouit le citoyen. L'accès à la culture est ainsi un droit qui met à la charge de l'administration publique, l'obligation d'œuvrer à la préservation, à l'entretien et à la protection de ses éléments constitutifs. Mieux, il

détermine et caractérise la diversité des sources d'identification et de distinction des modes de vie et de comportement social.

La création législative dans le domaine de la culture relève aussi de la volonté du pouvoir législatif. En la matière, une multitude de lois a été votée par cette institution. Il s'agit des textes adoptés de son propre chef et des textes ratifiés. Dans le premier cas, nous citons la loi 2007-20 du 23 Août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel et de la loi 91-006 du 25 Février 1991 portant charte culturelle. Dans le second cas, plusieurs conventions de l'UNESCO ont été ratifiées.

La loi 91-006 du 25 Février 1991 portant charte culturelle² en République du Bénin est composée de 56 articles organisés en 13 Titres dont le premier et le troisième sont subdivisés en deux chapitres chacun. Ces titres traitent non seulement des questions d'ordre général, mais aussi des sujets relatifs à la recherche, à la protection du patrimoine, à l'information documentaire et à la communication, au développement des langues nationales et de l'alphabétisation, à l'aide à la création artistique, aux associations artistiques, à la jeunesse, au loisir, au tourisme et à la coopération culturelle.... En somme, c'est une loi qui investit l'Etat béninois comme principal acteur habilité à assurer non seulement la promotion, le développement de la culture, mais aussi la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel. L'accomplissement de cette mission incombe au Ministère en charge de la culture et du tourisme³ qui travaille en parfaite intelligence avec des structures qu'il crée. C'est dire donc que la loi 91-006 du 25 Février 1991 portant charte culturelle en République du Bénin régit l'organisation politique du secteur de la culture. Elle définit alors la politique culturelle béninoise. Mieux, elle représente un instrument

² La charte culturelle du Bénin prévoit la création des structures étatiques que sont : L'Unité de recherches culturelles (article 9), Les bibliothèques et centres de lecture publique (article 15), Le centre des archives nationales (article 16), Le Fonds d'aide à la culture (article 29), Le Conseil national de la culture (article 32, alinéa 5), L'ordre national du mérite

³ La dénomination de ce Ministère en charge de la culture et du tourisme change selon le gouvernement au pouvoir. On a ainsi du ministère de la culture, de la jeunesse et des sports sous le régime de KEREKOU, abouti au Ministère de la culture, de l'artisanat et du tourisme, au Ministère de la culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme avec le régime de Boni YAYI au Ministère du Tourisme, de la culture et des Sports sous le régime de Patrice TALON.

juridique mis en place pour traduire l'intelligente et la nécessaire conformité du Bénin.

3.1.3.2: Le transfert des compétences dans les domaines afférents au patrimoine

Le transfert des compétences est prévu par la loi 97-029 relative à l'organisation des communes et la loi 98-005 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes à statut particulier. En effet, la commune, à travers le Conseil communal et le maire, peut intervenir après les délibérations dans des domaines qui lui sont propres.

Les collectivités locales reconnues à travers les 77 Communes du Bénin constituent le second type d'acteurs étatiques impliqués dans la gestion du patrimoine culturel. Chacune de ces Communes dispose d'un service en charge de la culture et du patrimoine en dehors des communes de Ouidah, de Porto-Novo, de Grand-Popo, d'Abomey, etc. qui ont un office de tourisme. Le cadre institutionnel communal se diversifie ainsi dans le domaine du patrimoine culturel au Bénin.

Le cadre institutionnel connaît aussi l'existence des acteurs non étatiques ou privés. Il s'agit des acteurs, personnes physiques et/ou morales. Les personnes physiques ont un statut d'individu. Ils représentent les artistes musiciens, plasticiens, cinéastes, comédiens, les artisans, les praticiens des sciences endogènes, les universitaires intervenant dans le domaine du patrimoine. Les acteurs non étatiques sont également constitués des personnes morales. Ce sont les associations culturelles, les Organisations non gouvernementales, les opérateurs culturels. L'organisation des acteurs non étatiques est caractérisée de nos jours par une structuration manifeste. Ainsi, ils sont organisés en réseau dans chaque domaine du patrimoine et de la culture.

Ainsi, l'environnement politique et macro-économique du Bénin est aujourd'hui caractérisé par un foisonnement de politiques et stratégies, la prolifération des plans et programmes sectoriels qui sont très rarement mis en œuvre, faute de moyens. Les politiques manquent souvent de réalisme et de pertinence dans leur formulation. Elles ne tiennent pas souvent compte du bas niveau de compréhension des populations (analphabétisme) et de la complexité des relations qui existent entre les actions économiques, sociales, culturelles et patrimoniales.

Les politiques et programmes confectionnés garnissent les tiroirs des administrations où ils restent souvent sans espoir d'être mis en œuvre. L'exemple du PNT 2013-2025 Benin Alafia est un cas palpable. Ces politiques qui sont très peu vulgarisées manquent souvent de cohésion avec les instruments juridiques de la gestion des ressources naturelles et patrimoniales. A cela s'ajoute le fait que les responsables de l'application de ces orientations ne disposent pas de système d'information et de données fiables pour mesurer leurs impacts dès lors qu'elles sont mises en œuvre.

Dans un tel contexte, les politiques et stratégies adoptées apparaissent beaucoup plus comme des déclarations d'intention parce qu'elles n'attestent pas la perception des problèmes de gestion des ressources naturelles et patrimoniales notamment par les populations.

Tableau n° VII: Modalités d'intervention du cadre institutionnel

Domaine	Modalités d'intervention
Urbanisme (art. 84 de la loi 97-029)	Elaboration du schéma directeur d'aménagement de la commune ; Elaboration des plans d'urbanisme dans les zones agglomérées ; Elaboration des règles relatives à l'usage et à l'affectation des sols; Elaboration des plans de détails d'aménagement urbain et de lotissements; Délivrance des permis de construire ; Contrôle de la conformité des réalisations et des constructions avec la réglementation en vigueur
Action culturelle (art. 102, art. 103)	Animation des activités culturelles, sportives, de jeunesse et de loisirs et l'apport d'une aide financière et matérielle à ces activités ; Conservation du patrimoine culturel local et Conservation des archives de la commune
Habitat (art. 84 al. 2 et art. 85)	Délivrance du permis d'habiter ; Création des conditions favorables à la promotion immobilière publique et privée.

Source : *Loi 97- 029 du 15 janvier 1999.*

A travers la politique institutionnelle, l'Etat veille à l'urbanisation et l'aménagement des communes, gage d'un développement touristique. Ainsi, il intervient dans la promotion de l'action culturelle, la promotion immobilière publique et privée et l'urbanisation. Pour faciliter une telle politique, le document de la PNT est élaboré pour orienter et renforcer les actions à mener.

3.1.4.: Alignement de la Politique Nationale du Tourisme sur la Vision Bénin 2025 Alafia

Le Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme a élaboré en 2012 un document de politique nationale du tourisme (PNT 2013-2025) qui a pour objectif à l'horizon 2025, l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire ; mise en place de mécanismes de financement productifs adéquats pour le secteur du tourisme ; le développement du tourisme intérieur ; l'amélioration du système d'information sur le secteur touristique ; le renforcement des capacités des ressources humaines et amélioration de la qualité des services touristiques ; la promotion de la « destination Bénin » sur les principaux marchés émetteurs de touristes et enfin le développement du tourisme vert (éco-tourisme). Bien avant, le Ministère a réalisé une analyse rigoureuse de l'environnement interne et externe qui lui a permis d'identifier clairement les forces et les faiblesses du secteur du tourisme. Cette analyse situationnelle a révélé plusieurs éléments critiques de l'environnement interne, notamment l'absence de volonté politique de développement du secteur et les faiblesses liées à la qualité des infrastructures et équipements touristiques, des infrastructures routières rendant l'accès difficile aux sites, à la structuration du produit touristique, à la qualification professionnelle du personnel de la chaîne du tourisme, aux mesures incitatives spécifiques à l'investissement dans l'industrie touristique et à la qualité de l'appui des structures techniques du Ministère.

A partir de cette analyse, le MCAAT a identifié quatre défis majeurs que sont : (i) l'aménagement des sites touristiques, (ii) l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire, (iii) l'amélioration de la qualité du produit touristique, (iv) le financement du secteur, qui ont été pris en compte dans l'élaboration de la vision et des objectifs. Il convient alors, eu égard à tout ce qui précède, d'analyser le niveau d'accomplissement des objectifs de la PNT de 2013-2018 en déclinant les forces, faiblesses, opportunités et menaces des cadres institutionnel, législatif et réglementaire et la promotion du tourisme qui se résument au tableau VIII :

Tableau n° VIII : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la PNT

<i>Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la PNT</i>	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> *Existence d'un ministère chargé du tourisme *Existence de directions techniques, de structures d'appui et d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> *Instabilité institutionnelle des structures en charge du tourisme *Conflits d'attributions entre certaines directions et structures sous tutelle *Mauvaise organisation et mauvaise gestion du secteur du tourisme *Absence de manuels de procédures du secteur *Absence d'un cadre formel de concertation *Insuffisance de synergie intra et intersectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> *Assistance internationale (appui de l'OMT, du PNUD, de l'UEMOA...) *Expériences des autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> *Grave pénurie de personnel administratif
Cadre législatif et réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> *Existence de textes d'organisation des activités du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> *Non-conformité des textes avec les réalités actuelles *Absence de textes spécifiques régissant certains métiers du tourisme *Inadéquation aux normes de classement des hôtels des textes sur la taxe relatives aux nuitées 	<ul style="list-style-type: none"> *Le secteur du tourisme reconnu comme 2ème source de devises et pôle prioritaire de développement *Existence de lois sur la décentralisation 	<ul style="list-style-type: none"> *Risque de désintéressement des investisseurs dû à l'absence de mesures incitatives
Promotion du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> *Richesse du patrimoine touristique, *Position géographique favorable du Bénin, *Engagement du secteur privé, 	<ul style="list-style-type: none"> *Absence d'un répertoire exhaustif des sites touristiques *Insuffisante valorisation des sites touristiques *Non mise en application des documents de politique 	<ul style="list-style-type: none"> *Climat politique favorable *Population majoritairement jeune *Mise en œuvre de la décentralisation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Concurrence des loisirs audiovisuels *Insuffisante desserte aérienne et faiblesse du système de transport intérieur

Source : Résultats des enquêtes, octobre 2018.

La PNT est bien élaboré mais manque de stratégie pour sa parfaite mise en application. Les dysfonctionnements relevés au niveau du cadre institutionnel, législatif et réglementaire et la promotion du tourisme doivent être pris en compte avec des actions conséquentes avant l'échéance 2025. Les effets et impacts pourraient se mesurer à travers la contribution du secteur de tourisme à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

Sur ces bases juridiques, la commune d'Abomey, une commune à fortes potentialités touristiques doit agir conséquemment pour propulser ses valeurs patrimoniales et touristiques. Ce qui nous amène à identifier des difficultés de conservation du patrimoine, des obstacles liés à l'émergence du tourisme dans la commune et d'autres défaillances, auxquelles les autorités et acteurs du secteur doivent faire face. Après avoir relevé ces irrégularités, les questionnaires et guide d'entretien élaborés ont permis le traitement des données et l'analyse des résultats. Cette analyse amènera à proposer des approches de solution aux obstacles (non attractivité) liés au tourisme dans la commune (*objectif spécifique n°3*).

3.2. : Analyse fonctionnelle de la gestion du patrimoine culturel d'Abomey

3.2.1: Présentation, analyse des résultats de l'enquête et vérification des hypothèses

3.2.1.1. Présentation et analyse des données des questionnaires

3.2.1.1.1 : Le patrimoine culturel de la collectivité

Pour distinguer l'importance du patrimoine culturel de la commune, l'avis de la collectivité locale compte. Ceci permet d'identifier les richesses touristiques prédominantes.

Tableau n° XII : Les richesses touristiques de la commune

Les richesses patrimoniales de la commune	Effectif	Pourcentage
Votre ville/commune possède-t-elle un (ou plusieurs) patrimoines immobiliers remarquables (monument, architecture, lieux sacrés, sites)	24	41 %
Votre ville/commune possède-t-elle un (ou plusieurs) patrimoines immatériels remarquables?	21	35 %
Votre ville/commune a-t-elle des espaces culturels remarquables fréquentés par la population locale et/ou des touristes ?	14	24 %
TOTAUX	59	100 %

Source : résultats des enquêtes, août 2018.

La commune est reconnue pour sa grande richesse patrimoniale. Ceci est confirmé par la majorité des collectivités locales qui ont participé à notre enquête. 41 % d'entre elles observent en premier lieu sur leur territoire, du patrimoine matériel immobilier, ensuite du patrimoine immatériel (35 %). Ces sites sont selon 24 % des

répondants des lieux sociaux d'intérêt pour les populations locales et également les touristes.

On remarque l'unanimité des autorités locales et communales quant à l'omniprésence du patrimoine immatériel, souvent associé aux rites et croyances traditionnelles. La figure 6 fait apparaître la prédominance du patrimoine immatériel, immobilier et les espaces culturels dans la commune.

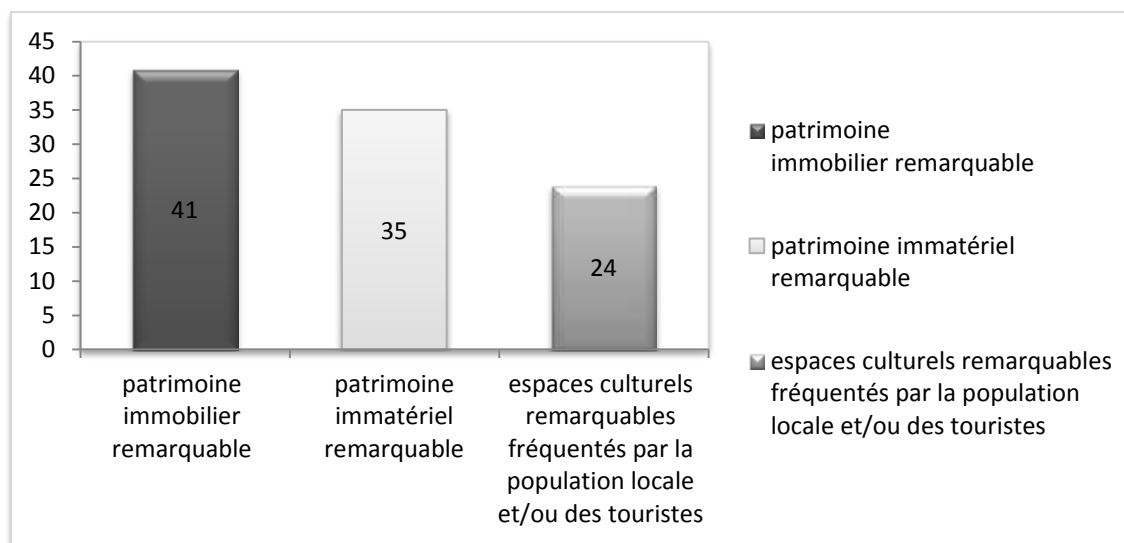


Figure n° 6 : Le patrimoine de la commune d'Abomey
Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

L'analyse de cette figure montre que le patrimoine immobilier remarquable est beaucoup plus dominant par rapport au patrimoine immatériel et les espaces culturels dans la commune dont la conservation revêt une importance capitale.

3.2.1.1.2 : Etat de conservation du patrimoine

La conservation du patrimoine est gage du développement du tourisme. Il convient d'évaluer l'état général de sa conservation.

Tableau n° XIII : Conservation du patrimoine culturel

L'état de conservation du patrimoine	Effectif	pourcentage
Jugez-vous satisfaisant l'état général de conservation du patrimoine	25	29 %
Avez-vous le sentiment que le patrimoine de la ville est menacé?	61	71 %
TOTAUX	86	100 %

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Le niveau de satisfaction concernant l'état de conservation du patrimoine dans la commune est faible (29 %). Heureusement, la majorité des collectivités locales (71 % soit XXX sur VVV) est consciente des menaces qui pèsent sur son patrimoine comme l'illustre la figure. Pour ce faire, la conservation du patrimoine est perçue comme un important enjeu de développement.

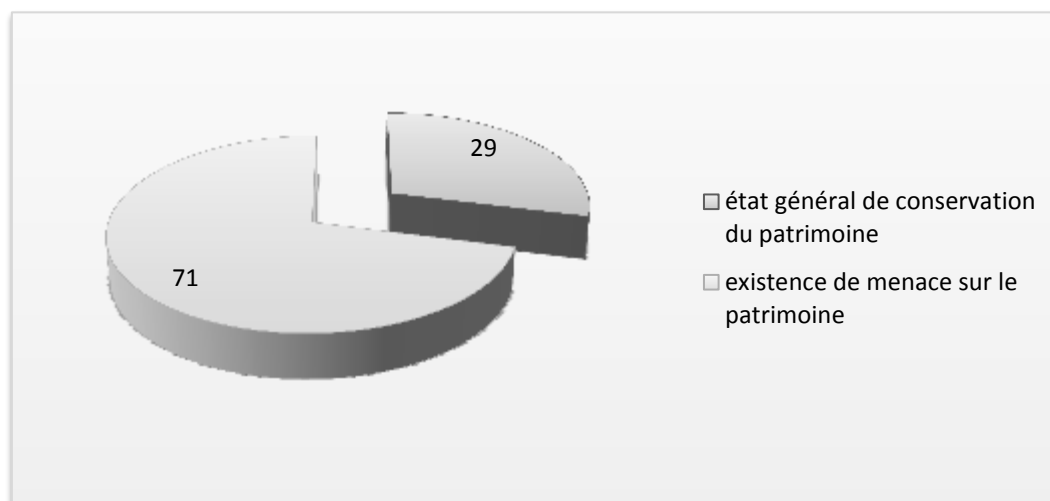


Figure n°7: L'état de conservation du patrimoine culturel

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Les menaces et les risques de dégradation qui pèsent sur le patrimoine font l'objet du questionnaire. Ils sont décrits en vue d'être vérifiés.

3.2.1.1.3. : Description ou énumération de quelques menaces

La description des menaces est présentée dans le tableau XIII

Tableau n° XIV: Description des menaces pesant sur le patrimoine

Les menaces pesantes sur le patrimoine de la ville	Effectif	Pourcentage
Changement climatique	2	2 %
Développement d'infrastructures sur les sites patrimoniaux	6	7 %
Non-respect des valeurs patrimoniales	9	11 %
Manque de capacités pour gérer les sites patrimoniaux	18	21 %
Manque de moyens techniques et financiers	23	27 %
Manque d'adaptation aux standards modernes	14	16 %
Vandalisme, vol, autres pratiques illégales	14	17 %
TOTAUX	86	100 %

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Au nombre des menaces qui pèsent sur le patrimoine de ces différentes collectivités locales, les premiers éléments signalés par 48% des collectivités, concernent les menaces essentiellement humaines. Elles comprennent le manque de moyens

techniques et financiers et le manque de capacité pour gérer les sites patrimoniaux afin de promouvoir le tourisme.

La deuxième catégorie de menace est également d'ordre humain mais extérieure à la structure. Cette catégorie interpelle 51 % des collectivités locales. Elle inclut l'abandon du bâti, la pollution, la surpopulation, le non-respect des valeurs patrimoniales (11 %), le vandalisme (17 %), le manque d'adaptation aux standards modernes (16 %) et le développement d'infrastructures sur les sites patrimoniaux (7 %). Enfin, une partie (2 %) des collectivités locales est inquiétée par les menaces d'ordre essentiellement naturel comme les inondations, le changement climatique.

Une lecture plus fine des sous catégories permet de faire ressortir des menaces-clés. Il s'agit de : l'abandon du bâti, des inondations, de l'érosion naturelle et du changement climatique. Cette figure illustre les motifs principaux des menaces.

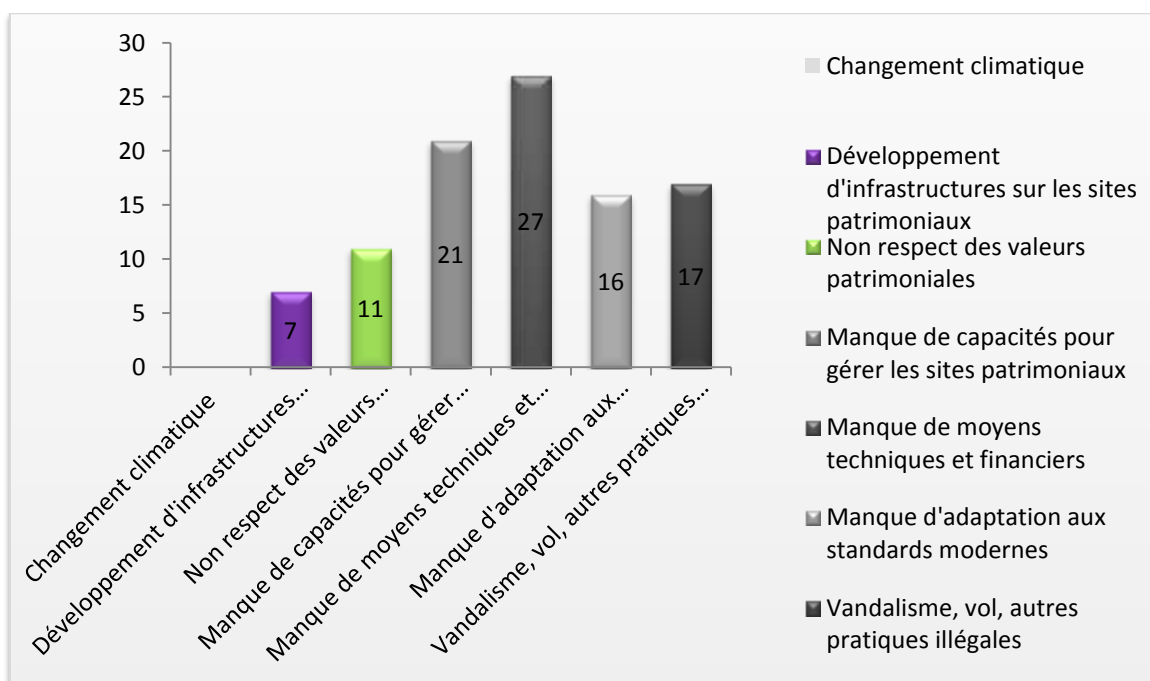


Figure n° 8 : Quelques menaces pesant sur le patrimoine

Source : Résultats de nos enquêtes, novembre 2018.

La lecture de cette figure fait ressortir que la principale menace qui pèse sur le patrimoine est d'ordre technique et financier. Même si, nombreuses sont ces collectivités locales qui se plaignent du manque de moyens techniques et financiers dans la gestion du patrimoine, ce constat peut s'expliquer par le manque de formation et de compétences spécifiques dans le domaine.

Le changement climatique, le vandalisme, le vol et l'insuffisance des infrastructures sont autant de facteurs non négligeables pour comprendre l'origine des menaces. Ces facteurs amènent à interroger la population locale sur leur perception du patrimoine.

3.2.1.1.4 : La perception du patrimoine culturel

Pour mieux valoriser le patrimoine culturel pour un développement durable, la perception de la population locale sur le patrimoine importe beaucoup.

Tableau n° XV: Patrimoine culturel

La perception du patrimoine	Variable		Réponses choisies (%)	
	oui	non	oui	non
Avez-vous le sentiment que le patrimoine de votre ville est un handicap pour le développement du tourisme dans la commune ?	-	86	0%	100%
Avez-vous le sentiment que le patrimoine de votre ville est une opportunité et une source de devise pour le développement du tourisme ?	86	-	100 %	0%
Jugez-vous satisfaisante la contribution des activités du patrimoine au développement local et au tourisme ?	16	70	19%	81%
Jugez-vous satisfaisante la sensibilisation des populations locales ?	16	70	19 %	81%
Jugez-vous satisfaisantes la promotion et la mise en valeur du patrimoine de votre commune ?	32	54	63 %	37%
Jugez-vous satisfaisantes les activités éducatives en lien avec le patrimoine culturel ?	34	52	29 %	71%

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

La totalité des collectivités qui ont répondu sont convaincues que le patrimoine est une réelle opportunité pour le développement. Il ne constitue en aucun cas un handicap majeur pour le développement local. Malgré cette opportunité (affirmation à 100 %), on constate une insatisfaction de plus de la moitié des collectivités concernant la promotion et la mise en valeur du patrimoine de la commune (63 % de la population sont satisfaites) ainsi qu'une grande insatisfaction liée à la sensibilisation (seulement 19 % de la population) et très peu sont satisfaits de la qualité des activités éducatives menées et lucratives en lien avec le patrimoine (29

%). Ces données sont sans doute en lien avec le manque de compétences techniques et de moyens financiers remarqués par les collectivités comme les obstacles internes majeurs pour une bonne gestion du patrimoine de la commune à des fins touristiques.

3.2.2. : Bilan des moyens humains, techniques et financiers des collectivités pour le patrimoine culturel dans la commune

La promotion du tourisme est une affaire de moyens humains, techniques et financiers. Ce tableau aborde le point des moyens humains utilisés dans le secteur du tourisme dans la commune selon les réponses (issues de l'annexe 3 du tableau 2) des cadres (05), autorités locales (03) et personnel du musée (08).

3.2.2.1. : Bilan des moyens humains

Tableau n° XVI: Les moyens humains

Bilan des moyens humains des collectivités locales	Catégories	Effectif	Pourcentage
Effectifs de conseillers municipaux en charge de			
	Urbanisme	7	41 %
	Patrimoine	3	20 %
	Culture	3	20 %
	Tourisme	3	19 %
TOTAL		16	100 %
Effectifs des cadres en charge de			
	Urbanisme	4	26 %
	Patrimoine	5	34 %
	Culture	4	24 %
	Tourisme	3	16 %
TOTAL		16	100 %
Effectifs des agents en charge de			
	Urbanisme	6	35 %
	Patrimoine	4	25 %
	Culture	5	30 %
	Tourisme	1	10 %
TOTAL		16	100 %

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Il ressort de cette section de l'enquête que dans le domaine de l'urbanisme, la culture et le patrimoine, la majorité (autour de 2/3) des collectivités locales disposent de conseillers municipaux. Par contre, le nombre de collectivités ayant de

cadres et des agents susceptibles de mettre en œuvre les décisions engagées par la collectivité est plus réduit. A ce propos, on peut noter les moyens humains particulièrement réduits, avec moins d'un tiers disposant de cadres et d'agents dans les domaines concernés dans la commune.

Concernant les cadres et les agents dans ces mêmes domaines, les effectifs se réduisent remarquablement avec les statistiques suivantes : dans le secteur de la culture 24% de cadres et 30 % d'agents, dans le secteur de l'urbanisme 36 % de cadres et 35 % d'agents et enfin dans le secteur du patrimoine 34 % de cadre et 25 % d'agents.

Ces statistiques démontrent l'importance d'établir des relations avec les agents de l'Office du Tourisme et de la Direction de Développement Touristique, les missions culturelles, et les associations du patrimoine afin de pallier aux manques d'effectifs. Ces données soulignent l'intérêt de la formation initiale et continue dans le domaine du patrimoine et du développement territorial.

On remarque également, qu'il y a globalement plus d'employés dans le domaine de l'urbanisme, puis de la culture que dans le domaine du patrimoine et du tourisme. En attendant la formation et le recrutement de cadres et d'agents dans ce domaine, il sera sans doute important de commencer à aborder la question patrimoniale avec les employés déjà en place (urbanisme et culture).

3.2.2.2. : Bilan des moyens financiers

L'analyse des questionnaires révèle que le budget communal alloué aux questions patrimoniales est très faible soit 11 % du budget pour les actions de conservation et de valorisation du patrimoine. Ce manque de budget est considéré comme un des problèmes affectant la bonne gestion du patrimoine et l'aménagement du territoire.

3.2.2.3: Outils de gestion du patrimoine

La bonne gestion du patrimoine tourne autour des outils de gestion qu'il faut élaborer et exploiter.

- **Outils d'aménagement du territoire utiles à la gestion du patrimoine**

L'outil premier des communes dans la gestion du territoire est le Plan de Développement Communal. Si ce dernier prend en compte la question de la culture et du tourisme, le volet patrimoine mérite un développement spécifique. Pour mieux l'appréhender, certains outils sont indispensables comme le Plan de Développement Communal, l'inventaire, le schéma directeur. Les résultats issus de l'analyse des réponses des cadres (05), autorités locales (03) et personnel du musée (08) ont conduit au tableau n° XVII.

Tableau n° XVII: L'inventaire et la protection du patrimoine

Outils utiles à la conservation du patrimoine ?	Effectif		Pourcentage choisi
	oui	non	
Disposez-vous d'un inventaire du patrimoine ?	12	4	75 %
Avez-vous déjà participé à un inventaire ?	5	11	33 %
Etes-vous satisfaits de l'inventaire ?	5	11	33 %
Le patrimoine est-il protégé (droit positif ou traditionnel) ?	5	11	69 %
Schéma directeur au niveau de la commune ?	4	11	67 %
PDC pour la commune ?	16	-	100 %
Règlement d'urbanisme assurant une protection du patrimoine ?	3	13	21 %
Avez-vous déjà procédé à des études d'impact avant travaux ?	6	10	62 %
Si oui, ces études d'impacts analysent-elles l'impact sur le patrimoine ?	4	12	75 %

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018

Des résultats obtenus dans l'enquête menée, la commune dispose d'un inventaire (75%) faisant l'objet dans la plupart du temps d'une réglementation de droit positif ou traditionnel. Néanmoins, l'implication des acteurs du tourisme dans ce processus est limitée ; en effet seul 33% d'entre eux y ont participé. Ce constat permet de s'interroger sur le caractère participatif et représentatif des inventaires. D'ailleurs moins d'un tiers (1/3) en sont satisfaits. 67% des enquêtés reconnaissent l'existence d'un Schéma Directeur au moment où la totalité reconnaît, pour les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine, le PDC même si la question est brièvement abordée dans le document. Cette affirmation semble être importante

pour une gestion planifiée du territoire. En effet, cette planification manque de profondes études et analyses d'impact avant travaux sur le patrimoine

3.2.2.4. : Bilan de la mise en œuvre des actions portant sur le patrimoine culturel

- **Bilan sur le fonctionnement**

La mise en œuvre du cadre législatif et administratif reste très primordiale pour amorcer le développement touristique. Les résultats des enquêtes de la figure n° 9 identifient la part de chaque facteur dans la politique de gestion du patrimoine.

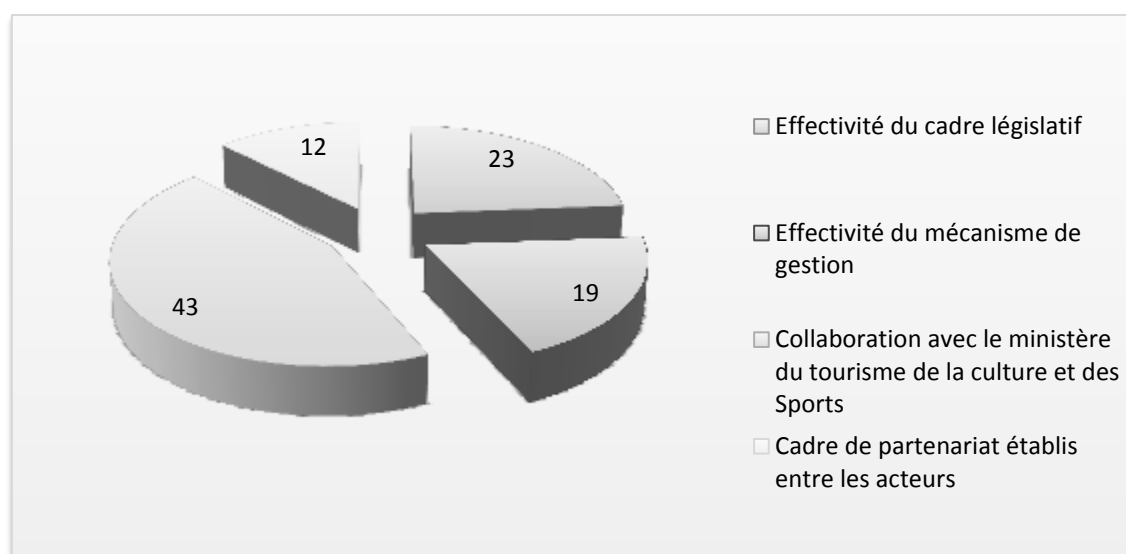


Figure n° 9 : Effectivité de la politique du patrimoine culturel et du tourisme

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

De cette figure, on peut dire qu'il y a nécessité d'améliorer le cadre de la mise en œuvre de ces facteurs. En effet, selon les enquêtés ayant répondu, l'effectivité du cadre législatif et des mécanismes de gestion à l'échelle nationale et locale sur les actions patrimoniales mérite d'être amélioré pour 2/3 d'entre elles.

Les communes au Bénin sont majoritairement mitigées quant au bon fonctionnement du cadre législatif associé à la gestion du patrimoine. Ainsi, seul le tiers des interrogés est satisfait de leur effectivité.

Ces données sont inquiétantes notamment quand on les associe aux sentiments exprimés presque l'unanimité par des directions en charge de la culture d'Afrique (90 %), qui révèlent lors du *rapport périodique du centre du patrimoine mondial* (UNESCO, 2015), leurs faibles capacités pour rendre exécutoires les cadres juridiques.

La majorité des collectivités (68 %) sont également insatisfaites de l'effectivité des mécanismes de gestion entre les divers échelons de l'Etat. En effet, si 60 % d'entre elles collaborent régulièrement avec les institutions centrales chargées du patrimoine et de l'urbanisme, il ressort rarement des enquêtes que ces collaborations sont purement administratives et peu autour de projets. D'ailleurs peu de collectivités (21 %) ont pu déjà mettre en place avec les autorités centrales ou déconcentrées des cadres de partenariats autour du patrimoine culturel et/ou du tourisme.

3.2.2.5 : Le fonctionnement interne

Pour évaluer les difficultés internes de fonctionnement dans les directions, le personnel du musée, l'ANPT, et la mairie pour amorcer l'attractivité du tourisme, un seul critère est retenu. Il s'agit d'interroger les acteurs et professionnels intervenant dans la promotion du tourisme dans la commune. Le tableau XVIII présente les données des réponses obtenues dans le cadre de la recherche auprès de 36 enquêtés.

Tableau n° XVIII : Les problèmes de fonctionnement internes

Fonctionnement interne		
Quels sont les problèmes de fonctionnement internes?	Effectif	Réponses
Manque de compétences techniques et professionnelles	6	17 %
Manque d'initiatives dans la commune	4	10 %
Défaut de connaissance des textes et des missions de la commune	1	2 %
Défaut de diffusion des textes législatifs et réglementaires dans votre commune	1	3 %
Manque de non transfert de compétences et de ressources (humaines et financières)	7	20 %
Prise en compte du patrimoine culturel dans les programmes et projets de développement communaux	2	7 %
Insuffisance de formation des collectivités décentralisées en matière de protection, promotion et gestion du patrimoine culturel	8	22 %
Manque d'un budget spécifique pour la conservation et valorisation du patrimoine culturel	7	19 %
TOTAUX	36	100 %

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

L'insatisfaction notée concernant l'état de conservation du patrimoine est étroitement liée aux problèmes internes des institutions en charge de sa gestion selon la population interrogée. Les difficultés majeures rencontrées sont le manque de compétence et de formation (les deux étant le premier obstacle pour 18 % des enquêtés). Ensuite, 17 % d'entre elles notent le manque de budgets spécifiques. Enfin, 16 % d'entre elles relèvent le manque de transfert de compétences et de

ressources comme un obstacle majeur. Pour le dernier point, il est important de remarquer que le processus de décentralisation et de déconcentration dans le domaine du patrimoine est particulièrement long. La figure 10 illustre davantage l'importance des dysfonctionnements constatés.

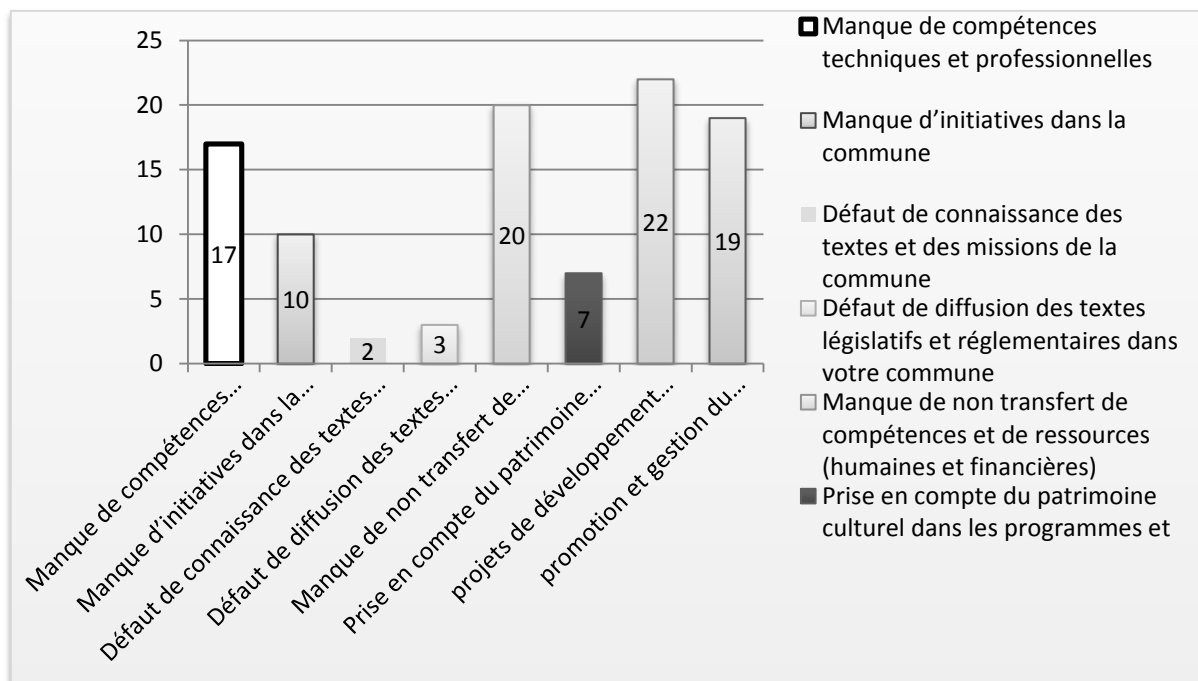


Figure n°10: Problèmes internes de fonctionnement du secteur

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Après enquêtes sur les difficultés internes aux autorités locales conditionnant une bonne gestion du patrimoine, les résultats ont relevé par ordre d'importance :

- le manque de formation en matière de protection, promotion et gestion du patrimoine culturel (18 %) ;
- des déficiences dans le transfert de compétences et de ressources (humaines et financières) aux collectivités (20 %) ;
- l'insuffisance de compétences spécifiques des agents (2 %). Pour pallier à ces difficultés, des thèmes de formations sont proposés.

3.2.3. : Les attentes en termes de formation

En termes de formation, des propositions de quelques sujets ou thèmes sont faites compte tenu des observations sur le terrain pour renforcer les acteurs, les cadres et les parties prenantes des questions du patrimoine et culture afin de promouvoir le tourisme.

Les thèmes de formation tiennent compte des différents problèmes recensés dans le cadre institutionnel, la gestion du patrimoine et des risques, les menaces et les projets culturels. Les cadres de l'ANPT, le personnel du musée, les autorités locales, les promoteurs et les commerçants sont concernés par le questionnaire. Les données recueillies auprès des 59 enquêtés ont servi à construire la figure 11 (tab.3 annexe 3).

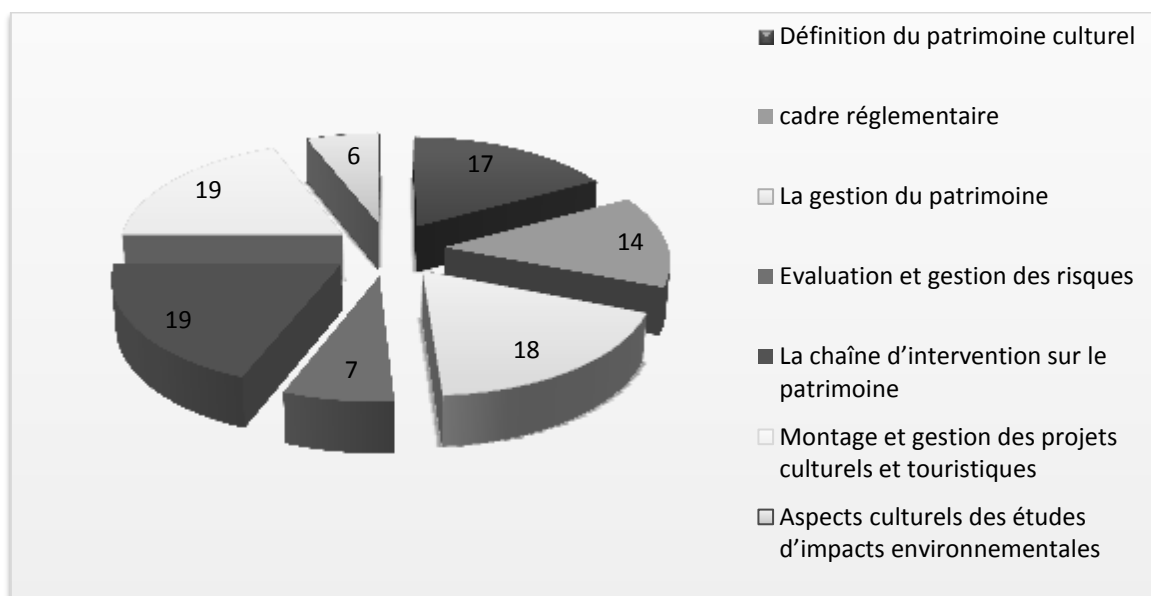


Figure n° 11: Visualisation des thèmes de formations ou ateliers

Source : Résultats des enquêtes, novembre 2018.

Cette figure ainsi construite fait ressortir l'importance des besoins en termes de renforcement de capacités. Alors que l'offre de formation qui existe est insuffisante, la demande ou le besoin en formation est très fort. L'enquête fait ressortir un besoin crucial de renforcement des capacités des acteurs dans le domaine du patrimoine et du tourisme. Les thématiques qui interpellent le plus les acteurs et pour lesquels ils doivent subir des renforcements sont dans l'ordre suivant : la définition du patrimoine (23 %), la gestion du patrimoine (18 %) et le montage de projets culturels et touristiques (17 %).

Après le traitement et l'analyse des données, des perspectives touristiques liées aux contraintes et des suggestions ont été émises à l'endroit de tous les acteurs du secteur.

3.2.4.: LES PERSPECTIVES TOURISTIQUES

Les perspectives touristiques sont déclinées en approches de solutions et suggestions à l'endroit de l'Etat, des autorités locales et des acteurs du secteur.

2.4.1: Approches de solution

2.4.1.1 : A l' endroit de l'Etat

Les autorités gouvernementales peuvent être sollicitées dans le développement et l'exploitation des produits touristiques par :

- la création de centre de promotion du tourisme au niveau local ;
- l'éducation et la formation de groupes spécifiques de la population et des organisations privées du secteur y compris le personnel intervenant dans le secteur touristique local (il s'agit du personnel des services d'hébergement et de restauration, les conservateurs/gestionnaires du patrimoine culturel et tous les agents intervenant dans la gestion des ressources touristiques) ;
- l'encouragement de la recherche sur le tourisme au niveau local en procédant à l'identification des potentialités touristiques, l'adaptation des produits qui existent en tenant compte de la mise en valeur du patrimoine culturel, des biens historiques et artisanaux ;
- l'amélioration des systèmes d'information sur le tourisme par la collecte, l'analyse, la diffusion et l'exploitation des données statistiques ;
- l'encouragement de la co-entreprise dans le secteur touristique à Abomey.

Pour que le développement du tourisme dans la commune soit une réalité et qu'il favorise le développement durable, des actions prioritaires pouvant permettre d'atteindre l'objectif du développement de la commune ont été identifiées.

3.2.4.1.2 : Valorisation du patrimoine culturel et développement local

Nous avons estimé qu'après avoir recensé les ressources, il convient de les évaluer pour voir celles qu'il faut mettre sur le marché touristique. Les résultats des enquêtes révèlent que les attraits culturels regroupent les temples *vodoun*, les forêts sacrées, les divinités et des cérémonies (festivals). Les attraits les plus importants dans la

ville concernent les cérémonies, les sites, les festivals ... Ce sont des ressources qui peuvent motiver la venue des touristes dans cette partie du Bénin. En ayant la conviction que la visite de ces produits culturels serait l'une des activités d'intérêt touristique à développer dans les divers arrondissements. A ce titre, les ateliers de sculpture, de tissage de natte et des bambous, les forêts sacrées, le paysage, les divinités, les danses *vodoun*, les danses *folkloriques* (*zinli*, *akonhoun*, *tchinkounmè*, les danses *Egun* et les spectacles sont des ressources à valoriser au point de développer des activités touristiques. Les touristes peuvent trouver dans l'arrondissement de *Hounli* dans le village nommé *Zassa* par exemple un site (palais du roi *Agadja*) très moins connu et non-valorisé mais plus attrayant que ceux d'autres localités du pays qui ont les mêmes ressources.

3.2.4.1.3 : Moyens pour convaincre les populations

C'est le moment opportun de sensibiliser les populations sur l'importance de la valeur de ces ressources culturelles et les amener à adhérer à l'idée selon laquelle la valorisation de leur patrimoine culturel peut servir à la réduction de la pauvreté dans la localité. Mieux, il importe de les convaincre que le tourisme favorise aussi l'embauche des jeunes et des femmes pour certains travaux (gardiens, agents d'entretien, des guides touristiques, etc.). Il crée des débouchés dans l'artisanat et favorise la vente des produits artisanaux. L'exploitation de ces produits culturels pourra augmenter les revenus des villages où se trouvent ces éléments. C'est de cette manière que l'on peut procéder pour amener les populations à adhérer à une telle idée de valorisation des éléments du patrimoine culturel et local.

3.2.4.1.4. Actions de valorisation

Sur la base des ressources recensées dans les différents villages de la commune d'Abomey, nous avons déterminé les sites d'intérêt touristique. En fonction de la position des sites qui recèlent les attraits culturels, deux types d'actions majeures peuvent être concrétisés.

- La première étape d'actions porte sur les infrastructures de viabilisation de ces sites. Ce sont prioritairement, l'ouverture, la réalisation et l'aménagement des voies d'accès à ces sites, l'alimentation permanente en électricité, l'alimentation

en eau potable, l'installation des lignes téléphoniques, et d'autres moyens de communication, la protection des sites, la création des espaces verts et la sensibilisation des populations sur les intérêts touristiques de la localité.

- La deuxième étape d'actions majeures est liée à l'aménagement des sites. L'aménagement public le plus important par rapport aux sites touristiques identifiés est celui de la réalisation des voies d'accès appropriées à ces sites. Nous pensons particulièrement qu'il est important de bitumer toutes les voies ou de procéder à leurs pavages entiers et d'élargir les pistes qui mènent à ces sites puis de les entretenir. Cette possibilité présente un plus grand avantage, celui du désenclavement des ressources d'intérêt touristique.

3.2.4.1.5. Stratégies pour valoriser le patrimoine immatériel culturel de la commune

La commune d'Abomey est dotée d'un patrimoine culturel extrêmement riche et varié, et si son patrimoine matériel (artisanat, statuettes, textiles..) en a longtemps été la facette la plus connue, son patrimoine immatériel (rituels, danses traditionnelles, musiques, tradition orale ...) mérite d'être valorisé et avoir une attention particulière du fait de l'extraordinaire potentiel de développement qu'il représente. Nous pensons pour mettre en valeur cette richesse culturelle immatérielle, qu'il est urgent :

- de créer un conservatoire de danses cérémonielles royales et populaire d'Abomey. Ce conservatoire de danses cérémonielles et royales d'Abomey aura pour mission la sauvegarde et la redynamisation de deux éléments essentiels du patrimoine culturel immatériel de l'aire sociogéographique fon : la musique et les danses cérémonielles, royales ou populaires menacées d'extinction. Cette école aura aussi pour mission la promotion de danses sacrées aussi bien au plan national qu'international. Le conservatoire s'attèlera à transmettre cette richesse culturelle à ses apprenants qu'il recrutera tous les ans sur concours dans les établissements scolaires et universitaires initiés à cet effet. Les écoliers et élèves, recrutés suivront une formation artistique de cinq ans, à raison de 3 à 5 mois par année scolaire et au rythme de quatre heures par

semaine. Cette formation peut être sanctionnée par le Certificat d'Aptitude Artistique avec diverses options : la formation axée sur la redécouverte des principes des chants et danses (*Zinli, akonhoun, gota...*), l'éducation physique (*assouplissement et équilibre du corps, renforcement de la cheville*), l'histoire de l'art, l'initiation à la lecture et l'écriture de la langue Fon; de mettre l'accent sur la formation tout comme l'atelier de renforcement des capacités des acteurs du patrimoine culturel immatériel tenu le 5 décembre 2011 à l'école du patrimoine africain (EPA à Porto-Novo) et le rôle de la mairie d'Abomey dans la mise en place des mesures nécessaires à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur leur territoire, comme l'adoption d'une politique générale, la désignation d'organismes compétents, la promotion d'études scientifiques, ou encore la mise en place de mesures juridiques, techniques et administratives. Le rôle des communautés dans l'identification et la transmission du patrimoine culturel immatériel serait également mis en avant tout au long de la formation, ainsi que l'importance de la sauvegarde de ce patrimoine pour le développement; mobiliser les autorités et les collectivités locales pour entreprendre l'inventaire de ces musiques traditionnelles. Celles-ci regroupent une vaste diversité de traditions et de genres qui remplissent des fonctions sociales, spirituelles et culturelles fondamentales pour la cohésion sociale. Les communautés concernées verront leurs capacités renforcées pour inventorier et gérer de manière durable une base de données sur les musiques traditionnelles et les savoir-faire artisanaux associés, afin de renforcer la viabilité de ces musiques et leur transmission aux générations futures. La base de données fournira également d'importantes sources pour la recherche, l'éducation et la promotion des artistes traditionnels de la commune d'Abomey.

Il est heureux de remarquer de nos jours une volonté de nos autorités à mettre un accent particulier sur le développement de l'industrie touristique en général. Cela est de bon augure et traduit l'importance du tourisme pour le développement de la commune en même temps qu'une conscience plus accrue des autorités locales sur l'enjeu du tourisme dans le processus du développement local.

3.2.4.2. : A l' endroit des autorités locales (mairie)

La nature a fait de la commune un milieu propice au développement du tourisme. Les palais royaux, les temples *vodoun*, les places de divinités offrent d'énormes opportunités de tourisme. Plus encore, la commune dispose d'une richesse touristique spontanée à travers son histoire, sa culture et sa civilisation. Toutes les potentialités du tourisme culturel sont loin d'être valorisées au mieux. Et ce secteur où foisonnent de nombreuses initiatives tant privées qu'officielles est loin d'atteindre son apogée. Toutefois le tourisme culturel a son importance socio-économique bien que celle-ci ne puisse s'évaluer avec justesse. Sur cette base, des suggestions ont été faites pour une bonne perspective touristique à l'endroit des acteurs et décideurs.

3.2.5. : Suggestions

Des suggestions ont été formulées à l'endroit des autorités de l'office du tourisme et de la mairie

3.2.5.1 : A l' endroit des autorités de l'office du tourisme

L'importance des guides dans la pratique du tourisme est indispensable. La commune d'Abomey ne dispose d'aucune structure qui forme des guides. Seul le musée d'histoire en dispose et quelques-uns sont envoyés par le Ministère du tourisme, mais leurs actions se limitent à leur structure.

Pour un bon décollage du tourisme, il urge de sélectionner des jeunes gens ayant un niveau intellectuel donné (au moins le niveau de la classe de terminale) dans tous les villages. Ces jeunes doivent être bien formés dans les langues étrangères telles que : l'anglais, le portugais et l'espagnol car la plupart des touristes qui viennent ne parlent que ces différentes langues. Cette formation permettrait aux visiteurs d'avoir les mêmes explications des différents sites et éviterait les problèmes conflictuels entre les jeunes de la ville et guides venus d'ailleurs. Les jeunes seront rémunérés par leur employeur (la mairie). Ceux-ci pourraient subvenir à leurs besoins vitaux et par ricochet c'est la commune qui en sortirait grandie. Nous suggérons la reconstitution qui restitue à l'ensemble des sites une silhouette traditionnelle, un plan de

conversation pour l'entretien des murs, des bâtiments et des bas-reliefs, un projet d'aménagement qui prévoit un jardin botanique sur la majeure partie des sites. De surcroît, la création d'un spectacle "sons et lumière" pour restituer par la voix et l'image, et grâce aux techniques modernes de l'audiovisuel des gestes royales.

3.2.5.2 : A l' endroit de la mairie

Le meilleur choix serait :

- de sensibiliser la population en général et en particulier les conducteurs de taxi motos sur la conduite à tenir envers les touristes ;
- d'installer des poubelles à ordures sur tous les sites et quelques endroits de la commune;
- de former de petites associations de femmes balayeurs pour rendre propres les sites ;
- de créer une agence de voyage pour accueillir les touristes juste à leur descente d'avion.
- de créer une école du patrimoine culturel ;
- de créer un site web qui pourrait montrer les attraits touristiques de la commune et les itinéraires touristiques à eux proposés ;
- de promouvoir le patrimoine culturel à travers le recrutement et la formation des guides garants de l'histoire ;
- de doter les centres touristiques en matériels audiovisuels et informatiques ;
- de créer un site web pour valoriser le patrimoine culturel de la commune
- de promouvoir l'artisanat et les activités culturelles à travers l'organisation des foires et des manifestations culturelles...

3.2.5.3 : Promotion du patrimoine culturel

La promotion culturelle permet de vendre l'image culturelle de la commune dans le monde entier. Le tableau XIX présente des propositions de solutions pour la valorisation du patrimoine touristique.

Tableau n° XIX: Propositions de solutions pour la valorisation du patrimoine et la promotion du tourisme à Abomey

AMENAGEMENT DES SITES TOURISTIQUES	HEBERGEMENT	TRANSPORTS	ANIMATION	
<p>.Cibler des sites pittoresques - Promouvoir un habitat intégré S'inspirer de l'habitat local - Utiliser les matériaux locaux - Veiller à une bonne orientation des hébergements pour une meilleure aération</p> <p>- Prévoir des espaces de camping - Choisir l'emplacement : en retrait par rapport aux sites pour minimiser les risques de dénaturation.</p>	<p>.Route :</p> <p>.Améliorer leur praticabilité en les rechargeant en début de saison pluvieuse</p> <p>.Créer des agences de voyages location de voiture, de moto, de vélos.</p> <p>.Améliorer les transports en commun</p>	<p>- Organiser des festivals d'art et de culture pendant la saison touristique.</p> <p>- Former des groupes folkloriques.</p> <p>- Créer des ateliers d'animation aux danses populaires.</p> <p>- Avoir des ateliers d'histoires et de contes animés par des personnes ressources.</p> <p>- Aménager les aires de sports et de loisirs.</p>	<p>ACTIVITES NOUVELLES</p>	<p>Protection et entretien des sites</p> <ul style="list-style-type: none"> · Désherbage régulier · Respect de la capacité de charge des sites · Définition des seuils de tolérance · Maîtrise des effets environnementaux des aménagements (pollution érosion.) · Aménagement des marchés pittoresques.
<p>MAIN D'ŒUVRE</p>	<p>AUTRES ATOUTS</p>	<p>SOURCE DE FINANCEMENT</p>	<p>- Artisanat</p> <p>·Création de villages artisanaux</p> <p>·Aide financière aux artisans</p> <p>· Cultures maraîchères pour les besoins de</p>	

			restauration des touristes	
			Elevage, aviculture, apiculture, sylviculture....	
<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser la main d'œuvre locale. .Former des guides et auxiliaires touristiques .Rechercher des professionnels -Organiser des séminaires de recyclage et de mise à niveau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Publicité · Guide, prospectus et dépliants, affiche, pancartes · Assistance aux foires et salon de tourisme - Problème d'électricité : · Nécessité de groupes électrogènes - Approvisionnement en eau potable : Forage de puits modernes 	<ul style="list-style-type: none"> - Eau - Autorités municipales - ONG · Association de développement et groupements privés : · Subventions · Dons · investissements 		

Source : Résultats des enquêtes de terrain, décembre 2018.

Ce tableau fait ressortir des propositions de solution montrant que les aménagements touristiques pourront faciliter la valorisation du patrimoine et du coup contribuer au développement du tourisme. Le tourisme pourra retrouver sa lettre de noblesse par l'emploi des mains d'œuvre de qualité, la création d'hébergement de haut standing, l'amélioration du transport en commun ainsi que les animations culturelles (formation des groupes folkloriques, création des ateliers d'histoires et de contes) et la vulgarisation de l'artisanat (création de villages artisanaux, cultures maraichères pour la restauration des touristes). La mise en application ou l'effectivité de ces propositions doit faire partie intégrante des priorités de l'Etat. A cet effet, des suggestions déclinées en objectifs et plan d'action ont été formulées à l'endroit de l'Etat.

3.2.5.4 : Discussion : matrice de diagnostic stratégique

En considérant Abomey comme un système dont il faut comprendre les relations entre les divers éléments, une approche prospective nous permettra d'appréhender d'avantage la problématique de développement dans tous les domaines (économique, politique, environnemental, culturel, technologique et touristique) dans cette commune. Cette approche nous permet de situer cette problématique dans trois (03) axes temporaires que sont : le passé, le présent et le futur afin de comprendre les interrelations entre les différentes variables. L'impact du tourisme sur la commune étant diversement apprécié, la Matrice de Diagnostic Stratégique, analysant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces se présentant comme suit, ressort que les objectifs fixés sont atteints.

Tableau n° XX : Matrice de diagnostic stratégique

Domaines	Faits porteurs	Acteurs	Tendances lourdes	Incertitudes critiques	Stratégies		Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
					Passées	Présentes				
Economie	Le tourisme	.Autorités communales .opérateurs économiques . artisans .commerçants .conservateurs de site	.Mauvaise gestion .Corruption .Mauvaise organisation des activités touristiques .Non-paiement des taxes	Gouvernance locale	Conservation des sites	Organisation du festival du Danxomè Aménagement de nouveaux sites Réhabilitation des anciens sites	-Existence des sites -Richesses culturelles -Existence d'infrastructures d'accueil	- Non aménagement de plusieurs sites - Manque d'infrastructures d'accueil de luxe - faible qualification professionnelle du personnel	- Coopération décentralisée -Partenariat - Appui au développement local (GTZ, Danemark etc.)	- Les subventions - Les emprunts
Politique	- Gestion locale concertée - Coopération décentralisée	- Autorités administratives - OSC - Populations - Partis politiques -les Communes	- Querelles et divisions politiques - Détournement - Corruption	- Ingérence du pouvoir politique -Coopération	Délégation de pouvoir	- Démocratie locale - Gestion participative - Diplomatie offensive Intercommunalité	- Capitale historique - Stabilité politique - Ressources humaines	Ville longtemps considérée comme ville de l'opposition - Insuffisance de ressources humaines spécialisées	Coopération décentralisée Intercommunalité -Partenariat	- Les subventions

Environnemental	.Réhabilitation des palais .Aménagement des sites	-Autorités administratives .Etat .Populations	.Absence de conscience patriotique .Détournement .Déboisement .Mauvaise gestion	.Gouvernance locale	.Conservation des sites	.Sensibilisation Reboisement Aménagement des sites touristiques Réfection des voies	.Disponibilité des terres .Statut de capitale historique .Volonté d'assainir la ville	-Dégradation des voies -Insalubrité	.Appui au développement local .Les subventions .Les partenariats	.Disparition des espèces .Exportation des bois .Réchauffement de la planète
Culturel	.Revalorisation du patrimoine culturel	.Autorités administratives .Chefs religieux .Gardiens de la tradition .Populations	.Scission de la famille royale .Division des fils du Danxomè	.Gouvernance locale .Interférence du politique et du culturel	Cérémonies et rituels au sein des familles ou collectivités	.Organisation du festival du Danxomè .Réapparition des grandes cérémonies royales et leurs rituels	.Richesses culturelles .Existences de ressources humaines (chefs religieux, gardiens de la tradition, autorités coutumières)	.Disparition de certaines valeurs authentiques	.Brassage culturel	.Mondialisation .Universalisme
Technologique	.Utilisation des NTIC	.Opérateurs économiques .Populations .Autorités Administratives	.Analphabétisme	.Gestion des infrastructures	.Promotion des techniques et matériaux locaux	.Communication pour stimuler les investissements .Introduction des NTIC dans l'administration	.Existence des ressources humaines	.Faible capacité d'adaptation .Insuffisance d'infrastructures technologiques sur le marché local .Manque de ressources humaines spécialisées	Ouverture sur le monde	.Globalisation .Village planétaire

Source : Enquêtes de terrain, octobre 2018.

Le tableau fait le récapitulatif des différents domaines suivis des acteurs impliqués. Cette matrice identifie les acteurs clés qui peuvent agir sur les faiblesses et menaces, et capitaliser les forces et opportunités qui sont abordées dans la figure 12.

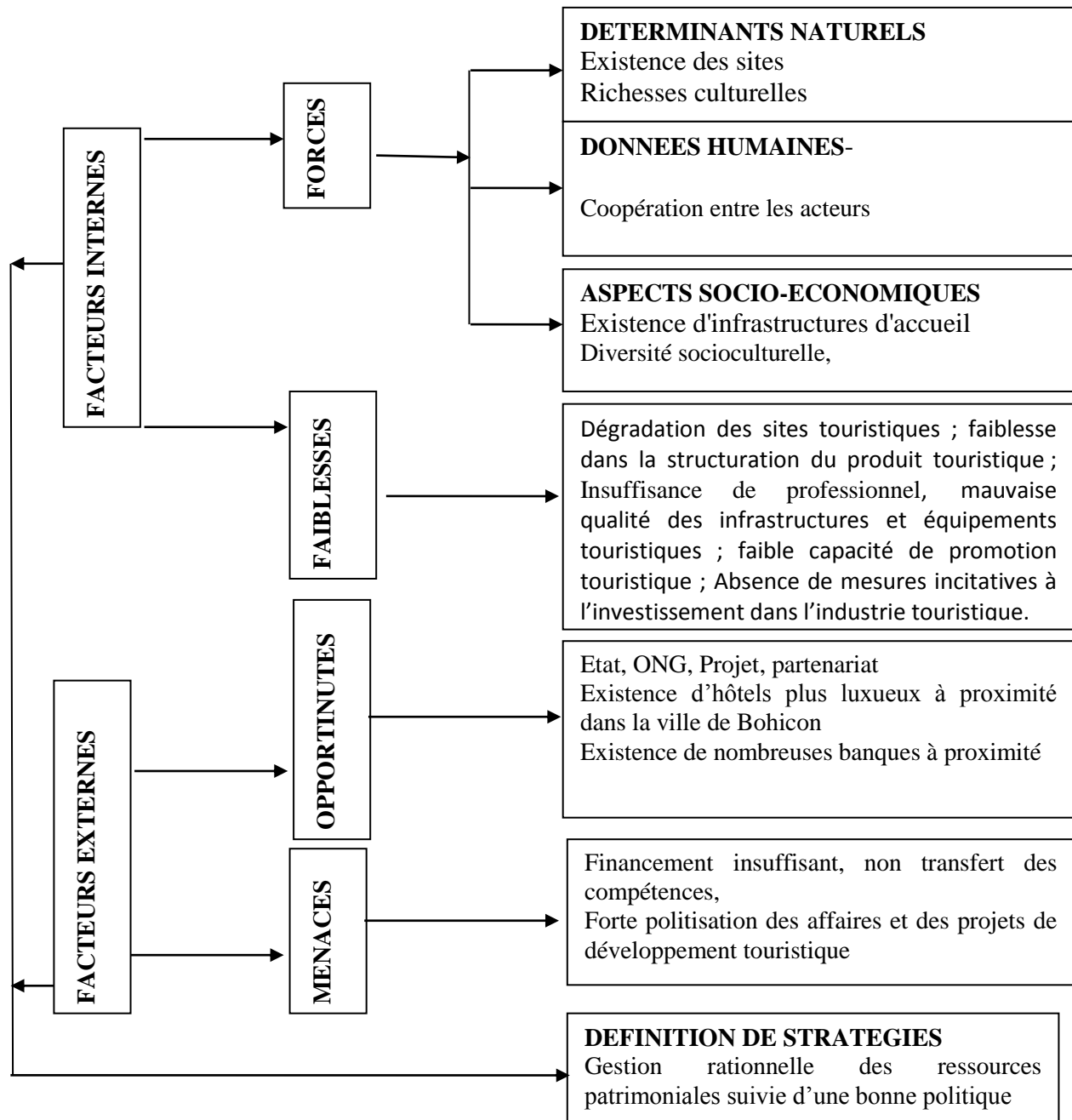


Figure n° 12 : Schéma SWOT appliqué à l'étude des atouts et contraintes.

Source : Travaux de terrain, décembre 2018.

Cette figure décrit les facteurs internes qui concernent les forces (déterminants naturels, données humaines, aspects socio-économiques) et faiblesses ainsi que les acteurs externes qui relèvent les menaces qui freinent le développement et les opportunités qui peuvent favoriser l'attractivité de la commune.

Conclusion

« Le tourisme peut jouer un rôle important dans la gestion efficace du patrimoine culturel et naturel, car les revenus tirés du tourisme peuvent être mobilisés aux fins de la préservation » (OMT, 2014). La commune d'Abomey dispose de richesses naturelles et culturelles susceptibles de participer à un projet de développement touristique, avec des sites originaux et attractifs comme la place de *Goxo* qui abrite la statue du Roi Béhanzin, les sites des palais royaux privés, les marchés historiques dont *Houndjro*, les temples *vodoun* et les lieux sacrés (sources et forêts). Mais l'opportunité touristique dans cette commune ne figure pas forcément au rang de priorité pour l'Etat béninois. Les activités économiques, commerciales, artisanales et les exploitations agricoles semblent plus lucratives. Une analyse des contraintes montre la faiblesse des moyens accordés et plus largement les retards de développement accumulés (en matière d'accessibilité, d'infrastructures, d'approvisionnement en eau, d'électricité). Il en ressort que les ressources patrimoniales de la commune sont très peu exploitées.

Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel constituent un pan important du patrimoine immatériel. Souvent transmis oralement, ils sont fragilisés par l'insuffisance des dispositifs de formation et de transmission des connaissances, fragilisés également par la réticence des jeunes générations à s'engager dans ces professions. L'isolement de certains artistes et artisans, leurs difficultés d'accès aux marchés constituent des défis supplémentaires pour la pérennité de ces métiers pourtant essentiels à la vitalité du tissu économique local. La commune doit mettre les moyens pour repérer et donner de la visibilité à ces savoir-faire, ainsi que de créer un cadre favorable à la production et à la distribution des objets. Même si la restauration du patrimoine n'est pas nécessairement de son ressort, la commune peut agir à titre préventif sur des bâtiments menacés pour prévenir ou ralentir les dégradations par des interventions ponctuelles et minimales. Le principe essentiel est de privilégier des interventions légères et réversibles afin d'éviter de porter atteinte au patrimoine ou d'aggraver les désordres surtout sur les palais. L'interaction des acteurs nationaux et autorités locales sur la mise en œuvre de la

politique du patrimoine culturel reste faible ; l'environnement touristique est faiblement attractif. Cette faible synergie d'action est notée entre les acteurs étatiques et les acteurs infra-étatiques dans la mise en œuvre de la politique du patrimoine culturel. Entretenir le patrimoine est une mission au quotidien, une responsabilité partagée. Valoriser et pérenniser le patrimoine, c'est aussi entretenir au quotidien les biens et leur environnement. Souvent sous-estimée, cette notion est pourtant essentielle pour le secteur du tourisme : l'absence ou l'insuffisance d'entretien dévalorise le patrimoine matériel et accélère sa dégradation. Assurer le nettoyage régulier des espaces publics ou le défrichage des abords des bâtiments historiques, veiller à l'entretien du réseau d'éclairage et de voirie, du mobilier urbain ou de la végétation, relève directement du mandat de la commune et de ses services techniques. L'entretien des toitures ou des façades par exemple relève de la responsabilité des propriétaires, qui peuvent bénéficier pour cela de l'accompagnement de la commune via des dispositifs techniques ou financiers (fonds d'aide, banque de matériaux, etc.). Les responsables locaux peuvent également s'appuyer sur les dispositifs traditionnels d'entretien (crépissage annuel, entretien par des brigades de jeunes, etc.) pour mobiliser et responsabiliser les communautés dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le contexte de pauvreté et de chômage accentue les pressions sur les ressources de la forêt (en proie au braconnage). Le constat est établi, les perspectives d'avenir sont peu réjouissantes : sans doute, serait-il temps d'initier un véritable projet territorial de développement touristique qui mobilise les énergies locales, place la nature, les cultures, le patrimoine au cœur de la stratégie. Une stratégie touristique conduite intelligemment pourrait soutenir de nouveaux emplois locaux, aider à la conservation du patrimoine, participer au désenclavement de ce territoire, « libérer » la population locale et le peuple béninois de la pauvreté et du chômage et le mener sur la voie du développement durable. Le constat rejoint la pensée de Cheik Anta DIOP qui estime qu' « aucun peuple sérieux ne peut prétendre se développer dans la culture et la langue d'autrui. La culture devient l'autre facteur de développement indispensable à un groupe de société, un peuple ».

Dans cet élan, de la relance du tourisme, des perspectives peuvent être envisagées. Il s'agit pour la commune de proposer à travers les activités touristiques un appui technique et financier aux populations, d'accompagner les projets d'aménagement d'actions de récupération du patrimoine, d'entretenir le patrimoine, et de faire de l'assainissement, une question capitale, un rôle de veille et de vigilance, d'agir de façon préventive, de faire vivre les métiers liés à la restauration, de valoriser les patrimoines locaux : un rôle moteur en soutenant l'artisanat et les industries culturelles, réaliser des aménagements préventifs, valoriser et faciliter l'accès aux sites, améliorer le cadre de vie en respectant l'intégrité et l'authenticité des sites touristiques. Les outils réglementaires, un moyen d'action longtemps sous-exploité, doivent être privilégiés dans la politique en vue de développer des taxes et mécanismes de financement. Au regard de tous ces résultats obtenus, il va falloir que les responsables politiques et administratifs et les populations utilisent les potentialités, les atouts puis maîtrisent les contraintes et tiennent compte des faiblesses, des différentes contraintes afin de donner à la commune d'Abomey, une autre image, celle d'une « commune harmonieuse, attractive et très touristique ».

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- ADJIDEHOU C. Louis (2015) : *Contribution de la communication à la promotion du tourisme dans la ville de Porto-Novo*, Mémoire de Master en Tourisme et Hôtellerie, MIRD/FLASH/UAC-Bénin, soutenu le 11 février 2015, 64 pages.
- 2- AGBAKA Opêoluwa Blandine (2017) : *Patrimoine et patrimonialisations au Bénin : entre politiques nationales et réalités communautaires*, Éthique publique [En ligne], vol. 19, n° 2 |, mis en ligne le 09 décembre 2017, consulté le 21 mai 2018. URL : <http://journals.openedition.org/ethiquepublique/3054> ;DOI :10.4000/ethiquepublique.3054.
- 3- AHOYO Jean Roger (1976) : *Les villes d'Abomey et de Bohicon*. Université de Paris-VII : D3, XXV + 589 pages. ill.
- 4- AKOHA Albert Bienvenu (2017) : *Patrimoine: Le vodoun et le minimum social commun*, la nation, Cell/Com, Cotonou, 15 février 2017.
- 5- ALOMAKPE Comlan Pacôme (2013) : *Le Partenariat public-privé pour la bonne gestion du patrimoine culturel au Bénin*, Mémoire de master en Gestion et Patrimoine culturel (GPC), Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature /Université d'Abomey-Calavi, Bénin, 92 pages.
- 6- ARDESI Arianna (2010) : *Patrimoine culturel et développement local : un programme, une démarche*, AIMF, 8 pages.
- 7-ARDESI Arianna et RAKOTOMAMONJY Bakonirina (2012) : *Patrimoine culturel et développement local Activité 1 : Recherche et Analyse Approfondissement de la connaissance/Enquête/Etude*, AIMF, 123 pages.
- 8-ARDESI Arianna et RAKOTOMAMONJY Bakonirina (2012) : *Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone*, appui aux politiques locales, AIMF, 118 pages.
- 9-BAYLE Dominique et HUMEAU Marie-Sophie (1992) : *Valoriser le patrimoine de sa commune par le tourisme culturel*, Edition du Moniteur, Paris, 247 pages.
- 10-BERRIANE Mohamed (1999) : *Tourisme, culture et développement dans la région arabe*, UNESCO, 17 pages.
- 11-Centre National de Gestion des Réserves de Faune (2009) : *Étude sur l'identification des possibilités de développement de l'écotourisme dans les périphéries du parc national du w au Bénin*, rapport final, 67 pages.

12-CHABI Georges (2013) : *Pertinence des productions audiovisuelles pour une visibilité du secteur touristique béninois*, mémoire de Licence professionnelle ENAM, Université d'Abomey-Calavi, 76 pages.

13-Charte Internationale du Tourisme Culturel (1999) : *la Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif*, Adoptée par ICOMOS à la 12^e Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.

14-Conseil Économique et Social du Bénin (2010) : *La contribution du secteur du tourisme à l'économie béninoise*, rapport d'auto-saisine, 30 pages.

15-CTM/ESD (2002) : *Problèmes et perspectives concernant le développement durable du tourisme dans les pays de l'OCI avec une référence particulière à l'écotourisme*, Troisième Conférence Islamique des Ministères du Tourisme, 43 pages.

16-DESVALLEES André : *Contribution au projet de développement des musées*, Rennes, MHS et MNES, 1991, 34 pages.

17-DEWAILLY Jean-Michel et FLAMENT Emile. (2000) : *Le tourisme* Paris, S.E.D.E.S., 192 pages.

18-DIOP Amadou (2008) : *Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et Perspectives*, Karthala, Paris 2008, 230 pages.

19-DOUGLAS Pearce (1993) : *Géographie du Tourisme*, Paris, Nathan (Coll. « Géographie »), 351p. (ISBN), 174 pages.

20-DUPUIS Xavier (1991) : *Culture et développement*, Paris, UNESCO, Institut Culturel Africain ; cop. 1991.

21-GUIDIBI Emmanuel (2006) : *Monographie de la commune d'Abomey*, Programme d'appui au démarrage des communes, avril 2006, Afrique Conseil, 17 pages.

22-JOHNSON Gerry, SCHOLES Kevan, WHITTINGTON Richard et FRERY Frédéric (2008) : *Stratégique* – 8^e édition, Pearson Education, paru le 01/06/2008, 760 pages.

23-LAO Nondoté Anicet (2008) : *Le Festival du Danxomè: Enjeux et défis pour la commune d'Abomey dans le contexte de la décentralisation*, Mémoire de Maîtrise, DGAT-FLASH/Université d'Abomey-Calavi / Bénin, 120 pages.

24-Mairie d'Abomey (2012) : *Plan de Développement Communal 2012-2016, 2^{ème} génération*, Impacts consultants, mars 2012, Abomey, 98 pages.

25-Manifeste Culturel Panafricain (1969): *Adopté par le Symposium du premier Festival culturel panafricain, organisé à Alger sous l'égide de l'OUA.*

26-Ministère de la Culture de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme (2010) : *Passeport pour le Bénin*, 157 pages.

27-Ministère en charge du tourisme (2014) : *Politique Nationale du Tourisme (PNT 2013-2025)*, Bureau de l'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale, CIMES BENIN, 249 pages.

28-Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ville de Savalou (2000) : *Plan d'aménagement*, Horizon 2000. SERHAU, 85 pages.

29-Ministère de l'Evaluation des Politiques Publiques et des Programmes de Dénationalisation (2014) : *Evaluation ex ante de la politique nationale du tourisme* PNT 2013-2025, CIMES Benin.

30-MOUSSA Meirama Garba (2016) : *Ressources patrimoniales et perspectives touristiques dans l'Est-Cameroun : potentialités et limites actuelles*, *Études caribéennes* [En ligne], 33-34 | Avril-Août 2016, mis en ligne le 04 juillet 2016, consulté le 05 décembre 2017. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/9453> ; DOI :104000/etudescaribeennes.9453.

31-NEGRI Vincent (2001) : *La création du droit du patrimoine culturel en Afrique*, in *le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001, 321 pages.

32-OMT (2002) : *Tourisme : horizon 2020*, prévisions globales et profils des segments de marché, volume 7, Madrid, 145 pages.

33-OMT (2014) : *Séminaire international sur la gestion des destinations touristiques dans les sites du patrimoine culturel*, l'OMT et le Ministère du tourisme de la République dominicaine (Saint-Domingue, République dominicaine, 17-18 février 2014).

34-ORIGET DU CLUZEAU Claude (1998) : *Le tourisme culturel*, 2007, QSJ, N, PUF 1998, 127 pages.

35-Rapport de l'OMT (2004) : *Tourisme et réduction de la pauvreté. Recommandation pour l'action*, 56 pages.

36-République du Bénin (1999) : Loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin.

37-République du Bénin (1990) : Loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, Cotonou, Imprimerie Notre-Dame.

38-République du Bénin (1991) : Loi No 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin, Porto-Novo, Journal officiel.

39-TCHOMA Arnold Mwilambe (2013) : *Analyse de la gestion de la trésorerie dans une entreprise publique. Cas de l'OCC (Office Congolais de Contrôle)* Katanga en RDC, mémoire de master en gestion, Université de Lubumbashi, 55 pages.

40-TEISSERANCE Pierre (2002). *Les politiques de développement local*, 2ème édition, Economica, Paris, 242 pages.

41-UNESCO (1982) : *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, rapport final, 2nd. Mexico City, 26 juillet-6 août 1982, 236 pages.

42-UNESCO (1997) : *Culture, tourisme, développement : Les enjeux du XXI^e siècle*, Paris 1997, 31 pages.

43-UNESCO (2003) : *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 32^e session de la Conférence générale des Etats membres et du Directeur Général, Paris, 17 octobre 2003, 46 pages.

44-UNESCO (2015) : *Réflexion sur l'exercice de soumission de rapports périodiques (2015-2017)*, pour la 20^{ème} session de l'Assemblée générale des États parties par Valentino Etowar, Emily Hamilton, Petya Totcharova.

45-Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme(1991) : *Passeport pour le Bénin*, Cotonou, Paris, SEPRODIS, 1991, 99 pages.

WEBOGRAPHIE

46-ASHLEY Caroline, BOYD Charlotte and GOODWIN Harold (2000): *Pro-Poor Tourism: Putting poverty at the heart of the tourism agenda*, London, Overseas Development Institute, n° 51, mars 2000.

47-BRETON Jean Marie (dir.) (2009): *Patrimoine culturel et tourisme alternatif*, I, Série «Iles et pays d'Outre-mer »,volume.6, Ed.Karthala-CREJETA,Paris, 397pages.

48-CELIMENE Fred et VELLAS François (2013) : *Le tourisme mondial, les inégalités internationales et le problème de la pauvreté*, revue Études caribéennes, n°24-25, URL, <<http://etudescaribeennes.revues.org/6568>>.

49-DAGHRI Taoufik et El OMARI Soukaina (2015) : *Du tourisme de masse au tourisme rural au Maroc : le cas de la commune rurale d'Asni*, revue Études caribéennes, n°31-32, URL, <http://etudescaribeennes.revues.org/7638>.

50-DEHOORNE Olivier et DIAGNE Abou Khadre (2008): *Tourisme, développement et enjeux politiques : l'exemple de la Petite Côte (Sénégal)*, revue *Études caribéennes*, n°9-10, URL, <http://etudescaribeennes.revues.org/1172>.

51-LAZZAROTTI Olivier (2000): *Patrimoine et tourisme: un couple de la mondialisation* », Mappemonde 57 (2000.1) Paris, 16p.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle SWOT

Figure 2 : Carte administrative de la commune

Figure 3: Carte touristique de la commune d'Abomey

Figure n° 4: Les impacts directs, indirects et sectoriels du secteur du tourisme

Figure n°5 : Carte des hébergements touristiques

Figure n°6 : Le patrimoine de la commune d'Abomey

Figure n°7 : L'état de conservation du patrimoine culturel

Figure n°8 : Quelques menaces pesant sur le patrimoine

Figure n° 9 : Effectivité de la politique du patrimoine culturel et du tourisme

Figure n°10 : Problèmes internes de fonctionnement du secteur

Figure n°11 : Visualisation des thèmes de formations ou ateliers

Figure n°12 : Schéma SWOT appliqué à l'étude des atouts et contraintes

LISTE DES PHOTOS ET PLANCHES

Photo n° 1 : Palais du roi Houegbadja

Photo n° 2 : Honnouwa : entrée portique du palais royal d'Abomey

Photo n° 3 : Palais du Roi Béhanzin

Photo n° 4 : Statue du Roi Béhanzin à Goxo

Photo n° 5 : Danse traditionnelle "Houissodji" à Abomey

Photo n° 6 : Manifestation culturelle à Abomey (bicentenaire du Roi Guézo)

Planche n°1 : Les fêtes : des manifestations riches en couleur

Planche n° 2 : Manifestation culturelle du conservatoire à Abomey

Photo n° 7 : Célébration culturelle à Abomey

Photo n° 8 : Exemple d'une place publique de spectacle

Photo n° 9 : Esplanade de spectacle (Gbetinsa)

Planche n° 3: Hôtel "La belle fleur Vue de face de l'hôtel "

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° I	: Centre de documentation et types d'informations collectées
Tableau n° II	: Effectifs et fréquences des populations enquêtées
Tableau n° III	: Le patrimoine touristique : un trésor immense et diversifié
Tableau n° IV	: Sites touristiques
Tableau n° V	: Les différents marchés de la commune
Tableau n° VI	: Culte <i>vodoun</i> à Abomey
Tableau n° VII	: Modalités d'intervention du cadre institutionnel
Tableau n° VIII	: Forces, faiblesses, opportunités et menaces de la PNT
Tableau n° IX	: Identification de difficultés liées à la conservation du patrimoine
Tableau n° X	: Nature de quelques sites touristiques
Tableau n° XI	: Infrastructures hôtelières et les références dans la commune d'Abomey
Tableau n° XII	: Les richesses touristiques de la commune
Tableau n° XIII	: Conservation du patrimoine culturel
Tableau n° XIV	: Description des menaces pesant sur le patrimoine
Tableau n° XV	: patrimoine culturel
Tableau n° XVI	: Bilan des moyens humains
Tableau n° XVII	: L'inventaire et la protection du patrimoine
Tableau n° XVIII	: Les problèmes de fonctionnement internes
Tableau n° XIX	: Propositions de solutions pour la valorisation du patrimoine et la promotion du tourisme à Abomey
Tableau n° XX	: Matrice de diagnostic stratégique

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire administré aux cadres de l'office et de la mairie

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de master en Hôtellerie et Tourisme de l'Institut de Géographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (IGATE). Cette enquête vise à avoir vos impressions sur le tourisme dans la commune d'Abomey en vue de procéder aux améliorations nécessaires pour mieux satisfaire vos attentes. Vos réponses nous seront donc d'une très grande utilité ; d'avance merci.

Objectif : Valorisation du patrimoine culturel dans la commune d'Abomey

Le patrimoine culturel de la commune est-il riche?

Tous les éléments du patrimoine culturel d'Abomey sont-ils valorisés ?

Plusieurs facteurs empêchent le développement du tourisme dans la commune d'Abomey. Si oui quels sont-ils ?

Y a-t-il des manifestations culturelles qui favorisent un grand déplacement vers la commune?

Le festival du *Danxomè*, le bicentenaire du sacre du roi *Guézo* de cette année sont-ils la période de pointe des activités touristiques ?

Les manifestations culturelles favorisent-elles le développement local ?

Existe-t-il un document d'inventaire exhaustif du patrimoine culturel d'Abomey ?

Des actions de communication sont-elles menées pour faire connaître le patrimoine culturel existant à Abomey ?

Des visites touristiques sont-elles organisées par les acteurs habilités pendant la fête de *Danxomè* ?

Il y a-t-il une agence qui s'occupe de la promotion touristique dans la commune ?

Les agences de voyages, d'organisations et autres structures en charge du tourisme diversifient-elles leurs produits touristiques ?

Ces Agences de tourisme maîtrisent-elles les techniques de conception et de développement des produits touristiques?

Les projets de développement du tourisme sont-ils complexes et onéreux ?

Le développement du tourisme culturel à Abomey permettra-t-il la fréquentation touristique régulière de la commune?

Le développement du tourisme culturel exige-t-il l'implication de tous les acteurs ?

La valorisation du patrimoine et le développement du tourisme culturel à Abomey exigent-t-ils le respect des principes de durabilité ?

Les religions endogènes n'ont-elles pas joué un grand rôle dans la promotion de la culture ?

Pour réussir le développement du tourisme culturel dans une commune, la mise en place d'infrastructures d'hébergement, de transport et de restauration est-elle nécessaire?

Connaissez-vous des structures de financement des projets culturels et touristiques?

Le ministère en charge du tourisme joue-t-il un rôle prépondérant dans le développement du tourisme dans la commune?

Merci pour votre contribution

Annexe 2 : Questionnaire administré aux agents et autochtones

Le présent questionnaire est réalisé dans le cadre de nos travaux de recherche de mémoire de master en Hôtellerie et Tourisme de l'Institut de Géographie, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (IGATE). Cette enquête vise à avoir vos impressions sur le patrimoine culturel et l'état de conservation du patrimoine dans la commune d'Abomey. Vos réponses nous seront donc d'une très grande utilité ; d'avance merci.

Le patrimoine culturel de la collectivité

Votre ville/commune possède-t-elle un (ou plusieurs) patrimoines immobiliers remarquables (monument, architecture, lieux sacrés, sites) ?

Votre ville/commune possède-t-elle un (ou plusieurs) patrimoines immatériels remarquables ?

Votre ville/commune a-t-elle des espaces culturels remarquables fréquents par la population locale et/ou des touristes ?

L'état de conservation du patrimoine	Oui	Non
Jugez-vous satisfaisant l'état général de conservation du patrimoine ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous le sentiment que le patrimoine de la ville est menacé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les menaces pesantes sur le patrimoine de la ville ?		
Changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développement d'infrastructures sur les sites patrimoniaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Non-respect des valeurs patrimoniales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manque de capacités pour gérer les sites patrimoniaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Moyens techniques et financiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manque d'adaptation aux standards modernes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vandalisme, vol, autres pratiques illégales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La perception du patrimoine

Avez-vous le sentiment que le patrimoine de votre ville est un handicap pour le développement ?

oui non ne sait pas

Avez-vous le sentiment que le patrimoine de votre ville est une opportunité pour le développement du tourisme ?

oui non ne sait pas

Jugez-vous satisfaisante la contribution des activités du patrimoine au développement local et le tourisme ?

oui non ne sait pas

Jugez-vous satisfaisante la sensibilisation des populations locales ?

Oui non ne sait pas

Jugez-vous satisfaisante la promotion et la valeur du patrimoine de votre commune ?

oui non ne sait pas

Jugez-vous satisfaisantes les activités éducatives en lien avec le patrimoine culturel ?

oui non ne sait pas

Bilan des moyens financiers

Votre commune dispose-t-elle d'un budget spécifique associé au patrimoine?

oui non sais pas

A l'endroit du personnel de la mairie (outils de gestion du patrimoine)

L'inventaire et la protection du patrimoine

Disposez-vous d'un inventaire du patrimoine ?

oui non ne sais pas

Avez-vous déjà participe à un inventaire ?

oui non ne sais pas

Etes-vous satisfaits de l'inventaire ?

oui non ne sais pas

Le patrimoine est-il protégé (droit positif ou traditionnel) ?

oui non ne sais pas

Schéma directeur ?

oui non ne sais pas

Plan de Développement Communal ?

oui non ne sais pas

Règlement d'urbanisme assurant une protection du patrimoine ?

oui non ne sais pas

Avez-vous déjà procédé à des études d'impact avant travaux ?

Oui non ne sais pas

Si oui, ces études d'impacts analysent-elles l'impact sur le patrimoine ?

oui non ne sais pas

Merci pour votre contribution

Annexe 3 : Guide d'entretien à l'endroit des autorités

Bilan des moyens humains, techniques et financiers des collectivités pour le patrimoine dans la commune

Tableau n°1 : Effectivité du cadre législatif et administratif	<i>Oui</i>	<i>Non</i>
Effectivité du cadre législatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectivité du mécanisme de gestion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collaboration avec les ministères concernés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cadre de partenariat établi entre les acteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tableau 2 : Bilan des moyens humains des CL	Catégorie	Réponses
Effectifs de conseillers municipaux en charge de		
	Urbanisme	
	Patrimoine	
	Culture	
	Tourisme	
Effectifs des cadres en charge de		
	Urbanisme	
	Patrimoine	
	Culture	
	Tourisme	
Effectifs des agents en charge de		
	Urbanisme	
	Patrimoine	
	Culture	
	Tourisme	

Tableau n° 3 : Thèmes prioritaires pour des formations ou ateliers	Réponses
Définition du patrimoine culturel / Types de patrimoine culturel	
Contexte institutionnel et cadre réglementaire (cadre administratif, décentralisation et partage des responsabilités)	
La gestion du patrimoine (Gestion participative, gestion des parties prenantes).	
Evaluation et gestion des risques (trafics illicites des biens culturels, droits d'auteur, droits voisins, menaces sur le patrimoine immatériel, catastrophes naturelles).	
La chaîne d'intervention sur le patrimoine (la connaissance et l'inventaire, la protection, la conservation, la mise en valeur, la diffusion)	
Montage et gestion des projets culturels et touristiques (analyse, montage, suivi, contrôle)	
Aspects culturels des études d'impacts environnementaux	

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	i
Dédicace.....	Ii
Sigles et acronymes.....	iii
Lexique.....	iv
Remerciements.....	v
Résumé.....	vi
Abstract.....	vii
Introduction.....	1
Chapitre I : Cadre théorique et approche méthodologique.....	3
1.1.: Cadre théorique.....	5
1.1.1.: Revue de littérature.....	5
1.2. : Problématique.....	7
1.3. : Hypothèses de travail.....	10
1.4. : Objectifs de recherche.....	10
1.5. : Clarification conceptuelle.....	11
1.2.: Approche méthodologique.....	14
1.2.1: Collecte des données.....	14
1.2.2. : Travaux de terrain.....	15
1.2.3. : Traitement des données.....	18
1.2.4. : Analyse des résultats.....	18
1.2.5.: Difficultés rencontrées et stratégies adoptées pour surmonter.....	19
Chapitre II : Ressources patrimoniales culturelles : fondement et essais de valorisation.....	21
2.1.1 : Présentation de la commune.....	22
2.1.2 : Ressources administrative, économique et touristique.....	25
2.1.2.1 : Sur le plan administratif.....	25
2.1.2.2 : Au plan économique.....	26
2.1.2.3 : Au plan touristique.....	26
2.1.3 : Enumération de quelques potentialités touristiques.....	30

2.1.4 : <i>VODOUN</i> : l'autre patrimoine très peu exploité	34
2.1.4.1 : Entre le culturel et le cultuel	36
2.1.5 : Contraintes liées à la gestion du patrimoine culturel et au tourisme	40
2.1.5.1 : Contraintes liées à la conservation du patrimoine culturel	40
2.1.5.2 : Risques Naturels	41
2.1.5.3 : Risques humains	41
2.1.5.4 : Autres risques	44
2.2 : Contraintes liées à l'émergence du tourisme dans la commune d'Abomey...	46
2.2.1 : Au plan politique	46
2.2.2 : Au plan socioculturel et organisationnel	48
2.2.2.1 : Au plan socioculturel	48
2.2.2.2 : Au plan organisationnel	49
2.2.3 : Au plan structurel et institutionnel	50
2.2.4 : Au plan touristique, économique et environnemental	50
2.2.4.1 : Les déficits en infrastructures et superstructures touristiques	52
2.2 : La question de l'insécurité, les tracasseries policières et le braconnage	56
2.2.1 : La question de l'insécurité	56
2.2.2 : Les tracasseries policières	56
2.2.3 : Le braconnage	57
2.2.4 : L'absence de culture touristique et de ressources humaines	58
2.5 : Importance de l'industrie du tourisme dans le développement communal	59
Chapitre III : Politique de gestion des ressources patrimoniales culturelles et approches de solution	62
3.1 : Politique patrimoniale et décentralisation	63
3.1.1: Le tourisme culturel dans les politiques nationales du patrimoine : hypothèque et fragilité	63
3.1.2 : Cadres institutionnel et réglementaire de la gestion du tourisme et du patrimoine culturel	64
3.1.2.1 : Cadre institutionnel	64
3.1.2.2 : Cadre réglementaire	65

3.1.2.3 : Un cadre administratif peu fonctionnel entre les organes centraux et organes décentralisés.....	66
3.1.3 : Cadre législatif et transfert des compétences dans les domaines afférents au patrimoine.....	68
3.1.3.1: Le cadre législatif (la compétence institutionnelle).....	68
3.1.3.2: Le transfert des compétences dans les domaines afférents au patrimoine.....	70
3.1.4: Alignement de la Politique Nationale du Tourisme sur la Vision Bénin 2025 <i>Alafia</i>	71
3.2 : Analyse fonctionnelle de la gestion du patrimoine culturel d'Abomey.....	74
3.2.1: Présentation, analyse des résultats de l'enquête et vérification des hypothèses.....	74
3.2.1.1: Présentation et analyse des données des questionnaires	74
3.2.1.1.1 : Le patrimoine culturel de la collectivité.....	74
3.2.1.1.2 : L'état de conservation du patrimoine.....	75
3.2.1.1.3 : Description ou énumération de quelques menaces.....	76
3.2.1.1.4 : La perception du patrimoine culturel.....	78
3.2 : Bilan des moyens humains, techniques et financiers des collectivités pour le patrimoine culturel dans la commune.....	79
3.2.1: Bilan des moyens humains.....	79
3.2.2.2 : Bilan des moyens financiers.....	80
3.2.2.3 : Outils de gestion du patrimoine.....	80
3.2.2.4 : Bilan de la mise en œuvre des actions portant sur le patrimoine culturel..	81
3.2.2.5 : Le fonctionnement interne.....	83
3.2.3: Les attentes en termes de formation.....	84
3.2.4: Les perspectives touristiques.....	85
3.2.4.1: Approches de solutions.....	85
3.2.4.1.1 : A l'endroit de l'Etat.....	85
3.2.4.1.2 : Valorisation du patrimoine culturel et développement local.....	86
3.2.4.1.3 : Moyens pour convaincre les populations.....	87

3.2.4.1.4 : Actions de valorisation.....	87
3.2.4.1.5 : Stratégies pour valoriser le patrimoine immatériel culturel de la commune.....	88
3.2.4.2 : A l' endroit des autorités locales (mairie)	89
3.2.5 : Suggestions.....	90
3.2.5.1 : A l' endroit des autorités de l'office du tourisme.....	90
3.2.5.2 : A l' endroit de la mairie	90
3.2.5.3 : Promotion du patrimoine culturel	91
3.2.5.4 : Discussion : matrice de diagnostic stratégique.....	94
Conclusion.....	102
Références bibliographiques.....	105
Webographie.....	109
Liste des figures.....	110
Liste des photos et planches.....	110
Liste des tableaux.....	111
Annexes.....	112
Table des matières.....	117